

Editorial

Le Guide du Doctorant comprend trois parties: avant, pendant et après la thèse. Ainsi, vous pourrez facilement vous retrouver. Il va vous permettre un gain de temps, un temps très précieux durant la thèse. En effet, le Guide du Doctorant est un véritable concentré d'informations qui touchent de près ou de loin les moyens pour réussir son Doctorat. Tout au long de ce Guide, des conseils pratiques vous seront également confiés.

L'équipe de doctorants et de docteurs qui ont réalisé ce guide n'a pas la prétention d'être exhaustif. Pour tenter de pallier aux manques d'informations concernant l'insertion professionnelle, nous éditons depuis quelques années le Guide Emploi, disponible au local de l'association Contact. Pour compléter les informations sur l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs, l'association edite un Guide Emploi, consacré exclusivement à ce thème (disponible au local de l'association).

Etre jeune chercheur implique que vos années de thèse, financées ou pas, valorisent une expérience professionnelle. Le doctorat, loin d'être un diplôme connu et reconnu à sa juste valeur, demande à chacun d'entre nous d'édifier sa véritable dimension.

Eric Perera

Président de l'association Contact

Table des Matières

PREFACE :

Présentation de l'association Contact	6
Présentation d'autres associations doctorants	10

1. AVANT LA THESE 13

1.1. Qu'est ce qu'une thèse ?	14
-------------------------------	----

1.2. Où effectuer sa thèse ?	14
------------------------------	----

Elaborer son projet de thèse	14
Les offres de thèse disponibles sur le Net	16
Thèse à l'étranger	16
Thèse en France en tant qu'étranger	17
Le Pôle Universitaire Européen	17
Centre de mobilité de LR	18
Thèse en co-tutelle	19

1.3. Comment financer sa thèse?	20
---------------------------------	----

Thèses non financées	21
Financements de thèse	21
Bourses du ministère	22
Bourses des organismes	23
Bourses des associations et des fondations	29

2. PENDANT LA THESE 33

2.1. Démarches administratives	34
--------------------------------	----

ADUM	34
Charte de thèse	36
Droit des doctorants selon la charte	36
Que faire en cas de problème ?	37
Sécurité Sociale et Mutuelle	38

2.2. Les acteurs et structures d'accueil	39
Le laboratoire	39
La vie du Laboratoire	40
Le Directeur du Laboratoire	41
La direction de la thèse	41
Le directeur de thèse	41
Le Co-directeur de thèse	41
Le Tuteur de thèse	41
Les établissements d'enseignement supérieur	42
La Maison des Ecoles Doctorales (MED)	45
Les Ecoles Doctorales (ED)	45
Le Directeur d'école doctorale	46
2.3. Enseigner pendant sa thèse	49
Le monitorat	49
Comment devenir moniteur ?	49
Les vacances	50
2.4. Mission en entreprise	51
Doctorant conseil	51
Modalités pratiques	52
2.5. Déroulement de la thèse	53
Entreprendre sa thèse	53
La bibliographie	53
Gérer sa thèse	55
Le comité de thèse	56
Les modules de thèse	56
Liste des modules	57
Les Doctoriales	58
Le Nouveau Chapitre de la Thèse (NCT)	59
Obligation de formation par ED	60
Valoriser sa thèse	62
Les articles	62
Les congrès	63
Les brevets	63
Création d'entreprise innovante	65
VARRI	66

2.6. Rédaction et soutenance **67**

Rédaction	68
Pour la soutenance à date J...	69
Démarches administratives pour la soutenance	69
Préparation à l'oral	71

2.7. Gestion du stress pendant la thèse **71**

Stress et fin de thèse	72
SUAPS	75

3. APRES LA THESE **77**

3.1. Poursuivre dans la recherche **78**

A.T.E.R.	78
Conditions d'accèsion	78
Procédure	78
Post-docs	79
Où faire son post-doc ?	79
Post-doc, «traveller» professionnel	79
Quand préparer son post-doc?	80
Maître de conférences	81
La qualification	81
Les concours de recrutement	81
Carrières à l'international	82
Le Programme des Jeunes Experts Associés (JEA)	83
Le Volontariat International (VI)	84

3.2. La recherche d'emploi – Fiche pratique **84**

Valorisation des compétences	84
Bilan de compétences chez un consultant	84
Préparer sa candidature	85
Déterminez votre projet professionnel.	86
Elaborer les documents de communication	86
Votre CV	87
Votre CV en anglais – Fiche pratique	89
Emploi, où chercher?	91

Table des matières

Organismes d'accompagnement	91
AFIJ	91
ABG	92
Pôle Insertion Professionnelle	93
Sites Internet	94
Sites généralistes	94
Emplois en Languedoc Rousillon	94
Emplois Scientifiques	94
Emplois Finance et Création d'Entreprise	94
Emplois Sciences Juridiques	95
Emplois Sciences Humaines et Sociales	95
Emplois Communication et Informatique	95

3.3. Les Allocations de Retour à l'Emploi 96

Les conditions d'admission	96
Quand et où s'inscrire ?	97
Durée et montant de l'ARE	97
Quelles sont mes obligations ?	98
Liens utiles	99

ANNEXES 101

I. Organismes de recherche et d'enseignement supérieur 102

Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST)	102
Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	106
Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)	111
Fondations liées à la recherche et la technologie	113
Groupements d'intérêt public	114

II. Organismes à connaître 116

Organismes à connaître	112
La Guilde	112
La CJC	112

Préface :

Présentation de l'association



Association des Élèves et Anciens Élèves des Ecoles Doctorales de l'Académie de Montpellier

Université Montpellier II
Place Eugène Bataillon
Bât. 13 boîte 011
34095 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 14 48 16
Fax : 04 67 14 42 83
Adresse mail : actifs@contact.asso.fr
Site Internet : www.contact.asso.fr
Eric PERERA, Président
email : pereraeric@contact.asso.fr

L'association Contact a été créée en 1993 à l'initiative de doctorants de l'académie de Montpellier. Elle a pour objectifs :

- d'établir un réseau de docteurs et doctorants de l'académie de Montpellier
- d'être l'interlocuteur privilégié des Master II et Doctorants auprès des administrations
- de défendre la condition du jeune chercheur
- de contribuer à la formation des doctorants
- de préparer leur arrivée sur le marché professionnel
- d'améliorer leurs perspectives de débouchés extra-académiques
- d'animer la vie doctorale

L'association compte environ 250 adhérents. Il faut savoir que les doctorants et docteurs de l'académie de Montpellier sont par leurs statuts membres adhérents de droit.

Actions de Contact pour les doctorants :

Mise en place et gestion de l'annuaire électronique des doctorants et docteurs : l'ADUM

Avec le soutien des Écoles Doctorales et des établissements d'enseignements supérieurs de Montpellier, Contact gère l'ADUM, portail internet d'informations, annuaire électronique des doctorants et docteurs de l'académie de Montpellier, qui regroupe aujourd'hui près de 20 000 profils.

L'ADUM permet d'établir un véritable réseau interdisciplinaire entre les docteurs et les doctorants et de renforcer les passerelles entre le monde académique et le milieu socio-professionnel.

Accueil et Rencontre des Doctorants

Contact organise tous les ans (début novembre) depuis 2002 une grande manifestation regroupant tous les doctorants de l'académie de Montpellier. Ces rencontres, qui réunissent chaque année plus de 500 doctorants, ont permis de fournir aux jeunes thésards des informations utiles concernant le déroulement de leur thèse et leurs possibilités d'insertion professionnelle.

Accueil des Master II Recherche

Une demi-journée d'information sera dédiée aux Master II à partir de cette année (début octobre). L'objet de cette rencontre est de présenter ce qu'est une thèse et surtout les possibilités actuelles de financement.

Édition du Guide du Doctorant de l'Académie de Montpellier

Depuis 2002, Contact rédige et édite le guide du doctorant de l'académie de Montpellier (que vous avez dans les mains) dans lequel sont regroupées toutes les informations et adresses utiles pour les doctorants. Ce guide leur est distribué gratuitement grâce au soutien des universités Montpellier II et III et des écoles doctorales de l'académie.

Représentation des Masters et des doctorants

L'association dispose d'élus aux différents conseils centraux des universités de Montpellier. Leur rôle est de représenter et de défendre les étudiants et plus particulièrement les doctorants. Vous pouvez joindre vos représentants à l'adresse suivante : elus@contact.asso.fr. L'association Contact est aussi membre de la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) qui fédère les associations de doctorants au niveau National, et d'EURODOC (Conseil Européen des Doctorants et Jeunes Docteurs).

Mise en place de modules de thèse

En partenariat avec la Maison des Écoles Doctorales (MED), Contact participe à la mise en place de modules de thèse transversaux à destination des doctorants. A la demande des doctorants de l'académie, Contact a initié la mise en place des modules Qualité, Anglais, Gestion de la PME et participe à l'organisation des Doctoriales®.

Édition d'un journal d'information

Contact édite le journal d'information « Quoi d'Neuf Doc' ? » à destination des doctorants de l'académie. Avec une parution mensuelle celui-ci dissèque les actualités de la vie doctorale montpelliéraine et propose un dossier approfondi traitant de thèmes divers à chaque numéro. Le journal est consultable directement sur le site de Contact au www.contact.asso.fr (rubrique Journal).

Actions de Contact pour l'emploi et l'insertion

Forum de l'emploi pour jeunes chercheurs

L'association Contact, avec l'aide de nombreux partenaires régionaux, organise depuis 2006 un forum sur l'emploi des BAC+8 en Languedoc-Roussillon. Cet évènement rassemble docteurs, doctorants et professionnels du public et du privé autour de stands, de conférences et d'ateliers visant à informer les doctorants comme les professionnels des possibilités de collaboration entre eux et de l'intérêt pour les doctorants de s'insérer dans le monde de l'entreprise.

Edition du Guide Emploi

L'association Contact édite depuis 2006 le Guide de l'Emploi, dans lequel sont regroupés toutes les informations liées à l'insertion professionnelles des docteurs. Ce guide est distribué gratuitement lors du Forum Emploi grâce au soutien financier des universités de Montpellier.

P'tits-Déj Insertion de Contact

Une fois par mois, Contact organise à la cafétéria du R.U. du Triolet un petit déjeuner en présence de professionnels pour faire découvrir aux doctorants la place du docteur dans le monde de l'entreprise. Basé sur le principe de la présentation-débat, des sujets axés sur les débouchés professionnels hors universitaires sont discutés. C'est dans une ambiance conviviale et interactive que chacun partage un petit déjeuner tout en éclairant sa réflexion.

Service Emploi

Le site de Contact propose une rubrique « emploi » dans laquelle les doctorants et docteurs ont accès à des news, des conseils, des liens utiles. Il permet également de déposer et de consulter des offres d'emploi, de stage et de thèse dans des domaines choisis. Les offres sont mises à jour régulièrement. Contact a mis en place une Newsletter hebdomadaire qui permet de recevoir des offres d'emploi ou de thèse par voie électronique. (www.contact.asso.fr)

Le pont ADUM-ABG

L'ABG (Association Bernard Grégory) gère une banque de CV de docteurs en recherche d'emploi. Afin d'offrir aux jeunes docteurs les meilleures chances d'insertion et de valoriser leur profil, nous avons mis en place un pont électronique permettant aux personnes inscrites dans l'ADUM de transférer leurs données vers la CV thèque de l'ABG. La directrice de Contact est correspondante de l'antenne locale de l'ABG.

Associations Doctorantes



Association des Doctorants et Anciens Doctorants de l'UFR STAPS de Montpellier (ADADUM)

L'objectif de cette association est de soutenir et participer à la promotion de projets initiés par les doctorants des différents laboratoires de recherche de l'UFR-STAPS de Montpellier.

Activités de l'association :

- action déjà menée:
 - organisation du 2ème colloque de l'Ecole Doctorale
 - obtention de créneaux sportifs hebdomadaires au Palais des Sports
 - cocktails et dîners visant à rassembler les pôles de recherche de l'UFR STAPS
- actions en cours:
 - mise à jour du suivi des anciens doctorants de l'UFR STAPS initié avec l'aide du SCUIO
- actions à venir:
 - organisation de manifestations et de tournois sportifs
 - organisation de soirées (clôture de l'année des Master 2 recherche, ...), sorties, apéritifs...
 - organisation de tables rondes
 - multiplier les partenariats avec les entreprises privées

Pour contacter l'association : adadum@gmail.com



Association des Doctorants et Docteurs en Economie et Gestion de Montpellier

L'ADDEGeM est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour but d'animer la vie doctorale et scientifique, de créer et d'entretenir un réseau relationnel entre les doctorants et les docteurs en économie et gestion de Montpellier, de favoriser les échanges avec les doctorants et les docteurs d'autres disciplines scientifiques ou avec d'autres acteurs de la vie économique et sociale. Ainsi, plusieurs actions sont mises en places tout au long de l'année pour permettre aux doctorants de se rencontrer, d'échanger et de partager leurs expériences respectives avec d'autres doctorants, des enseignants, des chercheurs ou des docteurs ayant quitté le système académique: simulations d'entretien d'embauche, colloque international de doctorants, journée d'accueil des doctorants et présentation de leurs thèmes de recherche... et des apéros bien sûr!

Contacts: contact@addegem-asso.fr

site: www.addegem-asso.fr



L'Association CBS2

L'école doctorale «Sciences Chimiques et Biologiques de la Santé» (ED CBS2), représente actuellement plus de 410 étudiants en formation (doctorants) répartis dans les différents laboratoires rattachés à cette école doctorale. La diversité thématique des laboratoires et la qualité des formations enseignées à l'école doctorale CBS² ont permis d'attirer des étudiants de la France entière et de l'étranger.

En juillet 2001, des doctorants et docteurs issus de cette école ont décidé de créer l'association CBS2 – Association des étudiants et anciens étudiants de l'école doctorale CBS2 – afin d'aider les étudiants et chercheurs dans la réalisation de leur projet professionnel.

L'association a développé ses actions autour de 3 axes :

- Fédérer les étudiants de Master, les doctorants et docteurs autour d'une plateforme d'échanges d'informations scientifiques : les « Journées CBS²» ; les ateliers techniques ; le module « Organisation d'un congrès scientifique »

- Agir en faveur de l'insertion professionnelle et rapprocher les étudiants, issus pour la plupart des structures académiques, du tissu industriel local : la session emploi des «Journées CBS²»; les journées BIOTechno ; l'annuaire des sociétés .

- Mettre en valeur le potentiel humain et technique des laboratoires de l'école doctorale: représentation des étudiants lors de colloques nationaux ; organisation de réunions d'information pour les nouveaux étudiants de l'ED ; représentation des étudiants dans les différents conseils des universités de Montpellier et de l'Ecole Doctorale ; représentation des doctorants au sein du conseil scientifique, du conseil administratif et du CEVU de l'UMII et au sein du conseil de l'ED CBS2.

En plus l'association veut favoriser les relations extra-professionnelles en organisant des sorties et des soirées. Pour plus d'informations n'hésitez pas à regarder notre site : <http://assocbs2.igh.cnrs.fr>

ou nous contacter par courriel : info@assocbs2.org

L'Association des étudiants de l'Ecole Doctorale Droit et Sciences Sociales

L'ASSOED a pour but de mettre en place un réseau entre doctorants et professionnels.

Pour nous contacter : assoed@hotmail.fr

Partie 1:

AVANT LA THESE

1.1. Qu'est-ce qu'une thèse ?

Le doctorat est le grade le plus élevé conféré par une université. Il sanctionne l'aptitude à mener une recherche scientifique de haut niveau. Ce diplôme est obtenu à l'issu d'un travail de recherche mené après le Master Recherche et confère le titre de Docteur.

La thèse se présente sous forme d'un manuscrit. C'est une proposition théorique, une opinion, une position dont on s'attache à démontrer la véracité. Le doctorat est à la fois une formation approfondie et une première expérience professionnelle dans la recherche. La préparation d'une thèse se déroule dans un cadre professionnel et sur une durée de 3 à 4 ans, parfois plus dans certaines disciplines des sciences humaines.

La formation doctorale apprend à élaborer, fonder et réaliser de nouveaux concepts ou de nouvelles méthodes. Au cours de ce travail, vous serez chargé d'assurer la communication de vos résultats sous forme d'articles et participation à des congrès. Vous pourrez aussi valoriser votre recherche en déposant des brevets ou en construisant un projet professionnel autour d'elle.

La thèse exige un travail de recherche original sous la direction d'un directeur de thèse. En parallèle, un service d'enseignement peut parfois être assuré par le doctorant. Dans tous les cas, une participation active et professionnelle à la vie de votre laboratoire d'accueil est indispensable.

La thèse est un véritable travail de recherche : avant de s'engager sur cette voie, il convient de se poser les bonnes questions le plus tôt possible.

L'investissement personnel dans ce travail est considérable et mieux vaut se donner tous les atouts pour le mener à bien dans de bonnes conditions. Il est donc essentiel de se poser les questions suivantes :

- Où effectuer ma thèse ?
- Comment la financer ?

1.2. Où effectuer sa thèse ?

Elaborer son projet de thèse

La thèse étant un travail de recherche, elle se déroule, si tout se passe bien, au sein d'un laboratoire de recherche ! Trois possibilités s'offrent à vous :

- Les laboratoires universitaires ;
- Les organismes de recherche publics (détaillés en annexe) ;
- Les centres de recherche des entreprises privées (plus rarement !).

Pour commencer à élaborer votre projet de thèse, réfléchissez aux thématiques de recherche qui vous motivent, et prenez contact avec les laboratoires qui travaillent sur les sujets qui vous intéressent. Ecrivez des mails, téléphonez, et allez à leur rencontre. C'est le meilleur moyen de récolter les informations indispensables pour :

- Elaborer le ou les sujets de thèse qui peuvent être menés à bien au laboratoire ;
- Rencontrer vos encadrants potentiels (directeur et co-directeurs) et leur équipe, évaluer les aspects humains si vous ne souhaitez pas vous transformer en rat de laboratoire déprimé et asocial ;
- Réfléchir ensemble aux possibilités de financements qui s'offrent à vous et au laboratoire (attention certains dossiers de financement doivent être déposés un an avant le début réel du financement, voir paragraphe suivant).

Tant que vous y êtes, n'hésitez pas à discuter avec les doctorants et/ou stagiaires déjà présents dans le laboratoire.

Les autres types de renseignements à prendre sur votre laboratoire concernent le nombre de publications issues du laboratoire pendant les années précédentes, leur qualité [indice des « cotes » des journaux (=impact factor en jargon de bon scientifique), plus ou moins spécialisés...]. Intéressez-vous plus particulièrement à la production scientifique de votre futur directeur de thèse !

L'idéal est de commencer vos investigations avant le début du stage de Master 2 et d'effectuer ce stage de fin de cycle dans le laboratoire visé pour la thèse. Cette démarche permet de mieux cerner le fonctionnement du laboratoire d'accueil et de « placer ses pions ». Cela dit, pas d'inquiétude, si pour vous c'est déjà trop tard (votre laboratoire de Master 2 ne vous plaît finalement pas ou vous commencez à réfléchir à l'éventualité d'une thèse car l'échéance du diplôme de Master approche), tout est encore possible ! Il suffit d'être motivé et de disposer des fameux outils nécessaires à la préparation d'un projet de thèse (tel cet indispensable guide du doctorant !). La majorité des thèses ne se déroule finalement pas dans le laboratoire du stage de Master 2.

Parmi les autres ouvrages de référence indispensables qu'il faut consulter pour élaborer son projet de thèse, nous vous conseillons vivement la *Guilde des Doctorants* (voir annexes), consultable en ligne (<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/>) qui est une véritable mine d'or, avec notamment son guide des doctorants.

Quelque remarques sur le sujet de thèse :

Contrairement à une idée assez répandue, le sujet de thèse qui est proposé par le directeur de thèse est souvent différent de ce qui sera en définitive réalisé au cours de ladite thèse. Le sujet initial peut paraître flou. La raison en est simple. Si le directeur de thèse savait en détail en quoi consistait la recherche qu'il propose, il n'y aurait plus beaucoup de recherche : tout serait joué d'avance.

Néanmoins, même si le sujet présente des zones d'incertitudes, il est plus que souhaitable qu'il soit solidement étayé. Le sujet doit comporter une perspective et des motivations claires et

originales. Cela implique d'avoir effectué une étude bibliographique afin de s'assurer que ce sujet n'a pas déjà été traité ou épuisé auparavant. Sur des sujets compétitifs ou à finalité industrielle, il est fortement recommandé que le directeur de thèse ait une idée de ce que font les équipes concurrentes, de leur potentiel et de leur niveau d'avancement : il s'agit de savoir si vous avez vos chances !

Ne soyez donc pas surpris si vous n'obtenez pas un programme détaillé sur trois ans : c'est impossible ! En admettant que vous disposiez d'un sujet bien cerné, la première année de thèse sera l'année d'amorçage et ce n'est qu'à l'issue de celle-ci que tout vous paraîtra plus clair (voir la partie « Déroulement de la thèse »).

Les offres de thèse disponibles sur le Net

Un autre mode d'approche d'un sujet de thèse est de consulter les offres disponibles en ligne. Dans ce cas le sujet est bien défini (même s'il évoluera forcément au cours du temps) et le laboratoire cherche un candidat. Le site de référence pour ce genre de proposition est celui de l'Association Bernard Gregory (l'ABG) : www.abg.asso.fr (pour plus de détails, voir chapitre sur les associations de doctorants en annexe). Cependant, ce n'est pas parce qu'un sujet est proposé, qu'il est financé : souvent la recherche d'une allocation est encore à faire.

Thèse à l'étranger

Si vous optez pour une thèse à l'étranger, il vous faudra vous entourer d'un certain nombre de précautions. Tout d'abord les pays anglo-saxons demandent généralement le TOEFL (Test of English as a Foreign Language.) Ensuite informez-vous sur le mode de financement de votre thèse ainsi que sur les frais d'inscription à l'université. Ces derniers peuvent être exorbitants dans certaines grandes universités américaines.

Évitez aussi les mauvaises surprises de l'examen, à passer une fois sur place, indispensable pour poursuivre en thèse. Pour finir, informez-vous du coût de la vie dans le pays. Des renseignements pourront vous être donnés au service des relations internationales de votre université.

L'association à contacter en priorité est l'Égide qui assure depuis 45 ans la

gestion des programmes de mobilité internationale de l'État (accueil de boursiers et d'invités étrangers, envoi de boursiers et d'experts français à l'étranger).

Plus d'infos : www.egide.asso.fr et www.diplomatie.gouv.fr

Thèse en France en tant qu'étranger

Si vous êtes étranger mais souhaitez faire votre thèse en France, il est bien sûr nécessaire de prendre contact avec un responsable de thèse longtemps à l'avance pour préparer votre projet de thèse. Informez-vous sur le mode de financement de votre thèse ainsi que sur les frais d'inscription à l'université (qui peuvent différer en fonction de votre pays d'origine).

En France, les candidats doivent être titulaires d'un Master Recherche ou d'un DEA dans la discipline choisie pour le Doctorat. Une dispense peut être accordée aux candidats non titulaires de l'un de ces diplômes, s'ils peuvent justifier d'un niveau d'études équivalent comprenant un mémoire de recherche et/ou des publications scientifiques dans des revues à comité de lecture.

Des renseignements pourront vous être donnés au Service des Relations Internationales de votre université ou dans la page Internet « accueil des doctorants étrangers » de l'université choisie. Et surtout, courez chercher « le guide des étudiants internationaux » disponible au CROUS ou au pôle universitaire européen !! Pensez à visiter le site de contact www.contact.asso.fr et sa rubrique « international ». De même, vous trouverez des renseignements utiles sur le site de l'Égide (www.egide.asso.fr). Les lieux importants pour vos démarches (pôle universitaire européen, centre des relations internationales et le centre de mobilité Agropolis) sont décrits en annexe.



Pôle Universitaire Européen de Montpellier et du LR

Accueil Etudiants et Chercheurs Internationaux :

Accueil Etudiants et Chercheurs Internationaux : Accueil et accompagnement dans les démarches universitaires et administratives des étudiants et chercheurs internationaux :

- demande de carte de séjour (partenariat Pôle/ Préfecture de l'Hérault),
- logement : Le PH.A.R.E. dispositif d'aide personnalisée à la la recherche d'un logement (partenariat entre le Pôle/le CROUS - septembre et octobre).

Tel : 04 67 41 67 94 ou lephare@crous-montpellier.com

- aide à la saisie en ligne de la demande d'allocation logement (CAF) ;
- accès Internet ;
- cours de Français Langue Etrangère (Erasmus/Doctorants et chercheurs).
- guides d'informations et fiches documentaires en plusieurs langues (santé, culture, maisons internationales, ...), guide des scientifiques et des professeurs invités (français/anglais).
- assistance administrative, activités culturelles pour les chercheurs.

Point Accueil Etudiants internationaux :

Accueil par une équipe d'étudiants bilingues sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de septembre à novembre (10h à 17h), de décembre à mai (14h à 17) et le reste de l'année sur rendez-vous.

Tél : +33 (0)4 67 41 67 87

courriel : accueil@poluniv.univ-montp2.fr

163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier

Tram : ligne 1 - Arrêt Albert 1er

www.poluniv-mpl.fr



Centre de mobilité Languedoc-Roussillon

Le Centre de mobilité Languedoc-Roussillon résulte d'un partenariat entre Agropolis International et le Pôle universitaire européen de Montpellier et du Languedoc-Roussillon. Le centre de mobilité Languedoc-Roussillon est membre du réseau européen EURAXESS.

Le bureau de réception des chercheurs est localisé à Agropolis International (Montpellier). Il est à la disposition des doctorants, post-doctorants, chercheurs et professeurs étrangers ainsi que des laboratoires et départements qui les reçoivent. Il renseigne et assiste directement les demandeurs ou bien les oriente vers l'organisme compétent pour les questions pratiques relatives à leur séjour :

- service questions-réponses,
- assistance administrative,
- cours de français,

- activités culturelles,
et les informe avec un guide des scientifiques et des professeurs invités
(français/anglais).

Contacts Chercheurs :

Claudine Soudais : soudais@agropolis.fr

Tél : +33 (0)4 67 04 75 63

Agropolis International

Avenue Agropolis 34394 Montpellier CEDEX 5

www.agropolisl.fr

Sandrine Bianciotto

Tél : +33 (0)4 67 41 67 80

Axel Paul

Tél : +33 (0)4 67 41 67 91

scientifiques@poluniv.univ-montp2.fr

Pôle universitaire

163, rue Auguste Broussonnet -

34090 Montpellier Tram : ligne 1 -

Arrêt Albert 1er.

www.poluniv-mpl.fr

Thèse en co-tutelle

Depuis 1994 (arrêté du 18 janvier 1994), la France a mis en place une procédure spécifique de thèse en co-tutelle destinée à développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères, en favorisant la mobilité des doctorants.

Cette procédure permet aux doctorants du monde entier d'effectuer leur recherche sous forme de séjours alternés entre un laboratoire étranger et un laboratoire français sous la responsabilité de deux directeurs de thèse. La thèse est soutenue devant un jury mixte et donne lieu à l'obtention de deux diplômes ou d'un diplôme reconnu dans les deux pays.

Une subvention peut être allouée par la Délégation Régionale pour financer la mobilité internationale du doctorant (4500 € en Europe et 5100 € hors Europe par thèse).

L'Égide est une mine d'informations, aussi bien concernant les possibilités de partenariats (et financements) mais aussi à propos de toutes les démarches administratives : www.egide.asso.fr

Autres renseignements :

Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies
Bureau des relations internationales - DR / C4
Appel d'offres « COTUTELLE DE THESE »
Bureau J 219 - à l'attention de Veronika KINDL
1, rue Descartes - 75231 PARIS Cedex 05
Tél : 01 55 55 80 60 - veronika.kindl@recherche.gouv.fr

1.3 Comment financer sa thèse ?

Très souvent, vous vous en rendrez rapidement compte, les laboratoires sont extrêmement emballés par votre présence et votre sollicitude à leur égard. Tout laboratoire qui se respecte a toujours un ou deux sujets de thèse «sous le coude» à proposer à des jeunes chercheurs motivés. Ce qui manque en règle générale, c'est le financement !

Or il est extrêmement important voire obligatoire que les doctorants soient financés durant leur thèse afin qu'ils puissent se consacrer exclusivement à leur travail de recherche ainsi qu'à leur formation doctorale.

Il existe un grand nombre de financements de thèse. Leur nombre varie beaucoup en fonction des disciplines. Ainsi, c'est dans le domaine scientifique qu'on en dénombre le plus. Mais tous les financements ne sont pas non plus équivalents. Nous pouvons les classer en deux catégories :

- Les contrats de travail – des CDD déclarés –, donnent lieu aux prestations sociales d'usage (couverture sociale, assurance chômage en fin de contrat, cotisation retraite). Les allocations de recherche du ministère, des Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et les entreprises utilisent ce type de contrat pour financer les doctorants.
- Les Libéralités, qui ne sont pas déclarées, ne procurent au doctorant qu'un statut de stagiaire. Ce dernier ne bénéficie d'aucune couverture sociale. Ces bourses sont souvent allouées pour une année et renouvelables une fois. Les Libéralités sont le principal mode de financement par les associations et certaines bourses d'école. Elles sont en fait interdites depuis 2004 et une circulaire de la direction générale de la Recherche et de l'Innovation (20 octobre 2006) a rappelé que «ces situations pour les doctorants et les post doctorants n'étaient pas acceptables».

A noter :

Les libéralités allouées par les associations sont actuellement transformées en contrat de travail et les charges sociales sont prises en charge par le Ministère. Si vous

cherchez un financement associatif, informez-vous sur le type de contrat.

Notons également que si vous souhaitez enseigner au cours de votre thèse, le monitorat, les vacations et le tutorat sont des bons compléments de ressources.

Thèses non financées

Certaines formations doctorales permettent à leurs doctorants de poursuivre leur thèse sans financements. Ceci est le cas notamment en Sciences Humaines et Sociales (SHS), où trop peu de thèses sont financées. C'est également le cas dans certaines disciplines scientifiques où beaucoup de doctorants sont recrutés en Master recherche. Ces doctorants ne peuvent bénéficier ni du RMI ni des allocations chômage, incompatibles avec le statut de doctorant. Au vu de la charte des thèses, cela doit rester exceptionnel et ne concerner que les doctorants en attente de financement.

Avoir une autre activité rémunérée durant sa thèse est souvent d'usage dans les SHS, notamment pour les titulaires d'un CAPES ou de l'agrégation. Particulièrement pour les scientifiques, cette solution peut s'avérer très difficile. Sachez que si vous choisissez cette solution, la durée de votre thèse sera supérieure à 3 années.

Nous vous déconseillons fortement de vous engager dans cette voie.

Financements de thèse

La liste des financements présentée ici, même si elle se veut la plus complète possible, n'est cependant pas exhaustive. Si vous travaillez sur une thématique bien particulière, votre laboratoire devrait être en mesure de vous guider dans votre recherche de financements (Associations ciblées, par exemple).

Nous vous recommandons également de chercher par vous-même ! Vous trouverez des informations utiles sur les sites de :

- **ANDÈS** (L'Association Nationale des Docteurs ès Sciences, en France) qui propose une liste très complète des financements possibles, classés par domaines, avec possibilité de recherche guidée ou avancée. N'hésitez pas à vous-y inscrire, c'est gratuit : <http://financements.andes.asso.fr/>

- **MINISTÈRE DE LA RECHERCHE** : www.recherche.gouv.fr/jeuncher.htm

Allocation de recherche ou Bourse du Ministère, (MENRT)

Cette allocation est un contrat à durée déterminée de 1 an, renouvelable 2 fois, qui lie le doctorant et l'Etat, représenté par le Président de l'Université.

Ce nouveau type de contrat a été mis en place depuis 2001 afin de permettre au doctorant de se consacrer pleinement et exclusivement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse. Le montant de l'allocation a été revalorisé au 1 février 2007 et porté à 1530,77 € mensuel brut (et cumulable avec le monitorat : 335 € brut /mois).

Le doctorant qui souhaite bénéficier d'une allocation de recherche doit en faire la demande l'année d'obtention du Master (ou avoir une dispense) avant la première inscription en thèse.

Des dérogations sont possibles si, entre l'année d'obtention du Master et l'année de candidature, le doctorant a :

- accompli son service national, quelle que soit la durée de celui-ci, ou accompagné son conjoint qui effectuait son service national à l'étranger.
- obtenu l'agrégation, le CAPES, ou réalisé un stage pratique.
- effectué un stage d'études de longue durée à l'étranger
- été en congé maternité ou maladie pendant plus de quatre mois.

L'âge limite pour obtenir cette allocation est de 25 ans. Cependant, pour les personnes de plus de 25 ans et de moins de 30 ans au 1er janvier de l'année de candidature, des dérogations sont possibles sur présentation d'une demande expresse du responsable de l'Ecole Doctorale.

Le doctorant candidat doit remplir une des quatre conditions suivantes :

- être français (ou en instance de naturalisation),
- être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne,
- avoir préparé et obtenu son diplôme de Master en France
- avoir obtenu un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les modalités d'attribution des allocations de recherche sont très différentes suivant les Ecoles Doctorales. Il est très important de se renseigner très tôt des modalités d'attribution auprès de vos responsables de Master.

Textes de référence :

Décret n° 85-402 du 3 avril 1985 (J.O. du 5/04/85) modifié par le décret n° 92-339 du 30 mars 1992 (J.O. du 1/04/92) relatif aux allocations de recherche et par le décret n° 2001-126 du 6 février 2001 (J.O. du 10 février 2001) portant sur les décisions de recrutement et de gestion de certains personnels non titulaires de l'enseignement supérieur.

Bourses des Organismes

Les organismes de recherche financent chaque année des doctorants. Ces bourses de thèse sont souvent des CDD ou contrats de formation par la recherche donnant lieu à la protection sociale de droit commun, généralement de 3 ans. Elles peuvent être intégralement financées par l'organisme de recherche ou faire l'objet de cofinancements avec des entreprises ou des collectivités territoriales. Dans tous les cas, l'organisme est l'employeur du doctorant. Le candidat doit être titulaire d'un Master ou d'un titre équivalent au moment de la signature du contrat. Voici quelques exemples d'organismes financeurs de bourses de thèses. La liste des divers et nombreux organismes de recherche est donnée en annexe : rares sont les organismes qui ne proposent pas au moins des co-financements (souvent avec la Région) ! Renseignez-vous sur le site de l'ANDÈS !

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'ADEME accorde environ 80 bourses de thèse. Les thématiques ainsi que les dossiers de candidature sont disponibles sur le site : www.ademe.fr.

Un cofinancement à parité est recherché pour l'ensemble des projets proposés. Cette procédure est fortement encouragée pour permettre le développement de sujets de thèse liés directement à une préoccupation industrielle ou pour accompagner une volonté d'aménagement régional de la recherche sur des sujets prioritaires pour l'ADEME. Il appartient à chacun d'engager des démarches auprès de cofinanceurs potentiels, y compris auprès des conseils régionaux. Le cofinancement représente pour le partenaire la moitié du coût de l'allocation (rémunération + charges patronales + 15 % de frais de gestion), soit environ 18 500 € par an pendant 3 ans.

Le financement total de certains dossiers par l'ADEME reste exceptionnel. Il contribue à la promotion des domaines de recherche en sciences humaines, sociales, juridiques et de celui des études d'impacts sur la santé et les écosystèmes. Toutefois, même dans ces domaines de plus en plus de cofinancements sont acceptés par des entreprises ou des collectivités. Les actions technologiques ne peuvent relever de cette situation que s'il s'agit d'actions «amont» présentant un enjeu fondamental se rapportant aux missions de l'ADEME.

Le financement a une durée de 3 ans et s'élève à 1726,18 € / mois

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)

L'ANDRA recrute des doctorants (âgés de moins de 26 ans la première année) pour la durée de trois ans nécessaire à la préparation d'une thèse. Elle les met à la disposition d'un laboratoire de recherche agréé. Elle soutient ainsi des études de recherche en amont des études appliquées à la gestion des déchets radioactifs.

Clôture des inscriptions : mi-avril !

Renseignements : www.andra.fr

Commissariat à l'énergie atomique (CEA)

Le CEA offre chaque année des possibilités de financement de nombreuses thèses, dans des domaines très diversifiés, financées intégralement ou cofinancées avec la Région. Les profils recherchés sont les ingénieurs titulaires d'un Master. La rémunération mensuelle nette varie de 1350€ à 1480€ net selon la formation. En troisième année, une augmentation peut être accordée au doctorant. Le doctorant est soumis au régime social (sécurité sociale + mutuelle obligatoire) du centre qui l'héberge.

Renseignements : www.cea.fr et jean-luc.zimmermann@cea.fr

Adresse: CEA, Saclay, 91191 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél. : 01 69 08 88 97

Coordination de la formation par la recherche au www.instn.cea.fr

Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF)

La rémunération mensuelle est de 1425,40 € brut. La limite d'âge est fixée à 27 ans l'année de la candidature, avec possibilité de dérogation en dessous de 30 ans. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est le 1er juin. Les contrats débutent au 1er décembre.

Renseignements : www.cemagref.fr

Adresse: CEMAGREF, direction générale,

Parc de Tourvois, BP 44, 92163 Antony Cedex.

Tél. 01 40 96 61 21

Centre national d'études spatiales (CNES)

Bourse doctorale interne : un appel à candidature est ouvert une fois par an entre le 15 janvier et le 31 mars.

Bourse doctorale cofinancée externe : Ces bourses seront destinées à de jeunes diplômés des universités ou écoles d'ingénieur, titulaires d'un Master de recherche, en vue de préparer une thèse de doctorat dans un laboratoire public de recherche, en France, extérieur au CNES.

Leur durée est d'une année, renouvelable deux fois et leur montant brut mensuel de 1676,94 € brut et sont des Libéralités.

Ces bourses doctorales doivent être présentées via un laboratoire scientifique ou universitaire, avec un cofinancement (industrie, organisme de recherche, région, CNRS...).

Renseignements : www.cnes.fr et michel.puech@cnes.fr

Adresse : CNES, 18 avenue Edouard Belin – 31401 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 27 41 41

Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)

L'INERIS finance chaque année, pour 3 ans, 10 nouveaux doctorants dans le cadre de ses activités de recherche : Mathématiques et informatique ; Physique et sciences pour l'ingénieur ; Sciences de la terre et de l'univers ; Chimie ; Sciences de la société.

Renseignements : www.ineris.fr et roger.revalor@ineris.fr

Adresse : INERIS Méditerranée, Roger REVALOR

Domaine du Petit Arbois, BP 33 -13545 Aix-en-Provence Cedex 04

Tél : 04 42 97 14 80

Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

Les départements de recherche de l'INRA cofinancent des bourses de thèses avec des collectivités territoriales ou des entreprises privées. Les propositions de sujet de thèse sont adressées au chef de département par le directeur de l'unité susceptible de vous accueillir avant la fin mars de chaque année.

Lorsque le sujet est retenu par le chef de département, le candidat doit alors transmettre à celui-ci son dossier de candidature avant le mois d'octobre sous-couvert du directeur d'unité.

Les boursiers sont recrutés sur contrat à durée déterminée de deux ans renouvelable un an, avec une rémunération de 1305,86 € brut par mois. Le candidat doit être âgé de 27 ans au plus au 31 décembre de l'année de candidature.

Renseignements : www.inra.fr

Adresse : INRA, DRH secteur de gestion des non-titulaires,
147 rue de l'Université, 75341 – Paris Cedex 07

Institut National de Recherche sur les Transports et leur sécurité (INRETS)

Pour postuler aux allocations de recherche de l'INRETS, vous devez identifier un sujet de recherche proposé par une des unités de recherche de l'INRETS. Si un sujet retient votre attention, vous devez contacter l'unité de recherche (directeur ou encadrant) pour finaliser conjointement un sujet de thèse, dans le cas bien sûr où l'unité de recherche est intéressée par votre profil. Le montant de l'allocation est de 1 442 € mensuel brut, pour 3 ans.

Renseignements : www.inrets.fr

Adresse : 2 avenue du Général Malleret-Joinville, 94114 Arceuil Cedex

Tél : 01 47 40 70 00

Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

La préparation d'une thèse au sein d'un projet de recherche de l'INRIA est l'occasion de s'investir dans un travail créatif et d'acquérir une compétence de pointe dans le domaine des technologies de l'information. L'INRIA finance une quarantaine de bourses par an. Le financement a une durée de 3 ans et s'élève à 1652 € / mois .

Renseignements : www.inria.fr

Adresse: INRIA, 2004, route des Lucioles, BP 93

06902 Sophia Antipolis

Tél. 04 92 38 77 77

Institut de recherche pour le développement (IRD)

L'IRD accorde des bourses à des ingénieurs ou universitaires titulaires d'un Master. Champs de recherche concernés : Mathématiques et informatique ; Physique et sciences pour l'ingénieur ; Sciences de la terre et de l'univers ; Chimie ; Biologie, médecine, santé ; Sciences de l'homme et humanités ; Sciences de la société. Attention : dans ce cas les bourses sont des libéralités.

Renseignements: www.ird.fr

Adresse: IRD, Bureau du partenariat, 213 rue LaFayette, 75010 Paris

Tél. : 01 48 03 76 87

Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)

Le doctorant est lié au LCPC par un CDD de deux ans reconduit tacitement un an. Dépôt des candidatures de mars à mi - juin. Rémunération 1497,56 € bruts (au 01/01/2004).

Renseignements : www.lcpc.fr

Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)

L'ONERA rémunère des doctorants par des contrats de formation de recherche. La durée de financement est de 3 ans, sur la base d'un montant brut de 1731,41 € ou 1878,32 € en 1ère et 2ème année. Elle est de 1968,79 € en 3ème année (au 1er avril 2004).

Pour certains sujets de thèse, des cofinancements sont possibles avec d'autres organismes de recherche (CNES, CNRS, CEA, INT,...).

Renseignements : www.onera.fr et pvilledi@onera.fr

Adresse : ONERA, Direction des relations humaines

Madame Dumas BP 72 – 93322 Châtillon Cedex

Tel. : 01 46 73 38 07

Pour les ingénieurs : les bourses BDI du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique)

Les BDI (Bourses de Docteur Ingénieur) financent des thèses dans des laboratoires du CNRS. Ces bourses de doctorat d'une durée maximale de trois ans, sont offertes aux jeunes diplômés d'école d'ingénieurs ou de commerce. La sélection s'effectue sur dossier.

Il existe plusieurs sortes de bourses suivant leur type de financement :

- par le CNRS uniquement,
- par le CNRS et la Région,
- par le CNRS et une entreprise.

Le montant brut mensuel varie aussi selon le type de bourse (données juin 2004) : 1 709 € dans le cas d'un financement CNRS et entreprise, et 1 413 € dans les autres cas.

Pour télécharger un dossier de candidature :

www.sg.cnrs.fr/drh/emploi-nonperm/bdi.html

A noter : les candidats doivent être âgés de moins de 27 ans au 1er octobre de l'année de démarrage de la bourse. Les dossiers sont à retirer dans toutes les délégations régionales (DR). Ils doivent être ensuite déposés au siège de la Direction Régionale dont le laboratoire dépend AVANT LE 1ER MARS de l'année d'attribution de la bourse (soit mars de l'année de votre Master 2 !!). La décision d'attribution des bourses se fait après avis d'un comité scientifique.

Les bourses financées par le privé : les conventions CIFRE

Les bourses CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) associent, autour d'un projet de recherche qui conduit à une soutenance de thèse de doctorat, trois partenaires : une entreprise, un jeune diplômé, un laboratoire. Elles s'adressent aux entreprises qui s'engagent à confier à un jeune diplômé (Bac+5) un travail de recherche en liaison directe avec un laboratoire extérieur (l'entreprise doit être de droit français).

Depuis leur création en 1981, les CIFRE sont gérées et animées par l'ANRT (Agence Nationale de la Recherche Technologique : www.anrt.asso.fr) pour le compte du Ministère de la Recherche. A ce jour, plus de 10 000 doctorants en ont bénéficié.

L'entreprise et le laboratoire d'accueil signent un contrat de collaboration de recherche afin de fixer les modalités de soutien du laboratoire, c'est à dire le financement à l'adresse du laboratoire, la propriété des résultats (base de contrat disponible au SAIC).

L'entreprise signe un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée de 3 ans (article D 121.1d du Code de Travail) et verse à son «jeune Cifre» un salaire supérieur ou égal à 1 957 € brut par mois

pour tous les nouveaux contrats à compter du 1er septembre 2007.

Les bourses CIFRE ont des cadres bien particuliers puisque le doctorant est lié à une entreprise, avec les avantages, mais aussi les contraintes, que cela implique :

- ce type de contrat présente l'avantage de pouvoir être valorisé comme une véritable expérience professionnelle (toute thèse en est une, mais les entreprises privées sont malheureusement pleines d'a priori sur la recherche « purement » publique et accordent plus de crédit aux personnes ayant déjà travaillé en liaison avec le privé).

- et l'inconvénient est que les entreprises sont en général très exigeantes avec leur « jeune cifre ». Bien que cette pression puisse être un moteur, elle est aussi une source de stress supplémentaire. De plus, la liberté d'agir et la prise de décision sont plus limitées qu'avec un financement public : si l'entreprise ne voit pas son intérêt dans vos travaux, elle aura tôt fait de vous « recadrer » selon SES priorités !

En règle générale les sujets CIFRE sont plus appliqués, mais c'est à vous, et au laboratoire, de trouver un juste équilibre entre recherche et développement.

Depuis décembre 2005, le Ministère de la Recherche a décidé, à titre expérimental, d'ouvrir la procédure CIFRE à des «structures» non industrielles. Une trentaine de conventions ont été signées pour l'année 2006.

Peuvent désormais bénéficier de la convention CIFRE : Collectivités Territoriales, Parapublic, Associations à vocation sociale, ONG, CAUE (Conseils d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement), Etablissements consulaires : Chambres de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture, des Métiers...

Cette ouverture doit profiter à tous les domaines scientifiques mais devrait permettre au Sciences Humaines et Sociales de monter plus de dossiers.

Les bourses CIFRE s'adressent aussi bien aux ingénieurs qu'aux titulaires d'un Master.

Attention :

Lors du recrutement, n'oubliez pas de négocier votre salaire avec votre véritable employeur : l'entreprise. Renseignez-vous également sur :

- les congés payés, et surtout les RTT dont le nombre varie selon l'entreprise ;

- les primes d'intéressement, la prime de précarité qui n'est pas obligatoire pour un CDD de 3 ans (non négligeable puisqu'elle représente 10 % du salaire total versé par l'entreprise !) ;
- vos droits, en tant que thésard bien sûr, mais aussi en tant que salarié (convention collective, comité d'entreprise – chèques vacances, tickets restaurant, etc...).

Bourses des associations et des fondations

Depuis 2004 certaines associations transforment une partie des bourses données au doctorants en contrat de travail. Avant d'accepter un financement associatif, veillez à ce qu'il vous donne droit aux prestations sociales, sans quoi, à la fin de votre thèse, vous n'aurez pas droit aux allocations chômage.

Bourses d'associations

(liste non exhaustive) :

ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE
Thématique : agriculture, aménagement, production, environnement, équipement
Disciplines : chimie, biologie, statistique, informatique, économie, nutrition
www.academie-agriculture.fr

Contact : G. PEDRO
Tél. : 01 47 05 10 37
Durée : 1 an
Montant : 3810 €
Date : 15 octobre

ASSOCIATION FRANÇAISE
CONTRE LES MYOPATHIES
Thématique : Maladies neuromusculaires
www.afm-france.org

Contact : D. DUGUET
Tél. : 01 42 16 96 60
Durée : 1 an renouvelable 2 fois (thèse ou post-doc)

ASSOCIATION FRANÇAISE DE LUTTE
CONTRE LA MUCOVISCIDOSE
Thématique : application diagnostique, préventive ou curative de la mucoviscidose
www.aflm.org

Contact : A. d'ANDON
Tél. : 01 40 78 91 91
Date : appel d'offre avril - mai

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES DIABÉTIQUES
Thématique : Diabétologie
www.afd.asso.fr afdsiege@noos.fr
Durée : 1 an renouvelable
Montant : 38000 €/an
Date : mi-décembre

ASSOCIATION FRANÇOIS AUPETIT
Thématique : Maladie de Crohn ou maladie inflammatoire chronique de l'intestin
www.afa.asso.fr

Contact : J. AUPETIT
Tél. : 01 40 19 34 36
Date : 15 octobre

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR
LE CANCER
Thématique : recherche sur le cancer (fondamentale, clinique et prévention)
www.arc.asso.fr
aoffres@arc.asso.fr

Tél. : 01 45 59 58 68
Durée : 1 an renouvelable
Montant : 1 200 €/mois

ASSOCIATION RETINA FRANCE
Thématique : dégénérescences rétiniennes
Disciplines : génétique, biochimie, biologie cellulaire, biophysique, vieillissement
www.retina-france.asso.fr

Contact : J. KAPLAN
kaplan@necker.fr
Tél. : 01 44 49 51 61
Date : Fin février

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CARDIOLOGIE
Thématique : cardiologie
www.fedecardio.com

Contact : T. BELLINI
Tél. : 01 44 90 83 83
Durée : 1 an
Montant : 18 300 €
Date : 15 octobre

FEDERATION DES MALADIES
ORPHELINES
Disciplines : génétique, recherche clinique
et thérapeutique, sciences sociales
www.maladies-orphelines.fr
fmo@fmo-afrg.com

Tél. : 01 43 25 98 00
Durée : 1 an (fin de thèse)
Montant : 10-15 000 €
Date : septembre

GRUPE D'ÉTUDES SUR
L'HÉMOSTASE ET LA THROMBOSE
Thématiques : hémostasie et thrombose
Discipline : hématologie
www.geht.org/fr
Contact : G. PEDRO
Tél. : 01 47 05 10 37

Durée : 1, 2 ou 3 ans
Montant : 1 500 €/mois
Date : appel d'offre mai

Bourses de fondations

(liste non exhaustive)

BOURSE MICHEL SEURAT
Thématiques : sociétés ou cultures
contemporaines du Proche-Orient.
Contact : Hélène POUJOL
burgat.h@univ-aix.fr

Tél. : 01 44 96 43 08
Montant : 15 250 €, un seul versement
Date : fin octobre

FONDATION CETELEM
Disciplines : sciences humaines et sociales
www.fondation.cetelem.com

Tél. : 01 46 39 99 39
Montant : 8 000 €, un seul versement
Date : début mars

FONDATION POUR LA RECHERCHE
MÉDICALE
www.frm.org

Contact : C. ADRIEN
Tél. : 01 44 39 75 73
Durée : 1 an (fin de thèse)
Montant : 1 250 €/mois
Date : 15 octobre

FONDATION HEC
Disciplines : sciences humaines et sociales
www.hec.fr
doctorat@hec.fr

Tél. : 01 39 67 74 79
Montant : 15 245 €, un seul versement
Date : début mars

FONDATION NAPOLEON
Thématique : le Premier ou le Second
Empire
www.napoleon.org/fr

Contact : T. LENTZ
Tél. : 01 44 96 43 08
Montant : 7 600 €, un seul versement
Date : fin septembre

FONDATION ROBERT SCHUMAN
Disciplines : le renforcement de
l'Union Européenne, l'action culturelle
et universitaire, les relations franco-
allemandes et les programmes d'aide et de
formation dans les pays d'Europe centrale
et orientale et de l'ex-URSS
www.robert-schuman.org
secretariat@robert-schuman.org

Tél. : 01 53 63 83 00
Date : mi-avril

GRUPE DE RÉFLEXION SUR LA
RECHERCHE CARDIOVASCULAIRE
www.sfcadio.net
patrick.henry@lrb.ap-hop-paris.fr

Tél. : 01 49 95 82 24
Durée : 1 an renouvelable

Montant : 15 000 €

Date : 15 octobre

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

www.ligue-cancer.asso.fr

Contact : G. LENOIR

Tél. : 01 53 55 24 52

Durée : 1 an renouvelable tous les ans

Montant : 15 000 €

Bourse non cumulable avec une autre source de financement

SOCIÉTÉ DE TABACOLOGIE

Thématique : le tabac et son usage

www.tabacologie.globalink.org

Contact : P. CONINX

Montant : 12 200 €

Durée : 1 an renouvelable

SOCIÉTÉ D'ETHNOLOGIE

Thématiques : épistémologie, ethnologie, sociologie comparative, ethnomusicologie

www.culture.fr/sef/

Tél. : 01 46 69 26 10

Un seul versement

Montant : 8 000 €, un seul versement

Date : début mars

A noter :

Les associations financent des thèses dans toutes les disciplines même les SHS !

Partie 2:

PENDANT LA THESE

2.1. Démarches administratives

La première étape de votre inscription en thèse sera de mettre à jour votre fiche ADUM. Il est très important de prendre le temps de la remplir car elle vous suivra durant toute la durée de votre thèse. Les dossiers d'inscription et de réinscription sont également en ligne sur le site ainsi que toutes les démarches à faire. Par ailleurs, elle constituera votre CV consultable par vos futurs employeurs.

Ensuite, il vous faut faire signer votre dossier d'inscription et la Charte des Thèses par votre directeur de thèse et par le directeur de votre école doctorale. Les frais d'inscription en thèse sont déterminés tous les ans par le MENRT (environ 300€).

Si vous êtes un doctorant venant d'un pays étranger les services des relations internationales vous aiguilleront pour vos démarches administratives. Inscrivez-vous aussi à la Fondation Kastler. Cette inscription permettra aux centres de mobilité de vous repérer et de vous aider dans vos démarches.

ADUM

L'ADUM, portail Internet d'information, de services et de communication des jeunes chercheurs, est un annuaire électronique. Il se présente sous la forme d'une base de données renseignée par les jeunes chercheurs et consultable via Internet. Cette base de données contient des informations concernant le doctorant/ docteur, son cursus depuis le second cycle jusqu'à l'insertion professionnelle. Les données sont consultables sur le site Internet. Ce site est un portail d'accès vers un réseau de jeunes chercheurs. La base contient aujourd'hui 18228 profils de jeunes chercheurs de toutes disciplines et de plusieurs académies.

L'objectif de l'ADUM est la mise en réseau des jeunes chercheurs afin de créer une véritable passerelle vers l'emploi. Il permet aux jeunes chercheurs d'afficher leur profil de compétences en ligne et aux entreprises de trouver leurs futurs collaborateurs.

Le compte personnel ADUM permet à chaque personne inscrite de pouvoir mettre à jour à tout moment les informations le concernant (grâce à un accès sécurisé) et d'accéder à une palette de services.

EXEMPLES DE SERVICES MIS EN PLACE PAR L'ADUM:

- **INSCRIPTION EN LIGNE A L'ECOLE DOCTORALE.**

Accès sécurisé aux membres présents ou passés de son école doctorale avec consultation spécifique des données.

Grâce à une collaboration avec l'Association Bernard Gregory, il est possible de transférer ses données vers l'antenne locale ABG qui répercuté le CV sur Paris.

- **AFFICHAGE** de la soutenance de thèse avec les membres du jury, les résumés en français et en anglais, la date, l'heure et le lieu de la soutenance.
- **MISE EN LIGNE** de son CV, du mémoire de thèse en format pdf. Affichage de sa photo dans sa fiche web.
- **LISTE DES MODULES** de formation proposés aux doctorants avec inscription et gestion en ligne de ces modules.
- **MOTEUR DE RECHERCHE** par mots clés.
- **PARAMETRAGE PERSONNALISE** de l'affichage des données dans les différents annuaires (privé, public, en recherche d'emploi).
- **ENVOI D'INFORMATIONS** concernant la vie doctorale par courrier électronique.
- **POSSIBILITE D'OBTENIR UNE ADRESSE MAIL GRATUITE ET PERENNE.**
- **NEWSLETTER EMPLOI.** Affichage d'offres d'emploi et possibilité de recevoir les offres directement par mail.

Le fonctionnement de l'ADUM est le suivant :

Tout doctorant s'inscrit dans l'ADUM. Une attestation d'inscription est générée à la fin du processus, cette attestation est à remettre à l'école doctorale. Les données sont ensuite validées par l'école doctorale pour insertion dans la base. Le doctorant reçoit un mail qui l'avertit de la validation de ses données par l'école doctorale. Dès cet instant, il a accès à tous les services de l'ADUM et peut à tout moment mettre à jour ses données, ses projets et son parcours professionnel. Il peut ainsi mettre en ligne un CV. configuré selon ses choix. Un doctorant ayant choisi de ne pas apparaître dans l'annuaire public ne figurera pas parmi les résultats des différents annuaires. L'inscription à l'ADUM est gratuite.

Il est nécessaire et important d'actualiser régulièrement son profil dans l'ADUM afin de créer un vrai réseau actif de jeunes chercheurs.

Le site et la base de données sont déclarés à la CNIL sous le N° 731961.

Site de l'ADUM : www.adum.fr

Pour tout renseignement : 04 67 14 48 16 ou adum@contact.asso.fr

La Charte des Thèses

Les doctorants n'ont pas de statut bien déterminé, tantôt étudiants, tantôt jeunes chercheurs. La Charte des Thèses donne néanmoins un cadre au déroulement de la thèse. Cette charte doit être signée et respectée par le doctorant, son directeur de thèse, le responsable de l'unité d'accueil et celui de l'école doctorale. Chaque établissement possède sa propre charte, précisée et complétée à partir d'une charte type établie par le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

À savoir :

Le 3 septembre 1998, le ministre en charge des formations doctorales, Claude Allègre, signait un arrêté imposant la mise en place d'une Charte des Thèses dans tous les établissements habilités à délivrer le doctorat.

Elle précise les droits et devoirs des partenaires de la formation doctorale : le doctorant,

son directeur de thèse, le responsable de l'unité d'accueil et de la formation doctorale.

Ses objectifs sont d'abaisser le nombre de doctorants non financés, de faire en sorte que les doctorants soient mieux encadrés et qu'ils fassent des thèses «raisonnablement» longues.

Droits des doctorants selon la Charte des Thèses :

Accès aux moyens de l'unité de recherche : installations, ordinateur, téléphone, fax... au même titre que les membres permanents du laboratoire. On doit également vous permettre et vous encourager à présenter votre travail dans des congrès de la même manière que les permanents.

Un sujet bien défini : le sujet de votre thèse est défini avant l'inscription, avec votre futur directeur de thèse. Ce travail préliminaire doit permettre de dégager les grandes lignes de la problématique, et surtout son originalité et son importance. Il est de la responsabilité du directeur de thèse d'avoir une maîtrise suffisante du champ de recherche concerné. Il ne doit donc pas vous lancer dans une exploration trop hasardeuse. Il est responsable de l'évaluation du caractère novateur de votre sujet.

Un suivi personnalisé et sérieux : vous avez droit à un encadrement personnel de la part de votre directeur de thèse. Il s'engage à vous consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial. Votre directeur de thèse doit suivre vos progrès et vos difficultés, discuter des options possibles avec vous

et vous faire part de toutes les remarques utiles, positives ou critiques. Ce droit est doublé d'un devoir d'information de votre part : plus vous communiquerez avec votre directeur de thèse, plus il aura les éléments pour vous aider.

Droit de publication : votre nom doit apparaître parmi ceux des auteurs d'articles, communications, ouvrages, brevets et rapports industriels qui utilisent votre travail de recherche.

Initiative et communication : Le doctorant s'engage à travailler sérieusement, pas question de bayer aux corneilles. Vous devrez également faire preuve d'initiative, explorer des voies nouvelles, lancer les tests nécessaires, demander le matériel dont vous avez besoin, etc... Bref, faire comme n'importe quel chercheur. Vous avez également vis-à-vis de votre directeur de thèse un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et aux progrès effectués. En clair, pas question de rester un mois sans donner de nouvelles ou pire, six mois sans avancer d'un millimètre et sans le dire ! On attend de vous un comportement de professionnel qui rend compte de son activité sur son lieu de travail.

Formations : selon l'école doctorale à laquelle vous appartenez, vous vous engagez à suivre des formations complémentaires. A l'UM2 les formations sont obligatoires, contrairement à l'UM1 et l'UM3. Vous les déterminez en accord avec votre directeur de thèse. Leur validation est faite par le directeur de l'école doctorale.

Respect des engagements contractuels : par exemple, si une partie de votre travail de thèse est soumise à un engagement de confidentialité avec un tiers (comme une entreprise), vous devez évidemment respecter cet engagement.

Que faire en cas de problème ?

Tout d'abord, il convient de dédramatiser les choses : dans tout univers professionnel, les conflits sont courants. La clef consiste à établir une communication entre vous et la ou les personnes avec lesquelles vous êtes en conflit. Il peut s'agir d'une communication directe ou en présence d'un médiateur. La première étape de la médiation consiste bien sûr à discuter au sein du laboratoire. On parle de médiation locale. Si le directeur du laboratoire n'est pas impliqué dans le conflit, il peut faire office de médiateur. Le directeur du laboratoire peut aussi recadrer les choses en cas de déficience de l'encadrement ou du doctorant. La seconde étape consiste à passer à la structure juste au-dessus : école doctorale et établissement d'inscription. Cette étape (que nous appellerons la médiation d'établissement) ne doit être enclenchée qu'en cas d'échec ou d'impossibilité d'une médiation locale. Pour tout problème, n'hésitez pas à en faire part à nos élus : elus@contact.asso.fr.

À savoir :

Le dispositif de la Charte des Thèses prévoit la possibilité d'une médiation.

L'idée consiste à chercher à résoudre le conflit en faisant appel à des médiations concentriques. Evidemment, il est souhaitable de ne pas être seul dans ce processus. Les associations de doctorants ont un rôle de soutien très important auprès des doctorants en difficulté. Si vous êtes en difficulté, n'hésitez surtout pas

à aller voir l'association la plus proche. Vous rencontrerez d'autres personnes qui auront peut être eu des difficultés similaires et qui pourront vous aider à y voir clair. Enfin, une association regroupe des gens d'expériences diverses, dont un certain nombre qui maîtrisent bien le dispositif de la Charte des Thèses. Des doctorants ou même de jeunes chercheurs peuvent aussi être de bon conseil et vous épauler.

Sécurité Sociale et Mutuelle

Doctorants percevant un salaire :

Quel que soit votre âge, vous bénéficiez du statut de salarié. Ceci vous permet dès lors de vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM pour la sécurité sociale) de votre lieu de résidence.

Attention ! Vous devez faire cette inscription vous-même, sinon vous ne serez pas affilié à la Sécurité Sociale car la cotisation n'implique pas l'inscription !

Ainsi, vous devrez demander un dossier d'inscription à votre CPAM et fournir les pièces justificatives suivantes :

- photocopie de votre contrat de travail
- 3 derniers bulletins de salaire
- un RIB
- ancienne carte Vitale + attestation de droits de l'ancienne couverture
- photocopie d'une pièce d'identité
- justificatif de domicile
- certificat de scolarité ou photocopie de votre carte d'étudiant

CPAM de Montpellier
29 cours Gambetta
34934 Montpellier Cedex
Tel : 0820 904 218

Doctorants non financés ou percevant des libéralités

Si vous avez moins de 28 ans, vous pouvez rester affilié à votre organisme de Sécurité Sociale étudiante (MEP et LMDE).

Si vous avez plus de 28 ans et que vous êtes toujours doctorant, vous pouvez reconduire votre sécurité sociale étudiante jusqu'à 30 ans.

Si vous avez moins de 28 ans, vous pouvez conserver votre mutuelle étudiante (MEP et LMDE). Au-delà, vous devez souscrire à une autre mutuelle.

La responsabilité civile étant obligatoire, vérifiez si vous n'êtes pas déjà affilié à une assurance privée (logement, voiture...).

2.2. Les structures d'accueil de votre thèse

Le laboratoire

Le laboratoire est un espace de vie à condition de le faire vivre. Ajoutez-vous en tant que maillon de chaîne parmi les personnels non-permanents doctorants et post-doc. Ne dérangez pas l'organisation pré-établie par les membres permanents tels que ITA (Ingénieur, Technicien, Administratif), chercheurs et enseignants-chercheurs. Cependant n'hésitez pas à être à l'initiative de réunions ou de propositions, et à discuter avec toute votre équipe pédagogique (directeur de thèse et co-encadrants).

À votre arrivée, prenez rendez-vous avec l'acteur principal du laboratoire, le directeur. Il est juridiquement garant de tous les risques que vous pouvez subir dans son laboratoire. Définissez avec lui vos conditions et horaires de travail. Pour tout problème faites d'abord appel à lui.

Le conseil de laboratoire, qui rassemble certains membres nommés et élus (dont vous pouvez faire partie), est présidé par le directeur. Il est une instance consultative qui définit la politique du laboratoire : l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes, les questions budgétaires (demandes et répartition des crédits), les contrats de recherche et les transferts de technologie, la diffusion de l'information scientifique de l'unité, la gestion des ressources humaines et aussi la politique de formation par la recherche. Dans certains laboratoires, des doctorants sont élus au conseil. N'hésitez pas à vous y

présenter et vous impliquer dans la vie de votre labo. Cela vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de la recherche.

Les séminaires sont des occasions d'invitation à la discussion avec des chercheurs d'autres équipes et de vous confronter à d'autres sujets, une bonne opportunité d'ouverture d'esprit. Il est indispensable que vous assistiez régulièrement aux séminaires et que vous y exposiez vos résultats.

Les soutenances de thèse font partie de ces temps forts de la vie du laboratoire. Il s'agit d'un doctorant qui expose trois ans d'activité de recherche, en public, en vue de l'obtention de son titre de docteur. C'est l'aboutissement d'une thèse, étape essentielle et marquante dans la vie de notre futur docteur, et imaginez-vous un peu à sa place dans quelques années ! Il y a tout un décorum avec jury et grandes formules mais c'est, somme toute, assez anecdotique.

La vie du laboratoire

Vous faites partie d'une communauté (le laboratoire), et il est important que vous parliez aux autres membres de cette communauté, quels qu'ils soient. L'interaction avec les autres est cruciale pour se former à affronter les difficultés d'un environnement professionnel.

Bien sûr, vous serez plus facilement portés à discuter avec les autres doctorants et c'est absolument vital. Mais rien n'est plus désastreux qu'un laboratoire structuré en castes (doctorants, jeunes chercheurs, vieux chercheurs, techniciens) chaque catégorie sociale ne communiquant pas avec les autres. La recherche est devenue une affaire d'équipe et la qualité des relations humaines est un des facteurs essentiels du succès.

N'hésitez pas à parler avec toutes les personnes de votre laboratoire et de votre équipe de formation doctorale. Cela vous apportera d'autres regards sur les divers métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quelquefois, il suffit d'un coup de pouce extérieur pour débloquer une situation, faire le point sur ses connaissances ou encore être aidé.

Sur le plan scientifique, il importe aussi de ne pas rester isolé. Communiquer son travail est indispensable. Vous vous ferez connaître mais surtout vous en tirerez des pistes pour des travaux et collaborations à venir. C'est souvent à la confrontation entre deux approches qu'ont lieu les progrès les plus intéressants. Prenez donc le temps de découvrir d'autres personnes que celles de votre petite communauté habituelle. Votre travail n'en sera que plus enrichissant.

Evidemment, cela peut ne pas sembler évident a priori : tout doctorant a un jour hésité à aborder un chercheur confirmé. Il faut se débarrasser de ce conditionnement, vous n'êtes plus étudiant. Toutes les questions sont bonnes à

Pendant la thèse

poser, et vous serez surpris de voir combien n'ont, en fait, pas encore reçu de réponse. Même après 10 ou 20 ans de recherche sur un sujet donné, il reste encore bien des lacunes dans nos connaissances. Concrètement, cela veut dire qu'il vaut mieux aller demander aux personnes compétentes plutôt que de sécher sur quelque chose de déjà étudié (ce qui ne dispense pas d'y passer du temps pour vraiment l'assimiler).

Conseil :

Pensez à communiquer vos travaux de recherche régulièrement (au laboratoire, au directeur de recherche), à les valoriser lors des séminaires, colloques et congrès, et sous formes d'articles.

Le Directeur du Laboratoire

Acteur principal du laboratoire, il est juridiquement responsable de ce qui se passe dans le laboratoire qu'il anime et dirige. Vis-à-vis du doctorant, il est l'un des co-signataires de la Charte des Thèses et c'est lui qui valide le procès-verbal d'installation du doctorant dans le laboratoire. C'est aussi la première personne à contacter en cas de conflit au sein du laboratoire.

La direction de la thèse

Le directeur de thèse

Pour pouvoir diriger une thèse, il faut être titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). Personne-clé pour le doctorant, le directeur de thèse (qui a donc une HDR) va, durant 3 ans, vous aider, vous diriger et vous donner les moyens nécessaires pour effectuer vos travaux de recherche. Il est important que vous puissiez entretenir de bons rapports avec lui. Il est l'un des co-signataires de la Charte des Thèses (voir chapitre précédent) et doit être aussi un élément de votre insertion professionnelle.

Le Co-directeur de thèse

Il est aussi possible que vous soyez co-encadré par un ou plusieurs chercheurs n'ayant pas encore leur HDR ou appartenant à un autre laboratoire. N'oubliez pas de lui faire signer la Charte des Thèses.

Le Tuteur de thèse

Le parrain de thèse est un scientifique extérieur au laboratoire et si possible à votre université de rattachement ; il accepte de suivre le travail de thèse et de conseiller le doctorant si nécessaire. Il peut, le cas échéant, faire office de médiateur entre votre directeur de thèse et vous. Il peut assister au comité de thèse et être inclus dans le jury de thèse.

Les établissements d'enseignement supérieur



Les conseils universitaires

Les universités sont administrées par trois conseils auxquels participent des doctorants élus.

Le Conseil d'Administration (CA) constitue l'organe décisionnel de l'université. Il définit la politique de l'établissement, vote le budget annuel et approuve les comptes. Il fixe, dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents. Il approuve les accords et les conventions signés par le président. Enfin, le CA exerce le pouvoir disciplinaire..

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) a pour mission de faire des propositions en matière d'enseignement, pédagogie et vie étudiante. La loi en fait le garant des libertés étudiantes, notamment syndicales.

Les missions principales du Conseil Scientifique (CS) sont d'étudier tous les dossiers relatifs à la politique de recherche de l'établissement, les moyens budgétaires et humains, les contrats de recherche, les laboratoires et équipes de recherche..

À noter :

Il est très important que des doctorants fassent partie de ces conseils universitaires pour représenter et faire entendre la voie des doctorants auprès des instances universitaires.

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 1

Administration, Droit, Economie, Gestion, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Sport.

www.univ-montp1.fr

Adresse : 5, Bd Henri IV,
BP 1017
34006 Montpellier

Tél : 04 67 41 74 45

DREDEV : Direction de la Recherche, des Etudes Doctorales et de la Valorisation

recherche@univ-montp1.fr

Tél : 04 67 41 74 45

Localisation : services centraux

SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

smpps@univ-montp1.fr

Adresse : 5, rue Ecole de Médecine
34060 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 41 75 67

Localisation : Institut Bouisson Bertrand
(face à UFR Médecine)



UNIVERSITÉ MONTPELLIER 2

Sciences et Techniques du Languedoc

www.univ-montp2.fr

Adresse : Place Eugène Bataillon

34095 Montpellier

Tél : 04 67 14 30 30

DRED : Division de la Recherche et
des Etudes Doctorales

dred@univ-montp2.fr

Tél : 04 67 14 30 23

Bureau des allocataires et moniteurs

Tél : 04 67 14 31 06

Localisation : Service du personnel
enseignant; bâtiment 7, 1er étage
derrière la salle de cours 7.01

SCOPPS : Service Commun pour la
Prévention et la Promotion de la Santé

Adresse : Université Montpellier 2

cc 435

Tél : 04 67 14 31 48

Localisation : Bât 20



UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3 PAUL VALÉRY

Arts, Lettres, Langues, Sciences
humaines et sociales

www.univ-montp3.fr

Adresse : Route de Mende

34199 Montpellier Cedex 5

Tél : 04 67 14 20 00

Études Doctorales

Tél : 04 67 14 22 03

Localisation : Bât administratif
bureau 114

SUMPPS : Service Universitaire de
Médecine Préventive et de Promotion
de la Santé

Tél : 04 67 14 22 40

Localisation : Bât Charles Camproux
MDE - 2ème tranche



UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Adresse : 52, Avenue Paul Alduy
66860 Perpignan
Tél : 04 68 66 20 67
www.univ-perp.fr

DRED : Direction de la Recherche, des
Etudes Doctorales
[nathalie.pellegrin-
longuemard@univ-perp.fr](mailto:nathalie.pellegrin-longuemard@univ-perp.fr)

SIMPPS : Service Inter universitaire
de Médecine Préventive et de
Promotion de la Santé
simpps@univ-perp.fr
Tél : 04 68 66 24 46
Localisation : RDC bât admin. IUT



MONTPELLIER SUPAGRO

Adresse : 2, place Pierre Viala
34060 Montpellier Cedex 01
Tél. : +33 (0) 4 99 61 22 00
Fax : +33 (0) 4 99 61 29 00
etudes-doctorales@supagro.inra.fr



ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER

Adresse : 8, rue de l'École Normale
34296 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 14 43 24
www.enscm.fr



ECOLE DES MINES D'ALÈS

Adresse : 6, avenue de Clavières
30319 Alès Cedex
Tél : 04 66 78 50 00
www.ema.fr



Maison des Ecoles Doctorales de Montpellier

La Maison des Ecoles Doctorales (MED) est une structure fédérative qui rassemble les écoles doctorales de l'académie de Montpellier.

Mise en place en juillet 2000, la Maison des Ecoles Doctorales de Montpellier a pour mission de préparer le doctorant à son avenir professionnel. Pour cela, elle organise des formations transversales et diffuse des informations sur son site Internet. Elle réalise, grâce notamment à l'ADUM (Annuaire des Doctorants et Docteurs des Universités de Montpellier, géré par l'association Contact), des études sur le devenir des docteurs des universités de Montpellier.

Directeur : Pr. Maurice Brunel

med@univ-montp2.fr

Adresse : Université Montpellier 2

Bât. Administratif, cc 200

34095 Montpellier cedex 5

Tél : 04 67 14 49 45

Les Ecoles Doctorales (ED)

Elles ont pour mission :

- **La formation complémentaire** des doctorants, tant dans des aspects de spécialité que de préparation à l'insertion professionnelle (voir le chapitre valorisation de votre thèse, modules).

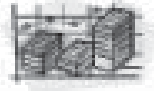
- **Le suivi et la mise en application de la Charte des thèses** des doctorants dont elles ont la charge.

- **La mise en place d'un réseau** entre équipes de recherche pour ce qui concerne les questions de formation doctorale.

Elles n'ont pas de compétences sur la politique scientifique, ni sur le fonctionnement interne des laboratoires. Elles effectuent la répartition des allocations de recherche du Ministère. Elles sont responsables du suivi des doctorants qui y sont affectés et du respect des Chartes des thèses des divers établissements auxquels elles sont rattachées.

Le Directeur de l'Ecole Doctorale

Il est l'animateur de l'école doctorale à laquelle vous appartenez. Il est le lien entre les doctorants et l'université, c'est lui qui valide les modules ou formations que vous devez effectuer durant votre thèse. En cas de problème entre votre directeur de thèse et vous, il peut tenter d'intervenir ou nommer un médiateur extérieur pour apaiser le conflit.



ED 231 : ECONOMIE ET GESTION

Directeur : Daniel Serra

Coordonnées :

Faculté des sciences
économiques,
Espace Richter,
Avenue de la Mer CS 79706
34960 Montpellier Cedex 2

Secrétariat : Sabine de Béchevel

edeg@isem.univ-montp1.fr

Tél : 04 67 15 84 25

Fax : 04 67 15 84 86

www.edeg.univ-montp1.fr

Ecoles Doctorales UM1



ED 461 : DROIT ET SCIENCES SOCIALES

Directeur : Daniel Mainguy

Coordonnées :

Université Montpellier 1
Faculté de Droit
39, rue de l'Université
Bureau 2.03, Bât. 1
34060 Montpellier Cedex 2

ecoledoctorale@univ-montp1.fr

Responsable du service: Nicole Bunel

nicole.bunel@univ-montp1.fr

Tél : 04 67 61 54 74

Fax : 04 67 61 46 28

Secrétariat : Anne-Marie MAUREL

(04 67 61 54 73)

www.droit.univ-montp1.fr



ED 463 : SCIENCES DU MOUVEMENT HUMAIN

Autres universités de rattachement :
Aix-Marseille II, Avignon, Nice

Directeur : Bootsma Reinoud

bootsma@laps.univ-mrs.fr

Coordonnées :

Université de la Méditerranée,
Faculté des sciences du sport,
case 910,
163 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 09
Tél : 04-91-17-22-55
Fax : 04-91-17-22-52

Secrétariat : Mireille Meozzi

mireille.meozzi@staps.univ-mrs.fr

Tél : 04 91 17 04 36

Fax : 04 91 17 04 15

www.edsmh.univ-mrs.fr

Ecoles Doctorales UM2



ED 168 : SCIENCES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES POUR LA SANTÉ

Directeur : Christian Le Peuch

Coordonnées :

Institut de Génétique Humaine
141, rue de la Cardonille,
34396 Montpellier Cedex 5

Secrétariat : Catherine Larose

Catherine.Larose@igh.cnrs.fr

Tél : 04 99 61 99 04

Fax : 04 99 61 99 01

<http://cbs2.igh.cnrs.fr>



ED 166 : INFORMATION, STRUCTURES, SYSTÈMES

Directeur : François Forest

francois.forest@univ-montp2.fr

Coordonnées :

Université Montpellier 2 -
Campus Saint - Priest - Bât. 2
860, rue de Saint Priest
34 090 Montpellier Cedex

Secrétariat : Nadine Tilloy

nadine.tilloy@lirmm.fr

Tél : 04 67 14 97 12

Fax : 04 67 14 97 14

www.edi2s.univ-montp2.fr



ED 459 : SCIENCES CHIMIQUES

Directeur : Jean-Louis Montero

montero@univ-montp2.fr

Coordonnées :

ENSCM

8, rue de l'École Normale,
34296 Montpellier Cedex 5

Secrétariat : Karine Allenne

Kallenne@univ-montp2.fr

Tél : 04 67 14 43 44



ED 477 : SYSTÈMES INTÉGRÉS EN BIOLOGIE, AGRONOMIE, GEOSCIENCES, HYDROSCIENCES, ENVIRONNEMENT

Directeur : Bernard Godelle

godelle@univ-montp2.fr

Coordonnées :

UM2

Place E. Bataillon, cc 64
34095 Montpellier Cedex 5

Tél : 04 67 14 36 00

Fax : 04 67 14 36 10

Secrétariat : Martine Barraud

barraud@isem.univ-montp2.fr

www.sibaghe.univ-montp2.fr/



ED 306 : SCIENCES DES PROCÉDÉS, SCIENCES DES ALIMENTS

Directeur : Bruno Blondin
blondin@supagro.inra.fr

Coordonnées :

UM2
Place E. Bataillon, cc 23
34095 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 14 33 14
Fax : 04 67 14 42 92

Secrétariat : Régine Grasmick
regine.grasmick@univ-montp2.fr
www.edspsa.univ-montp2.fr



ED 60 : TERRITOIRES, TEMPS, SOCIÉTÉS ET DÉVELOPPEMENT

Directeur : Pascal Moliner

Coordonnées :

Université Paul Valéry
Route de Mende
34199 Montpellier
Tél : 04 67 14 20 00
Fax : 04 67 14 20 52

Contact : Carole Closesel
carole.closesel@univ-montp3.fr

Tél : 04 67 14 20 81
Fax : 04 67 14 25 72

Ecoles Doctorales UM3



ED 58 : LANGUES, LITTÉRATURES, CULTURES, CIVILISATIONS

Directeur: Raphaël Carrasco
luc.borot@univ-montp3.fr

Coordonnées :

Université Paul Valéry
bât. administratif bureau 114
Route de Mende
34199 Montpellier

Contact : Carole Closesel
carole.closesel@univ-montp3.fr

Tél : 04 67 14 20 81
Fax : 04 67 14 25 72

Ecoles Doctorales l'UPVD



ED 305 : ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (E²)

Directeur : Françoise Daumas-Bataille
dired305@univ-perp.fr

Coordonnées :

Université de Perpignan
52 avenue Paul Alduy
66860 Perpignan

Secrétariat : Malika Boumaza
boumaza@univ-perp.fr

Tél : 04 68 66 17 36

2.3. Enseigner pendant sa thèse

L'activité d'enseignement est une des formations complémentaires accessible pendant le déroulement d'une thèse. Evidemment, elle concerne surtout celles et ceux qui aspirent à devenir Maître de Conférences, mais c'est aussi une expérience que certaines entreprisent apprécient, l'assimilant à un entraînement à la présentation orale et en public. Bref, la pédagogie est une valeur reconnue bien au-delà des enceintes universitaires!

Le monitorat

Crée en 1989 par le Ministère de l'Éducation Nationale, le monitorat d'initiation à l'Enseignement Supérieur offre aux moniteurs un complément de rémunération à leur allocation de recherche d'environ 335€ bruts par mois.

Le moniteur anime généralement en 1er cycle universitaire, 64h de TDs ou 96h de TP sous la conduite d'un tuteur pédagogique. Parallèlement à cette initiation par la pratique, le moniteur reçoit une formation générale (10 jours répartis sur les 3 ans) aux méthodes d'enseignement et de communication, ainsi que des informations sur le fonctionnement des universités et des administrations françaises ou étrangères. Cette formation comprend également des stages de théâtre pour apprendre à maîtriser sa voix et sa gestuelle, des stages de relaxation, et d'utilisation des nouvelles technologies.

La structure qui assure la formation et la coordination des moniteurs est le Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES).

Renseignements : www.ciesmontpellier.org

Contact : Françoise BLANC francoise.blanc3@ac-montpellier.fr

Adresse : CIES de Montpellier, Rectorat - CAFA-

33, Avenue Paul Parguel - 34064 Montpellier

Téléphone : 04.67.91.50.36

Comment devenir moniteur ?

Il faut se faire connaître et se renseigner dès le mois de juin et au plus tard en septembre auprès du CIES qui vous contactera par la suite à l'ouverture de la campagne de recrutement en septembre-octobre. C'est à ce moment-là que vous pourrez postuler.

Les conditions à remplir pour devenir moniteur sont les suivantes :

- soit bénéficiaire d'une allocation de recherche (MENRT)
- soit bénéficiaire d'un régime d'aide comparable à l'allocation de recherche d'environ 1530 € bruts mensuels (ceci concerne : certaines BDI, bourses

d'universités, bourses régionales, bourses ONERA, bourses CNRS, bourses INRIA... détaillées précédemment).

- soit être ancien élève d'une Ecole Normale Supérieure et s'inscrire en doctorat immédiatement après l'achèvement de la scolarité à l'ENS.

Les vacances

Si l'enseignement vous intéresse mais que vous n'êtes pas moniteur, rien n'est perdu ! En effet, vous pouvez éventuellement devenir vacataire temporaire.

Deux cas de figure se présentent :

Cas 1 : Vous pouvez être chargé de Travaux Pratiques (au maximum 144 h de TP), Travaux Dirigés (au maximum 96 h de TD) ou de cours dans une discipline qui correspond à votre spécialité.

Pour postuler en tant que vacataire, il faut répondre à certaines conditions stipulées dans le Décret 87-889 du 29 octobre 1987 (NOR :RESP8700744D) disponible sur le site <http://ag.ufr.univ-montp2.fr/> , rubrique « vacataires d'enseignement » et cliquer sur décret dans le texte. Le recrutement des vacataires d'enseignement est soumis à l'approbation d'une commission. Cette commission siège deux fois par an, au 1er et au 2ème semestre (en octobre et en février). Elle a pour rôle de vérifier que les vacataires engagés par les enseignants de l'université remplissent les conditions réglementaires de recrutement et de juger de l'adéquation du profil du candidat avec la charge d'enseignement qui lui sera confiée.

Pour être vacataire, il faut :

- être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire ;
- être inscrit en vue de la préparation d'un diplôme de troisième cycle ;
- avoir une activité professionnelle principale.

Pour postuler, il faut déposer sa candidature auprès des responsables d'enseignements qui vous intéressent et/ou se renseigner auprès du service des affaires générales de l'université (par exemple pour Montpellier II. <http://ag.ufr.univ-montp2.fr/>, rubrique « vacataires d'enseignement »). Il est à noter que certains postes de vacataires (surveillance des examens) peuvent être réservés à des doctorants sans financement.

Attention, n'oubliez pas de remplir l'état de mise en paiement à la fin de vos enseignements (pour être payé) et de garder précieusement ces justificatifs si vous voulez passer des concours d'enseignant-chercheur.

Cas 2 : Vous pouvez être tuteur en méthodologie générale. Cette unité d'enseignement est dispensée aux L1 (anciens DEUG1) de toutes les disciplines. Les tuteurs recrutés peuvent aussi appartenir à toutes les spécialités, puisque qu'ils dispensent un enseignement de « forme » et non de « fond ».

C'est une aventure humaine : une confrontation à des doctorants de tout poil. L'approche est très intéressante car le tuteur décide à 100% de la façon dont il manage son groupe. Père fouettard ou mamie gâteau, on verra quel tuteur vous êtes.... Ces vacances sont réservées aux doctorants non moniteurs, et peuvent être valorisées par la suite en tant que vacances d'enseignement. Cela se révèle intéressant pour briguer des postes d'enseignement par la suite. Le premier trimestre en méthodologie correspond à 44 heures de TD.

L'objectif de ce module est d'apprendre aux étudiants à travailler en groupe, à définir un projet puis à le mener à bien en quelques mois. Il a aussi comme but d'aiguiser leur regard critique sur les différentes sources d'information qu'ils consultent, ainsi que de les aider à réfléchir sur leur projet professionnel dès la première année pour éviter les aiguillages ratés et cursus hasardeux.

En pratique, selon les Universités : durant le premier semestre, les tuteurs ont en charge de « coacher » un groupe d'étudiants de 40 personnes environ pour l'élaboration d'un poster concernant leur projet personnel et professionnel. Il faut constituer les groupes d'étudiants (6 environ) et ensuite les aider, rapidement, à définir leur projet en groupe (ce n'est pas une mince affaire, les étudiants ne se connaissant pas avant...). Ensuite, les tuteurs accompagnent les étudiants pour les recherches biblio et l'élaboration du poster.

2.4. Les missions en entreprise

Doctorant-Conseil

Le Doctorant-Conseil est un nouveau système (mis en place à la rentrée 2007) qui vous permet d'exercer une mission rémunérée dans une entreprise, une administration ou une collectivité territoriale en parallèle à votre travail de recherche.

Le thème de la mission se situe dans le domaine des compétences que vous avez acquises tout au long de votre parcours ; il ne présente pas nécessairement un lien direct avec votre sujet de thèse. Ces missions peuvent être de l'audit et du conseil méthodologique, technique et scientifique, de la veille technologique, une étude de faisabilité, une analyse bibliographique, de la formation de personnel, des expérimentations...

Vous avez la charge de la recherche de la mission, en partenariat avec votre laboratoire, votre école doctorale et éventuellement la Maison des Écoles Doctorales, qui propose un module d'aide à la recherche de missions.

Vous devrez réaliser une ou des missions d'une durée totale annuelle de 32 jours. Ces missions peuvent être accomplies tout au long de l'année selon des modalités adaptées à chacune des missions et compatibles avec votre travail de recherche.

Dans le cas où l'entreprise partenaire souhaite travailler moins de 32 jours sur l'année, vous pouvez (et êtes encouragé) à compléter votre forfait de journées conseil, en développant d'autres partenariats avec d'autres entreprises, sans pouvoir dépasser les 32 jours sur 12 mois.

Vous pouvez aussi compléter les heures manquantes par des enseignements (2h équivalent TD = 1 journée de mission).

Vous pouvez également fidéliser l'entreprise pour de nouvelles prestations la troisième année de thèse, par exemple, et ainsi tisser un réseau de contacts professionnels pour embrayer sur d'autres partenariats, qui sortent du dispositif du doctorant-conseil.

Les modalités pratiques

conditions de recrutement sont analogues à celles du MIES (Monitorat d'Initiation à l'Enseignement Supérieur) : il faut bénéficier d'un financement d'un montant comparable à celui de l'allocation de recherche, hors Cifre.

Si vous êtes déjà moniteur d'enseignement supérieur, vous avez la possibilité de signer une insertion d'avenant au contrat de MIES avec l'université, pour effectuer la mission de doctorant-conseil.

Même si les missions sont accessibles aux doctorants de première année, il est préférable d'être en deuxième ou troisième année de doctorat.

La rémunération du doctorant-conseil est égale à celle du moniteur de l'enseignement supérieur, soit environ 335 € bruts par mois, versés par l'université.

Ces missions en entreprise n'étant possibles que depuis 1 an pour les doctorants, n'hésitez pas à solliciter votre directeur de thèse, votre directeur d'école doctorale, et votre université pour les modalités spécifiques (nombre de postes ouverts dans votre université, entreprises déjà partenaires etc...).

2.5. Déroulement de la thèse

Entreprendre la thèse

Le sujet de la thèse qui est proposé par votre directeur est souvent différent de ce qui sera en définitive réalisé au cours de la thèse. Le sujet initial peut paraître flou, ne soyez donc pas surpris si vous n'obtenez pas un programme détaillé sur trois ans : c'est impossible! En admettant que vous disposiez d'un sujet bien cerné, la première année de thèse reste l'année d'amorçage.

L'amorçage consiste essentiellement à vous familiariser avec votre problématique. Vous devez faire le tour des outils à mettre en œuvre et de la bibliographie sur le sujet. À la fin de cette étape, il est impératif d'avoir balayé le champ théorique de votre sujet et sur le plan humain, vous devez être pleinement intégré au sein de votre équipe.

Si votre directeur de thèse ne vous l'a pas déjà conseillé, il est important pour vous de fixer une date à l'issue de la première année, à laquelle vous rédigez et présentez oralement, à votre équipe et/ou à votre comité de thèse, de façon précise, les objectifs de la thèse. Ce document, qui peut être conséquent, doit :

- définir les problèmes auxquels vous vous attaquez,
- présenter les solutions qui y ont été apportées par d'autres et celles que vous envisagez,
- proposer un plan de travail pour la fin de la thèse et prévoir des publications.

Ce rapport en fin de première année n'est pas un but en soi, il n'est qu'un moyen d'énoncer de façon précise le contenu de la thèse et d'obtenir un retour de la part des encadrants. La rédaction de ce document est l'aboutissement normal du travail de la première année.

ATTENTION!

Si au bout d'un an de thèse, vous avez l'impression d'être englouti dans la bibliographie, alors tirez la sonnette d'alarme! Parlez-

en à votre directeur de thèse. Les directeurs de laboratoire et d'école doctorale sont aussi des interlocuteurs potentiels. N'entamez pas votre seconde année sans réagir !

La bibliographie

La bibliographie est une des parties les plus importantes des recherches que vous menez. Elle vous permet, en plus de vous tenir au courant de l'avancement des travaux dans votre discipline, de vous construire un background de connaissances

solides et de prendre du recul sur votre activité de recherche. Vous devez donc en faire régulièrement tout au long de votre thèse, et ce dès la première année.

Les bibliothèques

Les bibliothèques mettent à votre disposition un ensemble important de ressources en ligne : revues, bases de données bibliographiques, EndNote Web. Ces ressources sont accessibles soit sur les postes des campus (poste informatiques en libre service des BU, des salls informatiques ou dans les laboratoires) soit depuis n'importe quels postes extérieurs aux campus avec service ADDOC.

La liste de ces ressources auxquelles les BU sont abonnées ainsi qu'ADDOC sont précisés sur le site web de la BIU (www.biu-montpellier.fr).

Les bibliothèques sont par ailleurs une ressource inestimable lorsque l'on recherche des articles qui ont quelques années et qui ne sont donc plus ou pas disponibles sur le Net. En rayon, vous trouverez les périodiques sur les 10 dernières années. Pour les revues plus anciennes, il faudra demander à un magasinier de les chercher en réserve.

Pour trouver la revue de votre choix parmi les bibliothèques universitaires (BU) de Montpellier, vous pouvez consulter la rubrique «Consultez notre Catalogue» sur le site www.biu-montpellier.fr. Sur cette même page, à partir du module ADDOC, vous avez accès, depuis des postes situés hors du campus des universités de Montpellier (domicile, cybercafés,...) aux revues en ligne et bases de données auxquelles la BU est abonnée.

BU Lettres

Route de Mende

Ouverture du lundi au vendredi de
9h à 19h (Annexe : 10h à 18h).

BU Sciences

Place Eugène Bataillon

Ouverture du lundi au vendredi de
8h30 à 19h

BU Pharmacie

11, Avenue Charles Flahaut

Ouverture du lundi au vendredi de
8h30 à 19h30

BU Unité Médicale Pédagogique

641, Avenue du doyen Giraud

Ouverture du lundi au vendredi de
9h à 20h

BU Droit, économie et gestion

60, rue des Etats Généraux

Ouverture du lundi au
vendredi de 8h à 19h

Vous pouvez emprunter des livres dans les différentes BU de l'Académie en vous présentant muni de votre carte d'étudiant. Les départements de recherche

et laboratoires ont aussi souvent des bibliothèques internes, en libre accès au personnel.

Certains départements de recherche ont aussi des abonnements spécifiques. Informez-vous auprès de votre directeur de département.

Enfin, un certain nombre d'éditeurs laisse les revues de plus d'un an en libre accès. Il faut toutefois noter que généralement, sont en ligne uniquement les numéros de moins de 5 ans. Ce n'est donc pas demain que vous pourrez vous passer des B.U. Il existe aussi un outil de recherche bibliographique encore peu connu mais très utile est le site <http://scholar.google.com>, vous pouvez aussi utiliser le site de NCBI www.ncbi.nlm.nih.gov.

Organiser sa bibliographie

Un certain nombre de logiciels permettent d'organiser sa bibliographie : EndNote, reference Manager, ProCite...

N'attendez pas le dernier moment pour saisir votre biblio ! La rédaction de votre manuscrit est grandement facilitée si votre biblio est déjà organisée et que vous avez eu le temps de prendre en main le logiciel ; ceci vous évite une perte de temps inutile en fin de thèse !

Gérer la thèse

À l'issue de la première année... vient la seconde année. En un peu plus d'un an, l'objectif du thésard est de mener à bien l'entreprise qu'il a décrite dans sa proposition de thèse, et de présenter son travail dans des conférences. C'est la période centrale de votre thèse, celle pendant laquelle vous allez avancer sur votre sujet. Vous êtes maintenant pleinement dans le bain et vous commencez à prendre plus d'assurance. Durant toute cette période, vous devez gérer votre temps de manière optimale si vous voulez arriver au bout du projet défini durant la première année. Ne vous laissez pas abuser par la classique «baisse de régime» de la deuxième année, suite à une première année hyperactive!

Attention, la dispersion dans le travail provient de multiples sources. Le grand danger est de papillonner d'un problème à un autre surtout quand les obstacles apparaissent. On bute sur une manip, un programme, un calcul, alors on s'attaque à un autre problème ou on survole les derniers articles parus. Sachez que votre capacité à surmonter les difficultés est un paramètre essentiel de votre compétence dans la recherche. Votre directeur de thèse est là pour vous aider à gérer votre temps, sans vous confiner sur la paillasse ou au bureau.

Un bon directeur de thèse ne doit pas trop vous focaliser sur un unique sujet, mais vous aider à gérer des priorités, ce qui peut conduire à en abandonner certains

aspects pour un temps. Mais vous devrez aussi trouver la ténacité nécessaire, qualité indispensable pour faire de la recherche.

Vous devrez apprendre à faire le vide devant votre peur de l'échec, devant l'angoisse du manque d'idées ou de la feuille blanche, mais aussi devant l'ivresse du succès facile. Vous devrez affronter vos propres limites, vos complexes et vos frustrations et apprendre à passer à travers ces murs qui vous enferment. Si vous y arrivez, alors c'est que vous avez la capacité d'être un véritable chercheur. Enfin, plusieurs qualités doivent être mobilisées dans les différents contextes professionnels. La ténacité et la capacité à dépasser son "angoisse de créativité", le contact humain, la capacité à communiquer et à travailler en équipe. Sur ces points-là aussi, votre progression doit vous conduire à préciser ou à révéler ce que vous êtes.

Apprenez à gérer votre temps. Les sources de dispersions extra-professionnelles peuvent être nombreuses. A priori vous le savez déjà. Essayez quand même de vous discipliner. Il est bon de faire quelque chose en dehors de sa thèse mais en ce domaine aussi "qui trop embrasse mal étreint"... Choisissez des priorités et menez vos projets à terme. Évitez le papillonnage exponentiel.

Le comité de thèse

À l'issue de votre première année de thèse, vous avez, d'après la Charte des Thèses, la possibilité de réunir un comité de thèse. Ce dernier est composé de vos encadrants et de scientifiques du domaine. Il a pour rôle de faire un point sur l'orientation de vos recherches. Dans bien des cas, si au bout d'un an de thèse vous vous sentez perdu, le comité de thèse sera une aide précieuse. Toutefois vous pouvez aussi réunir ce comité (dont vous choisissez les membres avec vos encadrants) dès le début de la thèse afin de présenter votre sujet et la façon dont vous le voyez évoluer. Ce premier avis extérieur dès le début peut être bien utile si le sujet a été mal cerné, ou des aspects oubliés.

Les modules de thèse

Les formations complémentaires sont un moyen pour vous d'acquérir des connaissances supplémentaires et de prendre pleinement conscience de toutes vos potentialités.

C'est donc un élément crucial pour l'élaboration du projet professionnel post-thèse. Même si vous vous destinez à une carrière académique, n'oubliez pas que vous ne travaillerez certainement pas toute votre vie sur un même sujet. Vous aurez de plus une mission pédagogique qui nécessite une formation généraliste solide, une grande culture scientifique et une ouverture sur d'autres horizons que

le monde universitaire.

La validation des formations complémentaires est de la compétence de l'École Doctorale (ED) dont vous dépendez. Une école doctorale peut valider comme formation quelque chose qu'elle n'organise pas elle-même. Par exemple, une école d'été, une conférence, ou encore une formation à la recherche d'emploi organisée par une autre institution. Vous devez prendre une part active dans la composition de votre programme de formation complémentaire et ne devez pas hésiter à proposer des alternatives à ce qui est déjà proposé par les écoles doctorales. Chaque école demande un nombre d'heures de formation minimal qui vous sera indispensable pour être autorisé à soutenir votre thèse. Ce nombre d'heures n'est qu'un minimum, n'hésitez pas à faire un maximum de formations !

Informez-vous auprès de votre école doctorale pour connaître le nombre d'heures de formation minimale obligatoire, ainsi que le type de formation qu'elle valide. Vous trouverez ces informations le plus souvent sur le site de votre école doctorale. Le principe des modules pour les ED est de minimum 10 ECTS (European Credit Transfer System) à suivre sur la durée de la thèse. Donc cela revient souvent à 50 heures plus 50 heures de formation (première et deuxième année). Il y a aussi des variations entre ED (voir ci-dessous). Attention car la traduction entre ECTS et nombre d'heures n'est pas aussi simple, puisque les ECTS indiquent une quantité de travail fourni par le doctorant et non une quantité d'heures dispensées par les enseignants.

A noter :

Le statut de monitorat diminue souvent de moitié ce temps de formation obligatoire, car le monitorat vous forme aussi par ailleurs.

Listes des modules MED de Montpellier

À Montpellier, les ED, la Maison des Ecoles Doctorales (MED) et l'association Contact œuvrent à la mise en place des modules pour les doctorants. La liste de ces modules est dans votre compte ADUM (voir annexe) sous l'onglet MODULE. L'inscription à ces modules se fait directement par inscription en ligne.

Ces modules obligatoires pour soutenir sa thèse sont gratuits pour le doctorant, mais il est nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du directeur de thèse et /ou de l'école doctorale pour y participer.

Ci-dessous vous trouverez la liste des modules proposés par la MED . Pour l'année 2008-2009 , des modules reconduits, et des nouveaux modules encore plus intéressants. Les différentes catégories de modules sont présentées ci-dessous.

Aide à l'insertion professionnelle :

- Communication interpersonnelle et relations de travail
- Elaboration projet professionnel
- Elaborer cv, lettres de motivations ciblées, et définir une stratégie d'approche commerciale.
- Gestion de Projet
- Réussir son entretien de recrutement et optimiser son mode de communication
- Valorisation des compétences : Nouveau chapitre de la thèse

Langues et techniques de communication :

- Anglais préparation et examen TOEIC
- FLE - Français langue étrangère
- Communication scientifique
- Techniques de rédaction de notes et de projets scientifiques

Monde socio-économique :

- Gestion de la PME et animation du projet d'entreprises
- Découverte de l'entreprise, ses missions, son fonctionnement...
- INECO : une initiation à l'économie et gestion d'entreprise en 2 jours !

Ouverture scientifique et culturelle :

- Bioinformatique et ontologies
- Environnement et développement durable
- Initiation à la valorisation et à la protection de l'innovation
- Philosophie des Sciences

Les doctoriales®

Ce séminaire national, à l'initiative du ministère chargé de la recherche et de l'association Bernard-Gregory, est mis en place sous forme de module par la MED (Maison des Ecoles Doctorales de Montpellier). Si vous avez manqué l'édition des Doctoriales® de Montpellier, **LE « DOCTORAMA »** est organisé par l'incubateur de l'école des Mines d'Alès plus tard dans la saison.

<http://med.univ-montp2.fr/doctoriales/index.html>.



Attention!

Surveillez l'apparition de nouveaux modules tout au long de l'année, pour ne pas passer à côté de la thématique qui vous intéresse plus particulièrement.

Le nouveau chapitre de la thèse (NCT) avec l'ABG

L'ABG propose depuis 2000 une nouvelle formation de valorisation des compétences appelée « valorisation des compétences, un nouveau chapitre de la thèse ». Ce programme permet aux doctorants en dernière année de thèse de réaliser un véritable bilan des compétences qu'ils ont acquises durant la thèse (financement par l'ABG et les écoles doctorales).

En 2005, 224 doctorants de 78 écoles doctorales ont rédigé un « nouveau chapitre » de 6 à 8 pages avec l'aide d'un consultant (avec présentation orale). Parmi tous les participants, 90 % exercent aujourd'hui une activité professionnelle (avec pour 70 % une embauche dans les 4 mois qui ont suivi cette formation).

Pour les inscriptions, se renseigner auprès de la maison des écoles doctorales. med.univ-montp2.fr/.

Pour en savoir plus :

www.abg.asso.fr/display.php?id=582&mz=2

Contact : Maurice Brunel, directeur de la MED

Maurice.Brunel@univ-montp2.fr

A noter :

Il existe d'autres modules qui se déroulent à Avignon, Marseille ou Grenoble. Vous pouvez bien sûr opter pour l'un d'eux aussi. Dans ce dernier cas, l'ED doit préalablement valider la formation proposée par le doctorant. Pour ce faire, le doctorant doit envoyer, avant son inscription, au secrétariat de l'ED, une fiche de présentation de la formation

qu'il souhaite suivre. Cette fiche doit comprendre le nom du responsable et son institution de rattachement, la durée de formation, son descriptif et la liste des intervenants. Les formations CIES sont validées par l'ED au titre des formations à l'insertion professionnelle (fiche téléchargeable dans votre copte ADUM).

Obligations de formation des Ecoles Doctorales :

ED Droit et Sciences Sociales (ED 461),
ED Langues, Littératures, Cultures, Civilisations (ED 58),
ED Territoires, Temps, Sociétés et Développement (ED 60)
Aucune obligation de suivi de module.

ED Economie et Gestion (ED 231)

Les doctorants doivent avoir validé au moins 100 heures de cours (soit 5 modules) au moment du dépôt de l'annexe 1 (ou A) pour le soutenance de thèse. Cette obligation prend effet dès la rentrée 2008.

ED Sciences Chimiques et Biologiques pour la Santé (ED 168)

Les doctorants de première ou deuxième années de thèse doivent suivre des formations (minimum 50 heures) parmi les modules transversaux proposés sur le site de l'école doctorale ou sur le site de la Maison des Ecoles Doctorales. Ce minimum de 50 heures de formation est une obligation pour pouvoir soutenir sa thèse au sein de l'école doctorale. Le fait d'être MONITEUR dispense d'un module sur les 2 exigés. Les doctorants médecins ou internes en médecine sont dispensés d'un module sur les 2 exigés.

ED Information, Structures, Systèmes (ED 166)

Chaque doctorant doit suivre un minimum de 80 heures pendant les deux premières années de la thèse.

ED Sciences Chimiques (ED 459)

Les doctorants doivent suivre 3 modules pendant la thèse à prendre dans les listes proposées par les Master 2 de l'école doctorale et dans les modules proposés par la Maison des Ecoles Doctorales. Les congrès, séminaires et autres peuvent éventuellement être validés par l'école doctorale après accord préalable. Deux modules doivent être suivis en 1ère année de thèse et un module en 2ème année. Pour les moniteurs le monitorat équivaut à un module suivi.

ED Sciences des Procédés Sciences des Aliments (ED 306)

Chaque étudiant doit suivre un minimum de 90 heures pendant les trois années de la thèse.

Pendant la thèse

ED Systèmes Intégrés en Biologie, Agronomie, Geosciences, Hydrosociences, Environnement (ED 477)

Durant les deux premières années de la thèse, le doctorant doit suivre chaque année au minimum 50 heures de formation correspondant à différents modules. Il y a deux types de modules : les modules de formation scientifique et les modules d'ouverture professionnelle. Chaque doctorant doit suivre sur l'ensemble de la période doctorale 50% de modules scientifiques et 50% de modules d'ouverture. Le choix des modules scientifiques est effectué en accord avec le responsable de la formation doctorale et le directeur de thèse. Le doctorant choisit lui-même les modules d'ouverture en rapport avec son projet professionnel.

ED - Energie et Environnement (ED 305)

La participation à des modules est obligatoire pour tous les étudiants inscrits en thèse et en l'absence de validation de module à hauteur d'un minimum de 100 heures, la soutenance de votre thèse ne serait pas acceptée

Sont validables par l'école doctorale : les modules organisés par l'ED 305 (valorisation et propriété intellectuelle, anglais, Science et Société/Fête de la Science), les cours et stages CIES pour les moniteurs, les actions de tutorat et d'encadrement d'étudiants ou de classes de lycée et de collège, la participation aux Doctoriales®, la participation à des cycles de séminaires ou de sessions de formations, à condition que la formation dépasse 25 heures, les stages de formation en laboratoire, autre que votre laboratoire d'accueil, la participation à des colloques internationaux, d'une durée supérieure à trois jours.

Dans tous les cas, un justificatif (attestation de participation ou attestation de votre directeur de thèse) est nécessaire. L'Ecole Doctorale peut vous aider financièrement pour participer à ces activités. N'hésitez pas à contacter (dired305@univ-perp.fr), ou à contacter Malika Boumaza (seced305@univ-perp.fr) en cas de doute ou de besoin de renseignement.

A noter :

On distingue deux types de formation :

- Les formations disciplinaires visent à apporter, ou à renforcer, des connaissances ou des compétences dans une spécialité donnée.
- Les formations transverses : au contraire des précédentes, elles apportent des compétences et des connaissances qui sont soit communes à la plupart des ensembles disciplinaires, soit complètement transverses.

Valoriser sa thèse

Il ne suffit pas de faire une bonne thèse pour être considéré comme un bon chercheur, il faut aussi publier des articles avec une audience internationale et présenter son travail en séminaire ou lors de congrès. La valorisation via le dépôt de brevet est également une forme de communication importante dans le privé comme dans le public. Quelle que soit la forme retenue, la communication de vos travaux et résultats est une étape primordiale pour votre future insertion professionnelle car cela constitue l'élément principal d'évaluation pour la plupart des recruteurs, notamment dans le domaine public.

Les articles

Les publications les plus valorisées sont celles où la sélectivité du comité de lecture, qui détermine les acceptations à parution, est la plus élevée. Ce comité désigne plusieurs «referees» qui vont être chargés d'évaluer votre contribution. Donc plus une revue est lue, plus son «impact factor» est élevé, ce qui est de fait valorisant pour votre CV.

Choisir une revue

Un travail de ciblage thématique est nécessaire. Vous devez aussi jauger l'importance de votre contribution pour déterminer quelle revue est susceptible d'accepter votre contribution. Enfin, il existe une différence suivant le format des articles :

- Le format lettre limité à quelques pages. Il est destiné à la publication rapide de résultats nouveaux et originaux.
- Le format article est destiné à donner des résultats détaillés.
- Le format « review » est destiné à faire le point sur un sujet. En général, ces articles ont été sollicités par le comité de lecture auprès d'experts du sujet pour faire un état de l'art.

Ecrire et soumettre

Un bon directeur de thèse doit vous apprendre à rédiger un article. Il doit être un relecteur critique mais constructif. Il est très utile également de faire relire votre article à plusieurs personnes avant de l'envoyer. Tout bon article devrait comporter au moins les trois éléments suivants :

- Le contexte : quelle est la motivation du travail effectué ? Quels ont été les travaux importants qui l'ont précédé ? Quelles sont vos perspectives ?
- La valeur ajoutée : en quoi votre travail apporte-t-il une contribution significative au sujet ?

- La précision ou l'art de trouver les mots justes, de décrire les points essentiels et rien que les points essentiels avec concision et clarté.

Les congrès

Un jeune chercheur bien encadré ne devrait pas avoir à trouver lui-même ses conférences. En effet, chaque encadrant connaît la plupart des conférences valables et surtout reconnues comme valables. En général, les organisateurs de conférences ou de congrès effectuent un appel à communication sur le thème développé au cours de ces congrès. Si votre sujet vous semble en adéquation avec la thématique, envoyez un résumé des travaux que vous voulez présenter. Vous aurez alors peut-être l'opportunité de présenter un poster et/ou d'effectuer une présentation orale.

Les Brevets

Le brevet est un outil juridique qui doit trouver son application dans les domaines économiques et industriels. La volonté actuelle d'augmenter le nombre de brevets dans les universités, ainsi que les transferts de technologie entre laboratoires et entreprises, se traduit par l'essor des services de valorisation. A Montpellier, on peut citer le service en essor de valorisation de l'Université de Montpellier 2 (VARRI, voir plus loin dans le guide) et le service très développé de valorisation du CNRS pour la région Languedoc-Roussillon.

Un brevet : nouveauté, activité inventive, application industrielle

Antagonisme publication/brevet ?

Les chercheurs considèrent souvent que la valorisation de leurs recherches se fait exclusivement par leurs publications. Il est vrai que c'est sur le nombre de publications/an que les organismes de recherche jugent de la qualité d'un chercheur. Cependant, une fois publiées, les découvertes du chercheur tombent dans le domaine public : il n'est alors plus possible de les valoriser en terme de brevet.

Ordre et délai de publication des recherches

Si une demande de dépôt d'un brevet est faite, la publication des résultats dans un journal scientifique est possible dès que le dépôt a été enregistré. Le brevet fera l'objet d'une publication 18 mois après le dépôt. Il sera délivré ou non après un examen du dossier par l'office de brevet du ou des pays concerné(s).

Pourquoi et comment valoriser la recherche par le brevet ?

Le dépôt des brevets est décidé et effectué à la demande des chercheurs par leurs organismes de rattachement (organismes de recherche, universités) via leurs services de valorisation. Depuis 2001, 50% des revenus de licences reviennent aux inventeurs de brevets après déduction des frais de propriété engagés par les organismes. Le reste est partagé par moitié entre le laboratoire et les organismes de rattachement. De plus, depuis 2005, une prime de 3000 € par brevet est accordée aux inventeurs (avec partage entre les inventeurs). 20% sont accordés 1 an après le dépôt de brevet, le reste à la signature de la première licence du brevet.

Alternative au brevet

Le délai de publication d'un brevet est long : 18 mois. Si une autre personne dépose un brevet sur les découvertes que vous avez effectuées pendant cet intervalle de temps, vous ne pourrez plus ni breveter ni exploiter le fruit de vos découvertes sans risquer une accusation de contrefaçon. Le moyen de prouver que vous avez « un droit de possession personnelle antérieur » sur des découvertes est l'**ENVELOPPE SOLEAU**, que vous aurez préalablement déposée à l'INPI (Institut National de Propriété Industrielle). Comportant beaucoup moins de contraintes administratives, financières et temporelles que le brevet, l'enveloppe Soleau vous permettra d'exploiter vos découvertes et ce droit sera accessible à votre entreprise. Cependant ce droit vous est propre : vous ne pourrez pas délivrer de licences d'exploitation.

LES CAHIERS DE LABORATOIRE NATIONAUX sont aussi un moyen d'antérioriser les découvertes, en cas de litige entre deux laboratoires de recherche. Cependant, en Europe, le brevet appartient au premier déposant.

Attention!

La législation et les règlements d'application sont modifiés très fréquemment. Renseignez-vous !

Pour déposer un brevet

Renseignez-vous auprès des services de valorisation des universités et organismes de recherche. Ils doivent vous renseigner sur la brevetabilité d'une invention, vous rédiger les contrats d'exploitation de licences avec les entreprises....

Renseignements : www.inpi.fr/

Textes de loi : www.legifrance.gouv.fr/

Création d'entreprise innovante

Si vous vous sentez apte à envisager la création d'une entreprise innovante, issue de votre recherche...

Adressez vous aux services de valorisation, aux services d'incubation et aux pépinières.

Votre projet entrera tout d'abord en phase de « pré-incubation », par exemple par le LRI (incubateur du Languedoc-Roussillon). Une expertise permettra de bien cerner le projet et de monter le dossier. Si vous passez l'étape du « comité de sélection », vous entrerez en phase d'« incubation » : étude de la technologie, du marché, montage de l'équipe, étude juridique, business plan. Les phases de pré-incubation et d'incubation peuvent prendre jusqu'à deux ans.

Conseils et financements : www.oseo.fr

Lieux d'accueil pour les porteurs de projet : orientation, conseils, formation, financement, hébergement :

Incubateur technologique de l'école des Mines d'Alès
www.incubateur.ema.fr

Incubateur du Languedoc Roussillon (antenne sur le site de l'UM2, RDC bâtiment 7) www.lr-incubation.com/presentation/cadre.htm

Le CEEI (Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation) de Montpellier : depuis 1987, plus de 300 entreprises ont été accompagnées par le CEEI de Montpellier Agglomération.

www.creer-une-entreprise.com

www.demarrez-votre-entreprise.com

Pépinières d'entreprise Cap Omega et Cap Alpha

www.capomega.com

Un business plan téléchargeable:

www.capalpha.com

Pour la Biopharmacie :

www.capgamma.com

**UN PETIT AVANT GOÛT DE TOUT CELA PAR LA SENSIBILISATION
À LA CRÉATION D'ENTREPRISE INNOVANTE : PARTICIPEZ AUX
DOCTORIALES® !**

Valorisation de la Recherche et des Relations avec l'Industrie (V.A.R.R.I.)

Il valorise la technologie et la recherche. Acteur important de la diffusion des connaissances et du savoir scientifique, l'Université Montpellier 2 est aujourd'hui plus que jamais un outil de transfert de technologies vers l'extérieur et notamment vers le monde industriel. Cette prérogative permet à l'université de se positionner également comme un acteur régional du développement économique et ceci par l'intermédiaire du service de valorisation de la production scientifique, le V.A.R.R.I. (Valorisation de la Recherche et des Relations avec l'Industrie). Actuellement pôle fort du transfert de technologie et du savoir-faire de l'Université des Sciences de Montpellier 2, il constitue le point d'entrée privilégié pour les entreprises et les institutions qui cherchent à identifier les compétences de laboratoire. Le service propose d'apporter son soutien aux chercheurs et doctorants dans leurs projets de valorisation (sur un plan juridique et administratif), de définir avec eux la meilleure stratégie en matière de propriété industrielle et de recherche de partenariats durables (privés ou publics). Il s'attache, en outre, à veiller tout particulièrement à la protection du patrimoine intellectuel de l'université en s'assurant du respect des intérêts de l'établissement. Connaissant les rouages économiques et financiers de la mise en place d'un projet, le personnel du V.A.R.R.I. suit le futur créateur d'entreprise depuis la phase d'idée jusqu'à la création en mettant à son service ses compétences en terme de gestion de projet et de connaissance du réseau. Passerelle entre la recherche et l'industrie, le rôle du V.A.R.R.I. s'affirme dans l'aide à la négociation et à la rédaction de contrats, dans la mise en relation des laboratoires avec les entreprises, les pôles, les chambres consulaires, OSEO ANVAR, CLAT, pépinières... mais aussi dans la recherche de financements de travaux de recherche, thèses...

Les missions du service VARRI :

- **Informer : en interne** : informer sur les modes de valorisation des résultats de recherche, les opportunités offertes par le cadre réglementaire, les aides financières, la propriété intellectuelle, les divers contrats, les besoins des acteurs économiques, la création d'entreprise. Et **en externe** : informer sur les compétences et les possibilités de collaboration offertes par les laboratoires.

- **Accompagner**. Initialisation de la contractualisation en partenariat avec le service Convention de l'UM2.

- **Valoriser** les résultats de recherche.

- **Assurer** l'interface entre la recherche universitaire et le monde socio-économique.

- **Soutenir** la création d'entreprise innovante notamment avec l'appui de l'incubateur Régional.
- **Deposer et suivre** des brevets et licences

Service de valorisation de l'UM2 (VARRI) :

www.univ-montp2.fr (rubrique relations industrielles).

Contact : Mme Isabelle Lagracie-Lochard

Adresse : Université Montpellier 2 case courrier 406

Place Eugène Bataillon

34095 Montpellier

Tél : 04 67 14 34 60

2.6. Rédaction et soutenance

La thèse peut être vue un peu comme une course de fond : il faut se montrer résistant et opiniâtre pendant toute sa durée. La dernière partie, celle de la rédaction, s'apparente alors au sprint final... On en a marre et on a envie que ça s'arrête, mais il faut aller jusqu'au bout et donner le meilleur de soi-même.

On différencie deux types de thèses : les thèses « sur papiers », qui comporteront en général trois publications. Les thèses « classiques », rédigées sous forme de mémoire.

Quel que soit le type de manuscrit choisi, la thèse doit être rédigée et soutenue obligatoirement en français sauf cas particuliers des labels européens et de co-tutelle. Un label européen est obtenu lors d'un séjour d'au moins un trimestre dans un laboratoire situé dans un autre pays européen. Dans ce cas, la soutenance orale devra être soutenue dans les deux langues, et le manuscrit devra comporter un long résumé dans l'autre langue. En ce qui concerne les thèses en co-tutelle, la soutenance a lieu dans les deux langues, et le lieu de soutenance détermine la langue de rédaction dominante, même si un long résumé dans l'autre langue doit toujours figurer.

Selon l'article 11 de loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française : Art. 11. - La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers.

Notez qu'il appartient aux différents conseils d'établissement de décider des modalités de rédaction d'une thèse.

À l'Université Montpellier 2, il est du ressort des écoles doctorales d'établir

les conditions pour approuver ou non une thèse sur travaux (/«sur papier»). Voyez donc simultanément vos directeurs d'ED et de thèse... pour éviter les confusions.

Lorsque l'on rédige sa thèse, les contraintes finales de dates définies par l'administration sont fixes, bien que la durée de rédaction diffère (on y reviendra...). Il faut donc prévoir... (voir le chapitre suivant)

Rédaction

Une thèse « sur papiers »

La rédaction commence dès l'écriture de la première publication. Certains doctorants (vernés) ont de la matière pour écrire sur leur Master 2 et ont ainsi rapidement une première publication. Il faut compter environ 6 mois entre l'écriture d'un article et sa soumission, et 1 à 2 ans pour qu'il soit publié. Ainsi, à la fin du contrat de thèse, la rédaction peut être extrêmement rapide : partie bibliographique introductive, liens entre les articles (expliquer la démarche et les avancées scientifiques), conclusion et perspectives. De plus, autre avantage, ce type de thèse est immédiatement valorisable (pour les contrats de qualification par exemple, dont les dossiers doivent être constitués avant fin Décembre). On peut donc prévoir 2 à 3 mois pour la rédaction... cela peut aussi s'étendre jusqu'à 6 mois.

Une thèses « mémoire »

Une thèse « mémoire » s'écrit sur une durée plus longue... car il faut tout écrire, faire toutes les figures... tout soumettre au directeur de thèse (alors que pour la thèse sur papiers, cette étape est réalisée en partie AVANT). Cependant, l'avantage de tout écrire est qu'on peut développer sa thèse à fond, exploiter toutes les hypothèses, ajouter une touche plus personnelle : c'est un « mémoire... ». Au contraire, dans les papiers, on synthétise, on synthétise...

Toutes les thèses ne permettent pas d'écrire plusieurs papiers avant la fin. Quand il y a beaucoup de données analytiques à acquérir, beaucoup de travail en labo, on n'a guère le temps d'écrire une publication. De plus, lorsque la thèse nécessite l'utilisation de beaucoup de méthodes analytiques complémentaires, il est difficile d'interpréter avant l'acquisition de la totalité des résultats.

Ce type de thèse peut prendre du temps à écrire, il faut s'y prendre tôt (avant la fin de la troisième année) et fixer une date ferme pour la fin des manip (c'est tellement facile de tomber dans l'envie d'en faire un peu plus pour avoir une meilleure thèse...). Les intérêts du directeur et du thésard ne concordent pas forcément à cette période.

Pensez bien que si votre temps de rédaction dépasse la date de fin de contrat, vous serez au chômage : c'est bien, vous diront les « vieux de la vieille » qui n'en

bénéficiaient pas.... Certes, mais une ARE (allocation de retour à l'emploi) sert à rechercher un emploi en évitant une situation financière trop précaire. Et dites-vous bien que trouver un emploi après la thèse n'est pas toujours immédiat... Voir chapitre 3, après la thèse.

Attention!

Ce qu'il faut absolument éviter :

- ne vous enfermez pas dans des emplois du temps rigides du style «je dois avoir écrit 100 pages à telle date»;

- la planification de votre travail est nécessaire, mais doit être suffisamment souple et adaptable aux circonstances. Ne vous repliez pas sur vous-mêmes en refusant de vous accorder une pause.

Soutenance

Démarches administratives pour la Soutenance

Universités Montpellier I et II :

J - 6 semaines :

- déposer l'annexe A (à l'UM2 ou annexe 1 à l'UM 1) qui concerne la désignation des rapporteurs : ils doivent être HDR (Habilités à Diriger des Recherches) et ne doivent pas être de votre université. Une fois désignés, vous vous engagez à leur envoyer la thèse dès l'avis du directeur de l'école doctorale. Attention, si vous avez un rapporteur étranger prendre contact avec la DRED (Direction de la recherche et des études doctorale de votre université).

- remise du mémoire de thèse à l'administration (mémoire en recto qui peut être en N/B),

- composition prévisionnelle du jury (amener un brouillon de l'annexe B),

- mise à jour de l'ADUM (obligatoire).

NB :

Vous vous engagez à envoyer votre manuscrit aux rapporteurs dès l'avis du directeur de l'école doctorale.

J - 3 semaines :

Dépôts obligatoires :

- de l'annexe B ou l'annexe 2 (les membres du jury : le jury comprend au moins trois membres et au maximum 8 membres, dont la moitié doivent être professeurs ou assimilés et la moitié doivent être extérieurs à l'établissement. Et il comporte obligatoirement le directeur de thèse et un Professeur de votre Université. Le directeur de thèse ne peut être choisi comme président de Jury,
- 2 formulaires d'enregistrement de thèse soutenue,
- l'imprimé concernant l'autorisation de diffusion,
- récépissé concernant la réservation d'une salle de soutenance

NB :

L'annexe B ne peut être déposée sans avoir reçu les rapports des rapporteurs. Ces rapports donnent un avis sur la thèse (fond, forme) et sur la soutenance.

Université Paul Valéry :

J - 2 mois : Le directeur de thèse retire au bureau des soutenances de thèses, n° 114A bâtiment Les Guilhems (bât. administratif), les imprimés concernant :

- la désignation des pré rapporteurs
- la désignation des membres du jury

Ces imprimés doivent être déposés 2 mois avant la date fixée de soutenance, au bureau des soutenances de thèse, afin de lancer la procédure pour la soutenance.

J - 3 semaines : Le formulaire « d'enregistrement de thèse soutenue » dûment complété et signé, doit être déposé par le candidat au bureau 114A accompagné de :

- 1 résumé de thèse (en français) établi sur papier libre (ce document permet, entre autres, l'envoi de la convocation de soutenance) ;
- 1 exemplaire de thèse (ATTENTION ! LES RELIURES À SPIRALES SONT INTERDITES).
- 1 disquette (ou CD) au format rtf. contenant le résumé de thèse en anglais et en français (indispensable pour la bibliothèque universitaire)

Contact : Mme Corinne GILBERT

Bureau des soutenances de thèses n°114A

Tél. 04 67 14 20 81 et Fax. 04 67 14 26 00

ATTENTION !

Pour la soutenance d'un doctorat d'Etat ou d'un doctorat en co-tutelle de thèse, prendre contact avec le bureau des soutenances de thèses.

Préparation à l'oral

A l'UM2 la présentation de la thèse dure 45 minutes, si vous êtes inscrits à l'UM1 ou 3 renseigné vous du temps de présentation, il dépend des disciplines. On compte environ une diapo par minute de présentation. Pensez à ce que la préparation prend un peu de temps... On a tendance à attendre le dernier moment pour s'y mettre, mais méfiez-vous, il vaut mieux être préparé car une maîtrise « parfaite » de la présentation orale garantit moins de tension et de stress à l'arrivée. N'hésitez pas à faire plusieurs répétitions publiques devant les membres du laboratoire et des personnes extérieures (amis, parents, etc.).

Attention!

S'informer sur d'éventuelles publications parues sur notre sujet juste avant la soutenance peut s'avérer utile pour

répondre aux questions du jury: en effet, durant la fin de la rédaction, il y a des chances pour qu'on ait fait un gros « blanc » dans la veille biblio !!!

2.7. Gestion du stress pendant la thèse

Le début de la thèse est souvent une réussite en soi : l'aboutissement d'une longue période d'études, l'obtention de la bourse rêvée avec le sujet idéal. L'idéalisation de la recherche et de la thèse peut être la raison pour laquelle le thésard commencera à se sentir mal lorsque les choses ne se déroulent pas comme il l'espérait.

Les paramètres inhérents à un travail de recherche sont clairement des facteurs de stress pour un doctorant. L'activité de recherche nécessite une remise en question permanente qui peut être difficile à gérer et induire un manque de confiance, une instabilité. Le facteur temps est aussi difficile à gérer dans l'activité de recherche. Il faut réussir à gérer un projet durant un temps défini mais tellement long qu'il semble extensible.

L'absence de rôle clairement défini peut aussi induire un stress chez le thésard. Le doctorant est toujours étudiant, mais on attend de lui qu'il se comporte comme un chercheur du point de vue des prises d'initiatives, de l'investissement

dans son travail, de la confrontation à l'équipe : dur à gérer. Le directeur de thèse peut être parfait (ça existe certainement...) mais aussi absent, autoritaire, despotique...

Face à des situations de stress, chacun développe des techniques destinées à les maîtriser.

Le stress convenablement maîtrisé peut alors jouer un rôle moteur et positif, en conduisant chacun à se dépasser.

Ces techniques de maîtrise du stress sont :

- la gestion de la situation, qui comporte plusieurs étapes : cibler les objectifs, rechercher les informations, élaborer un plan d'action, rechercher un soutien et des conseils ;

- l'entraînement à la situation : c'est une activité fondamentale que vous pratiquerez sans le savoir et qui constitue un véritable apprentissage des situations de stress.

Malgré tout, il y aura des moments où vous vous sentirez dépassé, mal-en-point, vous aurez l'impression que vous n'y arriverez jamais, vous sentez que vous craquez.

Avant d'arriver à cette phase, des signes précurseurs apparaissent et sont des signaux d'alarme que vous devez savoir repérer. Ce sont les difficultés de sommeil, l'irritabilité, le sentiment de tension intérieure. Ne négligez pas ces symptômes et ne vous en culpabilisez pas. Parlez-en franchement à votre directeur de thèse et à vos collègues car vous devez vous aménager un temps de repos. Se mettre au vert quelques jours. L'apparition des symptômes de stress aigu signifie qu'il est grand temps de faire une pause. Ignorez-les et les choses vont se dégrader assez vite et de manière plutôt désagréable... Il vaut bien mieux s'éloigner plusieurs jours, sans bouquins, sans documents, ni ordinateur, histoire de manger, dormir, voir vos proches et prendre l'air.

Si les difficultés persistent ? Vous vous sentez débordé, vous partez une semaine buller dans un paysage bucolique, à regarder les vaches brouter et à votre retour, rien n'a changé. Dans ce cas, vous avez besoin d'aide extérieure pour mieux gérer le stress. En prenant du recul et avec une aide extérieure, vous comprendrez peut-être qu'il est temps pour vous de changer de positionnement professionnel. Cela peut aller de la simple mise au point avec vos collègues à un changement plus global.

Stress et fin de thèse

Etat des lieux

Ce n'est une surprise pour personne : faire une thèse est un travail harassant générateur comme tout travail de ce type d'une bonne dose de fatigue mentale

et morale ainsi que de stress. Toutefois, le doctorant sous-estime souvent les contraintes réelles et la pression de fin de thèse. Faisons rapidement le bilan de ce qui vous attend :

- vous devez synthétiser et rédiger dans les derniers mois le travail que vous effectuez depuis plus de 3 ans, ce qui est déjà un challenge
- durant la rédaction, vous allez probablement vous rendre compte de certaines lacunes de votre travail, ce qui est moralement difficile à vivre
- désireux(se) de bien faire, vous allez envisager de nouvelles expérimentations/nouvelles recherches pour peaufiner votre travail mais le temps commence singulièrement à manquer.
- dans le pire des cas, vous serez de toutes façons déjà en retard sur vos expérimentations et votre rédaction...

On oublie souvent d'autres éléments tout aussi importants et qui augmentent considérablement la charge de travail à la fin de la thèse : le jury à constituer, les dossiers à retirer et à remplir (qualifications, postes d'ATER, post-doc...), les imprévus qui ne manqueront pas de se présenter (pannes d'ordinateur, courriers expédiés en retard, critique assassine d'un rapporteur, désistement d'un membre du jury...). Enfin, au niveau psychologique le fait d'arriver au bout d'un travail intensif de plus de 3 ans de développement, allié à des incertitudes sur notre avenir professionnel, ne font qu'exacerber la pression que l'on ressent au fur et à mesure que l'on approche de l'échéance.

Limiter le stress de fin de thèse

Le meilleur moyen de limiter le stress est d'éliminer les sources les plus flagrantes, et ce dès la première année :

- **OR-GA-NI-SEZ-VOUS.** Dès le départ, notez toutes vos références et structurez votre travail, vous limiterez grandement les chances d'être « à la bourre » la dernière année.
- **FIXEZ UN ECHEANCIER** et tenez-y vous (« à telle date, je dois avoir fini cela », etc.). Même s'il est évident que vous ne vous y tiendrez pas à 100% vous avancerez dans votre travail suivant une certaine régularité et vous aurez une lecture concrète de l'avancée de votre recherche.
- **FAITES DES SAUVEGARDES** régulières de votre travail, vous éliminerez ainsi l'angoisse de « qu'est-ce qui se passe si jamais je perds toutes mes données ? »
- **CONSTITUEZ VOTRE JURY** le plus tôt possible : profitez des colloques et de vos lectures pour sélectionner les spécialistes qui vous intéressent et leur en parler bien avant la dernière année. Ce sera toujours cela de fait.
- Vers la fin de thèse, **PREVENEZ** vos parents, amis et petit(e) ami(e) que vous allez être très pris et pas forcément en de très bonnes dispositions. Ca ne

rendra pas la situation moins difficile à supporter mais vous aurez au moins la compréhension et le soutien de votre entourage. De leur côté, ils sauront que ce n'est qu'une étape à passer et ce sera plus facile à gérer par la suite.

- **SORTEZ et AYEZ DES ACTIVITES ANNEXES.** Vous n'avez pas forcément besoin de beaucoup de temps pour cela : juste une sortie par-ci par là avec les amis ou la famille. Continuez votre activité sportive, même réduite, mais ne l'arrêtez surtout pas ! Il est inutile de se tuer à la tâche et si vous ne faites pas de pauses pendant votre thèse, vous resterez le nez dans le guidon et vous risquez fortement d'écrire n'importe quoi ou de passer à côté de choses essentielles.

- **PARLEZ** de vos difficultés et de votre humeur autour de vous et notamment à votre directeur de recherche, il est aussi là pour cela. Vos interlocuteurs n'auront pas forcément la solution mais ça vous permettra souvent de formuler les choses et de trouver vous-même la solution.

- **APPRENEZ A VOUS ARRETER.** Par définition la recherche n'a pas de limites et plus vous explorerez une voie, plus vous verrez les liens avec d'autres thèmes et plus vous aurez envie de creuser la question. Autrement dit, c'est à vous de fixer à un moment donné la limite de votre recherche, quitte à envisager de l'explorer ultérieurement.

- Enfin, gardez à l'esprit une chose très importante : **PERSONNE MIEUX QUE VOUS NE PEUT PARLER DE VOS TRAVAUX.** Eh oui c'est évident mais on l'oublie souvent : ce sont VOS expériences et VOS résultats. Il sera toujours possible de les critiquer et de pointer éventuellement des erreurs de méthodologie ou d'interprétation mais a priori vous êtes le mieux placé pour au moins en parler et les présenter, alors ne soyez pas timide et lancez-vous franchement : c'est aussi le meilleur moyen de se confronter à la réalité des faits.

A partir de ces quelques conseils très simples, vous pourrez grandement diminuer les sources de stress en fin de thèse. L'idéal est bien entendu que votre thèse se passe exactement comme prévu, que vos résultats soient nickels, que votre jury vous corresponde et que votre directeur de thèse vous ait encadré avec brio et dans une ambiance saine. Dans ces conditions le stress est minimal et la fin de thèse ce qu'elle est supposée être : une formalité. Et n'ayez crainte : ça existe !

Après la thèse...

Une fois la thèse soutenue, un phénomène assez fréquent est le « blues » de fin de thèse. Ce « thèse-blues » est une forme de déprime qui se manifeste souvent quelques semaines voire quelques mois après la soutenance. C'est tout à fait normal : vous venez de passer plusieurs années sur ce projet et votre vie pendant ce temps-là tournait autour de cela. Vous avez par ailleurs souvent donné le maximum de vous-même dans les derniers mois, mobilisant toute votre énergie

Pendant la thèse

et engageant une tension nerveuse extraordinaire et, d'un seul coup : plus rien ! Il vous faut maintenant de nouveaux repères et il vous faut réorganiser votre système de vie et votre énergie. Là, chacun trouvera ce qui lui correspond le mieux : certains vont se lancer immédiatement dans de nouveaux projets (écrire des articles par ex.), d'autres préféreront prendre des vacances, il n'y a pas vraiment de solution miracle. En revanche, une chose est sûre : il ne faut pas rester inactif, même en prétextant « se reposer ». Il vaut mieux se forcer un petit peu et reprendre sa vie en main, avec l'aide de la famille et des amis notamment. Dans tous les cas, rappelez-vous également d'une dernière chose : tout le monde y est passé et tout le monde a survécu...

.... et n'oublier pas de faire du SPORT!

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Inscriptions :

- Sport loisir : 1 certificat médical de moins de 3 mois «Apte à la pratique sportive y compris en compétition» ; carte d'étudiant(e) ou certificat scolaire ; 15€ en chèque (à l'ordre de Mme l'Agent Comptable) sauf si cette somme a été réglée lors de l'inscription.

- Licence Sport compétition FFS : carte d'étudiant(e) avec le tampon sport ; 1 photo ; 1 chèque de 22 € à l'ordre de l'A.S. UM2 (pour l'année 2006-2007).

Plus d'info au www.sport-u-montpellier.com

SUAPS UM1

UFR Pharmacie
15 av. Charles Flahault
BP 14 491
34093 Montpellier

Tel : 04 67 54 45 29

suaps@univ-montp1.fr

SUAPS UM2

cc 426
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier

Tel : 04 67 14 30 64

suaps@univ-montp2.fr

SUAPS UM3

Maison des Etudiants
Route de Mende
34199 Montpellier

Tél. 04 67 14 22 60

suaps@univ-montp3.fr

Partie 3:

APRES LA THESE

3.1. Poursuivre dans la recherche

Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER)

Un ATER est un agent contractuel qui partage son temps de travail entre enseignement et recherche. L'ATER enseigne dans le cadre d'un statut d'agent contractuel. Un ATER assure un enseignement annuel équivalent à 128 heures de cours magistraux (192 heures TD ou 288 heures TP). Il est rémunéré (indice brut 327) environ 2000 € brut mensuel à plein temps et 1350 € à mi-temps. Un ATER peut aussi exercer ses fonctions à temps partiel. Cependant, son service d'enseignement annuel ne peut être inférieur à 64 heures de cours magistraux (96 heures TD ou 144 heures TP). Dans tous les cas, il participe aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Conditions d'accèsion

Les postes d'ATER sont accessibles aux doctorants et docteurs.

Un doctorant peut postuler à un emploi d'ATER s'il est sur le point de terminer un doctorat, à condition que son directeur de thèse atteste que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an.

Un docteur (valable également pour les diplômés HDR) peut postuler s'il s'engage à présenter, dans l'année de son recrutement, un concours de l'enseignement supérieur.

Dans les deux cas la durée du contrat est d'un an, renouvelable une fois.

Procédure

Première étape : consultez la liste des postes vacants auprès des établissements et déposez votre candidature auprès du président de l'université ou du directeur de l'établissement concerné.

Deuxième étape : l'établissement examine les candidatures et propose les candidats retenus dans la limite des possibilités de recrutement.

Troisième étape : le président de l'université ou le directeur de l'établissement recrute les ATER par contrat.

Pour en savoir plus : Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié par le décret n°94-855 du 29 septembre 1994 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur et par le décret n° 2001-126 du 6 février 2001.

Les Post-docs (CDD de recherche)

Au cours de votre thèse vous entendrez souvent qu'un post-doc est le passage obligatoire pour un jeune chercheur. Mais avant de vous lancer tête baissée, il vous faut faire un point sérieux sur votre projet de carrière. En effet, si vous aspirez à intégrer les organismes de recherche tels que le CNRS, l'INSERM, vous ne pouvez pas faire l'économie d'un séjour post-doctoral. Cependant, si un post-doc se valorise très bien dans une entreprise en Recherche et Développement (R & D), il peut être handicapant pour les métiers transversaux à la recherche. On leur préférera, à ce moment là, des formations complémentaires en communication ou en management par exemple.

Où faire son post-doc ?

Une expérience complémentaire de recherche après la thèse en France peut être profitable selon votre thématique de recherche. Mais l'expérience post-doctorale doit permettre au jeune chercheur de se familiariser avec d'autres méthodes de travail, cultures et langues. C'est pour cela que l'on peut sérieusement se poser la question de la pertinence d'effectuer un post-doc en France.

Les post-docs à l'étranger vous obligeront à vous expatrier avec toutes les difficultés que vous pourrez rencontrer à votre retour. Dans un premier temps, il vous faudra vous dégager de vos obligations fiscales, vous devrez donc prendre conseil auprès de l'Hôtel des Impôts. Ensuite, informez-vous sur les indemnités chômage à votre retour. Cela peut vous faire peur mais sachez qu'il est probable que vous ne trouviez pas immédiatement un poste en revenant en France. Concernant le pays, il vous faudra prendre les informations de rigueur, vous renseigner sur les possibilités de carrière et garder des contacts avec la France, surtout si votre objectif est d'intégrer un EPST.

Selon le pays d'accueil et le type de financement, la rémunération sera très inégale. Renseignez-vous, surtout si vous partez à deux !!!

Post-doc, «traveller» professionnel !

Même si les voyages forment la jeunesse, il vous faudra faire attention à ne pas enchaîner les séjours post-doc sous peine de mettre vos chances d'insertion professionnelle en danger. Les post-docs doivent rester une expérience et pas un mode de vie basé sur la précarité des contrats. Les statistiques de l'ABG montrent d'ailleurs qu'un an de post-doc à l'étranger est souvent suffisant. D'après ces statistiques, les industries privées ne recherchent pas prioritairement une expérience post-doctorale mais cela peut constituer un plus, surtout s'il a été effectué en milieu industriel. Il vous faudra aussi choisir des sujets de recherche pertinents qui vous

feront évoluer dans votre formation.

Un post-doc n'est pas une fin en soi : il faut avoir conscience que s'expatrier dans le but de postuler ensuite à des concours dans la recherche publique nécessite en parallèle des efforts de communication importants.

Aussi faut-il penser à rentrer en France à la rentrée d'octobre : faire des séminaires dans les laboratoires dont les projets de recherche vous intéressent et dans lesquels vous aimeriez vous intégrer plus tard est indispensable.

Il faudra ensuite rentrer en mai/juin si votre candidature est retenue pour des auditions.

Quelques conseils avant l'expatriation

Attention, une expatriation se prépare ; elle ne s'improvise pas. Vous devez essayer de mieux connaître le pays où vous souhaitez vous rendre pour en cerner les coutumes, habitudes de vie, culture, ce qui facilitera votre intégration le moment venu. De même, le minimum requis pour travailler dans un pays étranger est de savoir s'exprimer ou écrire, au moins un peu, dans sa langue. Si vous ne vous estimez pas suffisamment à l'aise dans sa pratique, consacrez quelques mois à vous perfectionner avant votre départ. Avant de partir, n'oubliez pas non plus de vous renseigner sur les démarches à effectuer, le marché de l'emploi... et bien sur à rechercher des témoignages

de personnes qui sont déjà allées dans le pays que vous visez via l'ADUM par exemple. Pensez à vous renseigner pour la couverture maladie, ainsi que sur les services français à prévenir de votre expatriation (impôts, banques...) et pour cela il existe un site à consulter www.mfe.org/. Vous y trouverez notamment un guide pour vous aider à partir mais aussi à revenir car il faut aussi savoir préparer son retour.

Pour plus d'infos sur ce thème, consulter aussi le site CYBERFAC Emploi :

www.cyberfac-emploi.univ-nancy2.fr/IndexEtranger.htm

Quand préparer son post doc ?

N'attendez pas d'avoir soutenu pour vous soucier du post-doc ! Elaborer un projet prend du temps : n'hésitez pas à contacter les laboratoires qui vous intéressent (les plus connus dans votre domaine) 1 an à l'avance, et à essayer de monter des projets de financement ensemble. Si ça ne marche pas, il restera toujours les petites annonces et surtout le bouche à oreille.

Un guide du postdoc à l'étranger en Sciences de la vie, réalisé par «la toile des biologistes» (association grenobloise) est téléchargeable gratuitement www.biotoile.org

Maître de conférences

Pour l'ensemble des disciplines, le recrutement des enseignants-chercheurs s'effectue en deux étapes :

La qualification

Les demandes doivent être effectuées sur le serveur ANTARES. Elles sont examinées par les sections CNU (Conseil National des Universités).

Septembre à mi-octobre : inscription sur les listes de qualification. Vous pouvez vous inscrire sur les listes de qualification avant d'avoir soutenu votre thèse.

A partir de fin novembre : envoi du nom des rapporteurs aux candidats (consultation prioritaire du site Antares).

Mi-décembre : date limite de l'envoi du dossier aux rapporteurs (date à laquelle la thèse ou l'habilitation doit avoir été soutenue).

Les concours de recrutement

Les postes sont publiés au journal officiel tout au long de l'année. Ce concours se fait par établissement.

Votre dossier de recrutement

Présentation exhaustive des activités de recherche permettant plusieurs niveaux de lecture. Chaque membre du jury doit pouvoir comprendre les thèmes et enjeux de vos travaux. Vous devez également démontrer que vous possédez un sens pédagogique via la présentation des activités d'enseignement. Il s'agit d'indiquer les expériences que vous avez vécues en tant qu'enseignant : le type de public, les volumes horaires...

Programme de recherche. Vous devez faire figurer sur votre dossier les différents projets de recherche que vous souhaitez développer. Le jury appréciera votre capacité à vous projeter dans le futur.

Liste des publications. Classez vos publications selon la typologie en vigueur.

Les activités d'animation. Il s'agit des activités à caractère non obligatoire que vous avez effectuées.

Joindre des lettres de recommandation est important. Cela permet en effet de montrer que les personnes avec qui vous avez travaillé reconnaissent vos compétences. Si vous avez été enseignant : fournissez les attestations de vos encadrants. Pour les recommandations de recherche, vous devez joindre les lettres

de vos directeurs de recherche (Master et thèse), le cas échéant de vos directeurs d'équipe.

Recommandations générales

Les rapporteurs chargés de présenter votre dossier ne sont pas nécessairement spécialistes de votre discipline. Si vous souhaitez qu'ils exposent au mieux votre parcours, il faut leur en donner les moyens : se présenter de manière intelligible pour tous, valoriser ses compétences sans pour autant faire preuve de vanité, sont des tâches ardues qui nécessitent une bonne préparation.

À savoir :

Les enseignants-chercheurs concourent à l'accomplissement des missions de service public de l'enseignement supérieur. Ils participent à l'élaboration et à la transmission des connaissances, assurent la direction, le conseil et l'orientation des étudiants. Charge de cours : 192 h ETD. Ils contribuent également au développement de la recherche fondamentale, appliquée et à sa valorisation ainsi qu'à la diffusion de la culture et à la coopération internationale. Salaire de départ : 2 058 € /mois brut.

Quelques indications pour la taille du dossier :

Activités de recherche (2-6 pages), activités d'enseignement (1-4 pages), projet de recherche et d'enseignement (1-3 pages), activités d'animation (10 lignes). Un dossier demande plus de 15 heures de préparation, et il faut demander les recommandations au moins 60 jours avant la date d'échéance.

Carrières à l'international

Différents organismes internationaux proposent des postes qui peuvent vous intéresser, et les offres sont souvent disponibles directement en ligne sur leur site web. Les profils recherchés sont assez variés et chacun peut y trouver son bonheur pour peu que l'on ait envie de quitter le territoire. En Europe, le site de la commission européenne, et plus particulièrement le réseau EURES :

ec.europa.eu/index_fr.htm

europa.eu.int/eures/home.jsp?lang=fr

propose des emplois vacants dans toutes les disciplines dans 29 pays avec une banque de C.V. en ligne et des conseils pour l'installation à l'étranger. Toutefois il existe des programmes principalement destinés aux jeunes pour des missions de 2 ans maximum : les JEA et les VI.

Le Programme des Jeunes Experts Associés (JEA)

Le Programme des Jeunes Experts Associés (JEA) offre aux jeunes professionnels désireux de se spécialiser dans le développement la possibilité d'acquérir une expérience concrète de la coopération technique multilatérale. Le Programme des Jeunes Experts Associés est administré par le Centre pour les JEA pour plusieurs organisations comme le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et fonds/programmes associés, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)... Au 1er juin 2008, 264 JEA participaient au Programme et 64% d'entre eux travaillaient directement pour le PNUD. Les JEA bénéficient du financement de leurs gouvernements respectifs (23 bailleurs de fonds participent au Programme, dont la France). Les JEA, après leur formation, sont en général détachés dans les pays en développement pendant au maximum 24 mois. Sous la supervision d'un cadre, le JEA travaille avec le personnel national et international de l'agence et participe à l'identification, à la conception, à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes financés par les institutions des Nations Unies. La nature des missions est variable et leur objectif peut être national (c'est-à-dire défini en fonction de certaines exigences propres au pays), régional, sectoriel ou thématique. Les JEA ont en général des postes qui correspondent à leurs qualifications et à leurs centres d'intérêt, et répondent en même temps aux besoins des bureaux de pays.

Selon la nationalité, la méthode de recrutement n'est pas la même (candidature en ligne, ou contacter son gouvernement). Pour la France, il faut contacter la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement au Ministère des Affaires Etrangères (Bureau des stratégies de coopération, 20 rue Monsieur, 75700 Paris, France). Pour être sélectionné, il faut avoir entre 25 et 30 ans (moins de 32 ans pour les médecins), être titulaire d'au moins une maîtrise dans une discipline en rapport avec le développement, parler et écrire couramment l'anglais, l'espagnol et le français (arabe, russe ou portugais en plus est un atout), maîtrise de l'outil informatique, si possible une expérience d'une ou deux années dans un pays en voie de développement.

Pour en savoir plus : www.jposc.org/

Le Volontariat International (VI)

Etre Volontaire International, c'est partir pour une mission professionnelle à l'étranger tout en bénéficiant d'un statut public protecteur. Le VI est placé sous la tutelle de l'Ambassade de France. Les missions (6 à 24 mois) s'effectuent en entreprises (VIE) ou en administration (VIA), au sein d'une structure française

publique ou para-publique relevant du ministère des affaires étrangères ou auprès d'organisations internationales. Destiné principalement aux étudiants, jeunes diplômés, ou chercheurs d'emploi, de 18 à 28 ans (nationalité française ou européenne), le Volontariat International est une expérience professionnelle enrichissante, véritable tremplin pour une carrière internationale. Tous les métiers sont concernés : droit, économie, sciences politiques, recherche... Pour les VIE, UBIFRANCE est l'organisme gestionnaire qui instruit la demande d'affectation ; pour le VIA c'est le Ministère des affaires étrangères. Les scientifiques-chercheurs et les VI affectés auprès d'organismes para-publics doivent rechercher leur mission et démarcher les ambassades ou services culturels et scientifiques. Pour les autres, des annonces de vacances de postes sont diffusées sur le site. Rémunération entre 1 100 € et 2 900 € nets, couverture sociale incluse.

Pour en savoir plus : www.civiweb.com/

3.2. La recherche d'emploi

Valorisation des compétences

Pour cette partie, on ne saurait trop vous recommander de vous munir et surtout de lire « Le Guide Emploi 2008 ». Il vous a normalement été distribué en même temps que ce guide et, sinon, est disponible au local de l'association Contact.

Bilan de compétences chez un consultant

A la fin de notre thèse, nous sommes souvent confrontés à une question lancinante : « qu'est-ce que je sais faire, au juste ? ». L'ultra-spécialisation du docteur sur son sujet de thèse l'empêche souvent de réaliser les nombreuses compétences transversales qu'il a développées. D'autre part, nous avons peut-être quelques projets en attente qui ne demandent qu'à éclore.

La démarche de faire un bilan de compétences peut s'avérer extrêmement pertinente pour faire le point sur nos potentialités, nos chances de réussite, et éventuellement nos lacunes à combler pour mener tel ou tel projet à bien.

Deux possibilités :

1) **Vous êtes au chômage.** Vous bénéficiez donc des plans d'aide au retour à l'emploi (PARE). Dans le cadre de ces plans, et en fonction de vos projets, l'ANPE vous proposera de prendre des rendez-vous avec des cabinets professionnels sous

contrat. C'est entièrement gratuit ! En tant que cadre, vous pouvez également bénéficier de ce service auprès de l'APEC.

En revanche, il vous appartient d'aiguiller le conseiller vers la prestation qui vous intéresse : il vous faudra peut-être le convaincre de l'utilité pour vous de faire un bilan de compétences ou de suivre une formation spécifique (sur la création d'entreprise, par exemple). Au bout de 6 mois de chômage, il arrive que les ANPE vous proposent elles-mêmes de vous inscrire pour un bilan de compétences.

2) **Vous n'êtes pas ou plus au chômage**, vous avez le droit de faire cette démarche à titre privé auprès d'organismes spécialisés ou même en tant que salarié, dans le cadre de la formation professionnelle continue (il vous faudra cependant cumuler 5 ans d'activité professionnelle et 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise pour pouvoir en bénéficier). Nota : la plupart des organismes s'adressent principalement aux demandeurs d'emploi et aux salariés, pas aux particuliers, mais de plus en plus de cabinets privés proposent cette prestation.

Dans ce dernier cas cependant, sachez que le coût peut être assez élevé.

Le coût et la durée

Le bilan de compétences suit un parcours bien défini : il dure de 12 à 24 heures (en moyenne), étalées sur plusieurs semaines.

Lorsque vous le suivez dans le cadre du PARE ou en tant que salarié en formation continue, il ne vous coûte rien.

En tant que particulier, et suivant la durée de votre bilan, vous en serez quitte pour en moyenne 700€, mais le prix varie énormément suivant les organismes et peut aller de 200 à 2000€ !

Rappelez-vous également qu'en tant que doctorant, vous pouvez bénéficier, auprès de l'Association Bernard Gregory, de la formation « Valorisation des compétences - nouveau chapitre de la thèse » (voir le chapitre correspondant dans le présent guide).

Centre interinstitutionnel de bilan de compétences : www.cibc.net

Un annuaire des centres de Bilans de compétences enregistrés :

www.iciformation.fr/Trouver-un-Bilan-de-Competences.html

Et bien sûr : L'ANPE et l'APEC : www.anpe.fr et www.apec.fr

Préparer sa candidature

Déterminez votre projet professionnel.

Faites le bilan de ce que vous avez fait et savez faire (parcours scolaires, formations, stages et emplois – y compris jobs d'été, petits boulots, activités dans

des associations, sports pratiqués, etc.) ; déterminez dans cette liste ce que vous aimez et ce que vous réussissez le mieux : cela dessinera votre profil. Réfléchissez ensuite à ce que vous souhaiteriez faire, et faites l'adéquation avec votre bilan en faisant ressortir les liens et les points forts, ainsi que ce qu'il vous reste encore éventuellement à accomplir pour atteindre votre but. Cette étape est très importante et vous sera utile à tous les niveaux de votre recherche d'emploi : pour cibler les postes et entreprises qui vous correspondent, pour élaborer votre CV et exprimer vos motivations, et enfin pour défendre votre position lors de l'entretien. Les recruteurs aiment que les candidats sachent ce qu'ils veulent et ce qu'ils valent.

Ciblage des entreprises

Listez les entreprises susceptibles de vous intéresser en précisant le secteur d'activité, la taille des structures, leur potentiel en matière d'embauche, leur localisation, les projets en cours... Vous pouvez vous référer à un annuaire type Kompass ou à des annuaires thématiques.

Prise de contacts

Contactez les entreprises et essayez d'obtenir les coordonnées d'une personne ressource qui pourra vous indiquer les informations importantes (projets en cours, perspectives de création de poste, profils recherchés). Lorsque cela est possible, n'hésitez pas à la rencontrer pour l'interroger sur la structure. Les salons constituent des moments propices pour récolter un maximum d'informations. Lorsque vous ne pouvez pas entrer en contact avec un responsable, analysez le site Internet et les différents documents produits par la société pour mieux la connaître.

Analyse des informations obtenues

Essayez de dégager les éléments qui vous semblent caractériser l'esprit de l'entreprise, d'identifier les projets sur lesquels vous pourriez intervenir...

Elaborer les documents de communication

Une fois les renseignements pris et traités, vous pouvez vous lancer dans l'élaboration de vos documents de présentation : CV et lettre d'accompagnement. Il existe une multitude de méthodes pour réaliser ces outils. La lettre est en général composée de trois parties. Dans une introduction brève et percutante, l'accroche, vous devez expliquer sommairement ce qui vous pousse à postuler pour l'entreprise

Après la thèse

(Est-ce son image de marque particulière ? Est-ce parce que les projets qu'elle gère vous intéressent ?). Evitez les lieux communs, soyez précis pour montrer que votre volonté d'intégrer la structure n'est pas due au hasard. Présentez ensuite les compétences qui vous semblent utiles pour exercer le poste proposé ou rejoindre l'entreprise. Là encore soyez convaincant, ne répétez pas ce que vous avez écrit dans le CV, mettez en avant vos compétences transversales, vos aptitudes humaines... En dernier lieu, vous proposerez un service au recruteur, pour lui montrer que vous pouvez lui apporter un plus réel.

Pour aborder l'entretien de sélection dans les meilleures conditions, il est capital d'avoir pris du recul par rapport à votre profil, à vos expériences, à votre projet. Votre capacité à présenter vos compétences, vos motivations, votre parcours de manière claire vous permettra de marquer des points dans l'esprit du recruteur. Par ailleurs, certains professionnels peuvent tenter de vous pousser dans vos retranchements pour observer votre réactivité. Si vous ne vous êtes pas préparé, vous risquez d'être déstabilisé par la moindre question embarrassante.

Il faut passer de la position de demandeur d'emploi à celle de prestataire de services. Autrement dit, ce n'est pas l'entreprise qui vous fait une faveur en vous recrutant, mais vous qui apportez un plus à l'entreprise.

Pensez à effectuer le suivi de votre candidature. Les recruteurs apprécient les candidats motivés et organisés. Vous pouvez rappeler l'entreprise une dizaine de jours après avoir envoyé votre candidature. Ne harcelez pas le recruteur, un ou deux appels suffisent.

Votre CV : reflet de votre parcours, de vos objectifs, de votre personnalité.

Il n'existe pas un modèle unique de CV, mais il convient de faire figurer sur votre document un certain nombre de renseignements. Votre document peut prendre des formes diverses, à vous de faire un CV qui vous ressemble. Votre CV doit également être adapté au poste et à l'entreprise que vous visez : faites des CV différents suivant les annonces auxquelles vous répondez.

A retenir :

Un CV professionnel tient en une page, maximum deux dans des cas très exceptionnels où le candidat a beaucoup d'expérience.

D'une manière générale, à la lecture de votre CV le recruteur doit pouvoir repérer vos compétences, comprendre votre parcours et déterminer si vous correspondez ou non au profil qu'il recherche. Le CV est donc l'outil qui vous permet de vous présenter d'un point de vue personnel et professionnel. Il doit donner envie au recruteur de vous contacter.

Objectif du CV : obtenir un RENDEZ -VOUS !!!

Les rubriques indispensables : titre du CV, état civil et coordonnées, expériences professionnelles et formations, centres d'intérêt, compétences. L'agencement des rubriques au sein du CV varie selon ce que vous avez envie de mettre en valeur, votre expérience, vos compétences ou vos diplômes.

Les recruteurs reçoivent des dizaines de CV et doivent les lire très vite. Soyez concis et mettez en évidence les éléments-clés de sorte qu'ils apparaissent au premier coup d'oeil. Ne rentrez pas dans les détails : il sera toujours temps de le faire à l'entretien.

Titre du CV : cette rubrique permet de valoriser les éléments-clés de votre CV. Vous indiquez votre projet professionnel et/ou le type de poste et de responsabilités que vous souhaitez occuper.

Expériences professionnelles : trop souvent les candidats se contentent d'indiquer les coordonnées des structures au sein desquelles ils ont oeuvré, l'intitulé du poste qu'ils ont occupé. Ils oublient de préciser la nature des missions... Le recruteur a besoin de données précises pour comprendre votre parcours. Il doit pouvoir rapidement déterminer si votre profil lui convient ou non, si vous avez les compétences nécessaires pour occuper le poste qu'il propose. N'oubliez pas d'indiquer les missions qui vous ont été confiées au cours de votre thèse. La thèse est une véritable expérience professionnelle !

Formations : inutile de retracer votre parcours universitaire dans son intégralité. Vous pouvez vous contenter d'indiquer vos sujets de Master et de thèse. Évitez de préciser les mentions que vous avez obtenues, le nom de vos directeurs de recherche, les recruteurs, en France, n'y sont pas sensibles.

Compétences : il n'est pas obligatoire de faire figurer une rubrique « compétences » sur votre CV. Cependant sachez qu'elle permet au recruteur de gagner du temps. Cette rubrique ne doit pas être un catalogue de vos savoir-faire techniques. Vous devez aussi préciser vos autres compétences (enseignement, conduite de projets...) et argumenter chaque thème.

Après la thèse

Docteurs et Co, journal de l'ABG : beaucoup d'infos, notamment sur les réalisations de CV. Les numéros sont disponibles en ligne en pdf, rubrique « actualités » sur www.abg.asso.fr.

Site internet de l'ANPE : exemples de CV, et conseils pour bâtir un CV (très riche en informations, documents pdf à télécharger) : www.anpe.fr/espace_candidat/conseils_emploi/prestations_anpe/exemples_cv_233.html

Agences ANPE : guides papier (comment faire un CV, une lettre de motivation, etc...).

Pensez également à demander conseil à vos aînés qui sont déjà en post-doc ou embauchés en entreprise. Ils ont de l'expérience !

Quelques conseils :

Ne pas oublier les **savoirs-être**, importants au même titre que les **savoirs-faire** pour un recruteur.

Déterminer comment vous allez valoriser vos expériences : thèse, recherche, milieu associatif, job d'été.

La cohérence entre votre CV et votre personnalité : sinon de gros problèmes se profilent à l'horizon pour l'entretien à venir...

L'ordre dans lequel vous mentionnez les rubriques et la place qu'elles occupent sur la feuille les mettront plus ou moins en valeur : la gestion de l'espace ne doit pas être laissée au hasard.

Un CV n'est pas une énumération de postes occupés : les missions réalisées sont au moins aussi importantes que le titre du poste : missions, objectifs, résultats obtenus sont importants pour le recruteur.

La thèse est bel et bien une expérience professionnelle !!!

Votre CV en anglais – Fiche pratique

Un CV anglais peut s'étendre sur une à deux pages maximum. Il ne vous est pas demandé de l'accompagner d'une photographie. Votre anglais doit être irréprochable et il est important de veiller à ne pas mélanger l'anglais GB et l'anglais US.

Les rubriques usuelles sont :

Personal Details (Etat civil) : cette rubrique comporte le prénom et le nom, l'adresse (Home address), le(s) numéro(s) de téléphone, la date de naissance, la nationalité et la situation de famille (single ou married).

Career Objective (Objectif professionnel) : cette rubrique permet de valoriser les éléments-clés de votre CV. Située en haut, juste après l'Etat civil, cette indication est généralement encadrée : vous indiquez votre projet professionnel et/ou le type de poste et responsabilités que vous souhaitez occuper. Elle peut aussi s'intituler Professional objective.

Education (Formation initiale) : il ne faut mentionner que les diplômes obtenus après le baccalauréat, dans l'ordre anti-chronologique et en faisant bien attention à leur traduction. En effet, les systèmes éducatifs français et anglo-saxons n'ont pas toujours d'équivalence.

Quelques traductions :

Doctorat : Ph. D

DEA : Postgraduate degree (1 year) following my master. Attention, le terme « Grande Ecole » ne se traduit pas par « High School » puisqu'il s'agit du lycée. Employez l'expression « Top school ». Il est recommandé au Royaume-Uni de fournir une information détaillée sur les études suivies : matières, résultats obtenus.

Special Skills (Compétences particulières) : à moins d'être significatives pour le poste, les compétences sont généralement mentionnées à l'intérieur de la rubrique Education. Il s'agit de vos compétences en langues étrangères et en informatique. Pour les langues (Foreign languages), vous devez indiquer votre niveau selon l'échelle suivante : Bilingual / Fluent / Working knowledge / Basic ou Conversational. A côté de votre niveau en langues, vous pouvez aussi préciser, le cas échéant, la durée de séjours effectués dans le pays.

Work Experience (Expérience professionnelle) : pour chacune de vos expériences, pensez que le recruteur ne connaît pas forcément l'entreprise que vous citez, il est donc utile de préciser son activité et ses performances.

Il est important dans un CV anglais de parler de ses réalisations (achievements). Pour cela, il est recommandé d'utiliser des verbes d'actions au prétérit. De même, n'hésitez pas à utiliser des chiffres (budget, ventes, etc.). Attention, les recruteurs anglais n'aiment pas les trous inexplicables. Il est préférable de donner clairement les raisons du changement de situation.

Miscellaneous (Divers) : dans cette rubrique sont généralement présentées toutes les activités extra-professionnelles, les centres d'intérêts (hobbies), la détention de permis de conduire.

References (Références) : rubrique inhabituelle en France, elle est indispensable dans les pays anglosaxons où les recruteurs souhaitent pouvoir vérifier les expériences décrites. Pour cela, vous devez fournir généralement deux noms (un professeur et un ancien employeur par exemple), avec leurs coordonnées.

Pensez à les prévenir d'un éventuel appel. Si vous ne souhaitez pas communiquer ces coordonnées dans un CV, vous pouvez indiquer au recruteur qu'elles sont disponibles sur demande, en utilisant la formule suivante : References available upon request.

Emploi : où chercher ?

Organismes d'accompagnement des jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi



L'Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés

L'AFIJ de Montpellier vous accueille toute l'année pour vous proposer ses services gratuitement :

- de l'information sur l'emploi,
- des modules de formation aux stratégies de recherche d'emploi,
- des offres de premier emploi,
- des rencontres avec des professionnels.

L'AFIJ a pour finalité de faciliter et d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés, en les préparant à l'accès à l'emploi au travers d'actions de terrain.

L'AFIJ mobilise des recruteurs (entreprises, acteurs de l'économie sociale - associations, mutuelles, coopératives - collectivités locales...). Elle agit pour rapprocher les jeunes et les recruteurs (promotion des diplômés, d'une part et connaissance des employeurs d'autre part).

L'AFIJ accompagne les jeunes issus de l'enseignement supérieur tout au long de leur recherche d'emploi.

De manière collective : Ils bénéficient d'informations, de conseils et de formations aux techniques de recherche d'emploi : CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, offres de premier emploi, contacts privilégiés avec des professionnels.

Elle assure également un accompagnement individuel dans le cadre d'actions ciblées sur des publics en difficulté d'insertion professionnelle. Ils sont ainsi préparés et accompagnés dans leur recherche d'emploi.

L'AFIJ joue un rôle d'interface entre jeunes et professionnels avec les Rencontres AFIJ, les présentations et les visites d'entreprises, les simulations d'entretien d'embauche, les entretiens individuels entre jeunes et professionnels

(dans le cadre des « actions de parrainage »), la diffusion gratuite d'offres de premier emploi.

L'AFIJ compte plus de 7500 recruteurs. L'AFIJ Montpellier organise régulièrement des sessions de formation aux techniques de recherche d'emploi. Des rencontres-métiers ont également lieu dans leurs locaux.

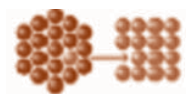
Antenne AFIJ Montpellier

35, Bd de l'Aéroport international, Porte d'Agora bât B (Antigone)

34000 Montpellier

Tél. : 04.67.63.03.50

montpellier@afij.org et www.afij.org



L'Association Bernard Gregory (ABG)

Créée en 1980, l'Association Bernard Gregory a pour mission de promouvoir la formation par la recherche dans le monde socio-économique et d'aider à l'insertion professionnelle en entreprise des jeunes docteurs de toutes disciplines. Ses actions sont complémentaires de celles des organismes de recherche et des écoles doctorales avec qui elle entretient un partenariat. Elles se traduisent par une information permanente des doctorants, jeunes docteurs et post-docs sur le marché de l'emploi et les opportunités de contacts professionnels par un site web (120 000 visites mensuelles, dont 36% de l'étranger), le journal Docteurs & Co (10 000 abonnés), une centaine d'interventions à des forums de doctorants et un guide européen « De la thèse à l'emploi » (40 000 téléchargements par an) disponible en français et en anglais. L'ABG mène plusieurs actions de professionnalisation : les Doctoriales et le programme « Valorisation des compétences – un nouveau chapitre de la thèse » (325 en 2006), un réseau de 300 correspondants qui accompagnent individuellement les jeunes docteurs dans la construction de leur projet professionnel, les aident à rédiger un CV adapté au monde socio-économique et les suivent jusqu'à leur recrutement, une banque de CV (un millier de CV en ligne) et une base d'offres d'emploi (2400 offres publiées en 2005 dont 51% par des entreprises). Son site web est une mine d'informations et propose beaucoup d'offres de thèse ou de post-doc pour la plupart à l'étranger. Il est prévu que l'ABG s'étende à l'international (actuellement 25% de l'activité de l'ABG) et aux sciences humaines et sociales d'ici peu. Pour en savoir plus : www.abg.asso.fr



Pôle Insertion Professionnelle des Jeunes Diplômés

Un tremplin vers l'EMPLOI pour les JEUNES DIPLOMÉS de Master et Doctorat. Depuis 1999, le Pôle Insertion Professionnelle accompagne les jeunes diplômés de Bac+5 à Bac+8 issus des Universités et des Grandes Ecoles, dans leur démarche d'insertion professionnelle.

Ses actions :

- Une réponse spécifique.
- Un travail en équipe et une dynamique d'entraide.
- Le soutien d'un réseau de professionnels.
- La prospection directe d'entreprises.

Ses atouts :

- Un centre de ressources
- Des modules d'insertion professionnelle
- Un accompagnement individuel et collectif (action Syn'Act)
- Une implication dans la mobilité internationale (projet EU-NEXT)
- Un engagement dans la prévention des discriminations à l'embauche (projet EQUAL)

Contactez l'équipe du Pôle Insertion Professionnelle :

Pôle Universitaire Européen de Montpellier et du Languedoc-Roussillon
163, rue Auguste Broussonnet
34090 Montpellier - France
www.poluniv-mpl.fr ;
insertion@poluniv.univ-montp2.fr

Responsable pédagogique : Naïma Maybel
Tél. 04 67 41 67 89
maybel@poluniv.univ-montp2.fr

Responsable projet : Nathalie Jausons
Tél. 04 67 41 67 82
jausons@poluniv.univ-montp2.fr

Sites Internets

Sites généralistes

Cadremploi : un grand classique consacré à l'emploi des cadres (offres d'emploi, fiches thématiques, espace jeunes diplômés). Possibilité de déposer son CV en ligne et de consulter un annuaire des entreprises qui recrutent.
www.cadremploi.fr

Apec : le site pour l'emploi des cadres dans tous les domaines d'activité, propose aussi les coordonnées de 200 entreprises qui recrutent des jeunes diplômés. Possibilité de déposer son CV en ligne.
www.apec.fr

Monster : une référence en matière de diffusion d'offres d'emploi, site généraliste. Possibilité de consulter des offres d'emploi et de déposer son CV en ligne.
www.monster.fr

Talents : Déposez gratuitement votre CV. Complémentaire de la recherche active, faites connaître votre CV auprès de milliers de recruteurs en le déposant dans la CVtèque.
www.talents.fr

Emplois en Languedoc-Roussillon

Emploi LR : un site très riche consacré à l'emploi en région Languedoc-Roussillon.
www.emploilr.com

Cyber base : l'actualité de l'emploi sur Montpellier et sa région.
www.cyberbase-montpellier.com

Emplois Scientifiques

Newscientist : des offres dans les secteurs public et privé, de nombreuses opportunités de post-doc à l'étranger, un site de référence pour les biologistes, qui présentent également des propositions dans les autres domaines scientifiques (agroalimentaire, chimie...). www.newscientistjobs.com/splash.action

Arborescience : un site consacré à l'emploi scientifique.
www.arborescience.com

Nature : Les offres d'emploi du journal scientifique international « Nature ».
www.nature.com/npg_work/index.html

Environnement : Offres emploi ciblées dans les domaines de l'environnement. Possibilité de rentrer un CV en ligne.
www.emploi-environnement.com

Earth Works : Offres d'emploi à l'international, mais aussi post doc et thèses. Ciblés géosciences, écologie, géographie.
www.earthworks-jobs.com/

Emplois dans la Finance et la Création d'entreprise

JOB FINANCE : consacré aux métiers de la finance (banque et

Après la thèse

assurance), beaucoup d'offres mais pas toujours mises à jour.

www.jobfinance.com

E Financial Careers : offres d'emploi en banque, finance, assurance et comptabilité.

www.efinancialcareers.fr

KEL JOB : emploi économie, finances, comptabilité, tous les secteurs d'activité sont représentés sur ce site.

www.keljob.com

APCE (Agence Pour la Création d'Entreprise) : une mine d'informations consacrées à la création d'entreprise.

www.apce.com

Création d'entreprise : des sites pour accompagner une création d'entreprise :

www.creeruneentreprise.fr

www.lentreprise.com

www.oseo.fr

Emplois en Droit et en Sciences Juridiques

Le village de la justice : des offres ciblées, des propositions de stage. Site de la communauté des professions du droit.

www.village-justice.com

Recrutex : des offres d'emploi, des conseils pratiques sur l'emploi juridique et fiscal.

www.recrutex.com

Emplois en Sciences Humaines et Sociales

Avis Droit Social : le portail emploi des professionnels du social.

www.avis-droit-social.net

H-NET[SOCIAL] : le portail international de l'emploi en sciences humaines et sociales.

www.h-net.org

La gazette des communes : des offres d'emploi, tous les concours (inscription en ligne, calendrier, informations), l'actualité de l'emploi dans la fonction publique territoriale.

www.lagazettedescommunes.com

Territorial.fr : des offres d'emplois pour les fonctionnaires territoriaux et les contractuels.

www.territorial.fr

Emplois en Communication et Information

SFSIC : Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication.

www.sfsic.org

Job2com.com : Le site d'emploi des professionnels de la communication, de la création, de l'image et du multimedia.

www.job2com.com

Et bien sûr toujours le site de Contact : Dans la rubrique « emploi », vous trouverez des conseils et des offres d'emploi, et vous avez la possibilité de vous abonner à la Newsletter emploi.

www.contact.asso.fr

3.3. Les Allocations de Retour à l'Emploi

À la fin de la thèse, le jeune chercheur se pose forcément la question de son futur emploi. Bien entendu, il arrive fréquemment qu'au moins pendant un temps il faille passer par la case chômage, la question primordiale est alors : ai-je droit à des allocations chômage et sous quelle forme ?

Les conditions d'admission

Première condition : avoir travaillé et touché un salaire pendant sa thèse. Plusieurs cas de figure se présentent :

- avoir été allocataire de recherche, public ou privé (bourse CIFRE par exemple)
- avoir été ATER
- avoir occupé un emploi pendant sa thèse (y compris vacances si le nombre d'heures est suffisant)

Mais ce n'est pas tout, il faut également justifier d'une durée de travail minimale d'au moins 6 mois ou 910h (tous contrats confondus) au cours des 22 derniers mois qui précèdent la fin du contrat de travail donnant lieu à votre admission à une indemnisation chômage. Autrement dit, vos seules vacances en tant que chargé de cours ne sauraient être suffisantes pour bénéficier d'une allocation, mais cumulées avec des emplois saisonniers ou des jobs pendant votre thèse elles peuvent se révéler utiles dans le calcul.

Avoir été ATER ou allocataire de recherche ouvre en revanche pleinement droit aux allocations puisqu'ils sont comparables à des CDD de plus ou moins longue durée.

Seconde condition : être effectivement à la recherche d'un emploi. Traduisez : ne plus être étudiant.

Les textes sont très clairs : l'ARE (allocation d'Aide au Retour à l'Emploi) n'est là que pour vous aider à chercher un emploi mais en aucun cas un financement pour votre thèse. Toutefois, vous pouvez prétendre aux ARE même sans avoir soutenu dès lors que vous avez rendu votre manuscrit et que vous soutenez sous peu votre thèse (quelques mois maximum). Il est considéré en effet que cette courte période précédant la soutenance peut être utilement mise à profit pour chercher un emploi.

Troisième condition : être âgé de moins de 60 ans.

Quand et où s'inscrire ?

Dès la fin de votre contrat et dans un délai d'un an maximum. Il est théoriquement possible de s'inscrire quelques jours avant la fin, mais en pratique l'inscription a toujours lieu au mieux le jour suivant l'arrêt de votre contrat. Il est recommandé de s'inscrire le plus rapidement possible afin de ne pas retarder outre-mesure les échéances de paiement éventuel (à partir du jour de votre inscription, il y a forcément une semaine de carence).

Votre inscription se fait auprès de l'ASSEDIC ou, s'il n'y a pas d'ASSEDIC rattachée à la commune, auprès de l'ANPE ou de la mairie. Vous pouvez vous inscrire en ligne directement sur le site : www.assedic.fr , par téléphone (3949) ou par courrier.

ATTENTION ! En tant qu'ATER ou titulaire d'une allocation de recherche, vous devez passer par l'université pour tout ce qui concerne les indemnités de chômage. Vous serez néanmoins obligés de vous déclarer auprès de l'ASSEDIC, qui vous fournira un papier justifiant que vous ne relevez pas de sa compétence. Contactez ensuite votre Rectorat et/ou renseignez-vous auprès de la DRH de votre université.

LES PIÈCES À FOURNIR :

- Pièce d'identité ou titre de séjour et autorisation de travail si vous êtes de nationalité étrangère.
- la ou les attestations d'employeurs (donc éventuellement l'université) témoignant de votre activité.
- une copie de l'attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale (pas la carte vital)
- Un RIB ou un RIP.

La durée et montant de l'ARE

L'ARE est calculée sur une base journalière. Elle est indexée sur un salaire moyen de référence sur 12 mois (primes comprises).

A taux plein le montant brut de l'ARE est égal :

- soit à 40,4% du salaire journalier de référence plus une partie fixe égale à 10,93 EUR /jour,
- soit à 57,4 % du salaire journalier de référence.

Le montant le plus élevé est accordé. L'allocation ne peut être inférieure à 25,01 EUR par jour et ne peut excéder 75 % du salaire journalier de référence.

La durée d'indemnisation est de 7, 12 ou 23 mois, en fonction de la période travaillée avant inscription. Pour les allocataires, vous pouvez donc tabler sur 23 mois et les ATER (sauf renouvellement du poste) sur 12 généralement.

Notez que vous êtes payés à termes échus dans un délai d'un mois. Comprenez par là que votre mois de septembre vous sera versé en octobre, le mois d'octobre en novembre, etc. Autrement dit votre premier mois d'inscription est souvent difficile à vivre, aussi prévoyez des réserves.

Par ailleurs, si vous relevez du service public, c'est l'université qui vous versera vos indemnités et sachez que certaines dates sont indexées sur des dates administratives particulières qui perturbent la régularité des versements.

Quelles sont mes obligations ?

Dès votre inscription en tant que demandeur d'emploi, vous recevrez divers courriers et dossiers. Le cas échéant, vous devrez rapidement prendre contact avec votre ANPE de rattachement (indiquée sur l'un des courriers) pour un premier rendez-vous individuel. Bien souvent, les rendez-vous sont fixés arbitrairement par l'ANPE ou les ASSEDIC et vous ne pouvez vous y soustraire (c'est logique : normalement vous êtes entièrement disponible puisque vous ne travaillez plus !).

Bien sûr, si vous êtes convoqué à un entretien d'embauche le même jour ou si vous êtes gravement malade, une simple attestation (du recruteur, du médecin) est suffisante pour justifier de votre absence au rendez-vous.

Dans tous les cas, vous êtes tenus de déclarer votre situation chaque mois auprès des ASSEDIC, même si c'est l'université qui vous verse vos indemnités (vous pouvez le faire par internet, via le service UNIDIALOG).

Vous serez convoqués, désormais mensuellement, auprès de votre ANPE de rattachement afin de faire le point sur votre situation et de témoigner de votre recherche active d'un emploi.

Liens utiles :

Site d'informations générales :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N461.xhtml>

Sites de l'ASSEDIC et de l'ANPE :

www.assedic.fr

www.anpe.fr

Petite dimension morale...

Les ARE ne sont PAS un substitut à votre financement de thèse ! On l'a dit, elles sont destinées en priorité à effectuer une recherche d'emploi. Le piège est facile, si vous êtes un peu « à la bourre » dans votre thèse.

Mais soyez conscients que plus cette situation se prolonge, moins vous aurez de temps ensuite pour chercher du travail. Cette étape pouvant aussi prendre du temps et la thèse n'étant pas une fin en soi, **RECADREZ VOS PRIORITÉS ET RECONSIDÉREZ LEUR IMPORTANCE À L'ÉCHELLE DE VOTRE VIE ET NON SEULEMENT DE VOTRE THESE!!!**

ANNEXES

Organismes de recherche et d'enseignement supérieur

Ces organismes sont composés d'établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), établissements publics à caractère administratif (EPA), de fondations, de groupements d'intérêt public (GIP), d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (82 universités et une vingtaine d'établissements à statuts divers) et d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) avec par exemple les écoles centrales et les instituts nationaux des sciences appliquées. Nous décrivons brièvement ces structures, sachant que de plus amples détails peuvent être trouvés sur le site

www.recherche.gouv.fr

Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)



Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts – CEMAGREF

Le Cemagref, institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement, est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. Sa mission est de développer les bases scientifiques d'une ingénierie du développement durable des territoires pour protéger et gérer les hydrosystèmes et les milieux terrestres, dynamiser les activités qui les valorisent et prévenir les risques qui leur sont associés. Il s'agit en effet de contribuer à la gestion durable des biens collectifs que sont l'eau et les territoires à dominante rurale, tout en préservant la qualité et la sécurité des productions, des milieux et des hommes. Les domaines d'activité sont donc le fonctionnement des hydrosystèmes, la gestion des territoires à dominante rurale, le génie des équipements et services pour l'eau et les déchets, et le génie des équipements agricoles et des procédés alimentaires.

Pour en savoir plus :

www.cemagref.fr



Centre national de la recherche scientifique – CNRS

Le CNRS est entièrement placé sous la tutelle du Ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies. C'est un organisme de recherche fondamentale, y compris en matière de technologie. Ses missions sont entre autres d'évaluer, effectuer ou faire effectuer toutes les recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays et de contribuer à l'application et la valorisation des résultats. Le CNRS est présent dans toutes les disciplines majeures regroupées au sein de huit départements scientifiques et deux instituts. Le CNRS renforce sa présence dans le monde grâce à des correspondants dans différentes grandes villes (ex : Bruxelles, Tokyo, Washington...).

Pour en savoir plus:

www.cnrs.fr



Institut national d'études démographiques – INED

L'INED est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. L'INED étudie les

populations sous tous leurs aspects, en France et à l'étranger, afin de contribuer à l'évolution et au développement de la science démographique. Il rassemble, met à disposition et diffuse l'information, tant française qu'internationale (édition, documentation), accessible sur place et via Internet et enfin participe à la formation dans les domaines de sa compétence. Les domaines d'activité sont : les études générales des populations, la conjoncture démographique, l'économie et la démographie, le suivi international, l'évolution des pays en développement, la génétique et l'histoire des populations.

Pour en savoir plus:

www.ined.fr



Institut national de la recherche agronomique - INRA

L'INRA est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. L'INRA principalement produit et diffuse des connaissances et des innovations dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé humaine et de l'environnement. Ses domaines d'activité sont l'environnement et l'espace rural, la biologie intégrative dans le domaine animal et végétal, l'alimentation humaine, la sécurité des

aliments et les comportements des consommateurs, la bioinformatique, les sciences sociales (évaluation et prospective, aide à la décision pour mieux comprendre le monde rural et agricole).

Pour en savoir plus :

www.inra.fr



Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité - INRETS

L'INRETS est placé sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. Ses missions sont d'effectuer, faire effectuer ou évaluer toute recherche et tout développement technologiques consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de vue technique, économique et social, et de mener, des travaux d'expertise et de conseil. Plus concrètement, les domaines d'activité de l'INRETS sont : l'aide à la conduite (information, assistance et automatisation), les réseaux de transport, la prise en compte de l'environnement (durabilité des structures, véhicules électriques ou hybrides), la sécurité routière et la connaissance du système routier et de ses composants (homme, véhicule, infrastructure).

Pour en savoir plus :

www.inrets.fr



Institut national de recherche en informatique et en automatique - INRIA

L'INRIA est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. L'INRIA est un organisme de recherche fondamentale et appliquée intégrant les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). L'INRIA se doit d'assurer le transfert, la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche, d'effectuer des expertises scientifiques, et de contribuer à la normalisation. Ses quatre grands thèmes de recherche sont : les réseaux et systèmes, le génie logiciel et calcul symbolique, les interactions homme-machine, images, données, connaissances, et la simulation et optimisation de systèmes complexes.

Pour en savoir plus :

www.inria.fr

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Institut national de la santé et de la recherche médicale - INSERM

L'INSERM est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. Cet institut travaille à mieux connaître et à améliorer

la santé de l'homme en favorisant les interfaces entre recherche fondamentale, recherches médicales cognitive et clinique et santé publique. Il se doit de valoriser ses résultats dans les domaines de l'application clinique, industrielle et en santé publique. L'Institut a défini trois grands domaines prioritaires pour les années à venir qui s'appuient sur la recherche fondamentale : la recherche en physiologie/physiopathologie pour la compréhension des maladies, la recherche en thérapeutique (recherche sur le médicament, ingénierie biomédicale, thérapeutique du vivant), et la recherche en santé publique pour produire de nouvelles connaissances sur les déterminants de la santé de la population. L'INSERM est caractérisé par un fort partenariat avec les universités et les hôpitaux, l'appartenance de ses laboratoires à près de 60 instituts fédératifs de recherche.

Pour en savoir plus :

www.inserm.fr



Institut de recherche pour le développement - IRD

Anciennement Orstom, l'IRD est placé sous la tutelle conjointe du ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie. L'IRD mène des recherches ayant pour finalité de contribuer au développement durable des pays du Sud, en particulier dans la zone intertropicale. Il les

conduit, en étroite association (unités mixtes, instituts fédératifs...) avec les institutions d'enseignement supérieur et de recherche françaises, avec ses partenaires du Sud, dans trois domaines que sont les milieux et environnement (risques naturels, climat, ressources et gestion), les ressources vivantes (biodiversité, exploitation mais préservation des écosystèmes) et sociétés et santé (urbanisation, migration, endémies infectieuses et parasitaires).

Pour en savoir plus :

www.ird.fr



Laboratoire central des ponts et chaussées - LCPC

Le LCPC est placé sous la tutelle conjointe du ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. Il entreprend des recherches dans le domaine du génie civil, du génie urbain, des transports et de leur lien avec l'environnement. Il est doté d'une mission d'expertise et de conseil et se doit d'orienter, programmer, évaluer dans ses domaines de compétence la recherche développement des Centres d'études techniques de l'équipement (CETE), et d'animer le comité inter laboratoires régionaux des ponts et chaussées (LRPC). Le LCPC a aussi un rôle dans la mise en œuvre de la politique d'information scientifique et technique

et la diffusion des connaissances acquises, la réglementation et la normalisation. Les différents domaines d'activité sont bien sûr les chaussées, mais aussi la géotechnique, les ouvrages d'art, l'environnement et génie urbain, la sécurité routière et les sciences de l'ingénieur.

Pour en savoir plus :

www.lcpc.fr

Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)

ADEME



Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME

L'ADEME est placée sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, du ministère de l'Ecologie et du Développement durable et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Les grandes missions de l'ADEME concernent l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'électrification rurale décentralisée, l'environnement urbain et industriel. C'est une agence d'objectifs (recherche, expertise, information et action sur les comportements) qui finance des recherches menées dans d'autres organismes et des développements techniques sur le terrain en région. Ses domaines d'activité couvrent la maîtrise

de l'énergie et l'économie des matières premières, la promotion des énergies renouvelables, la limitation de la production des déchets (et élimination, récupération, valorisation), la prévention et la lutte contre les pollutions de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, la prévention et le traitement de la pollution des sols et enfin l'amélioration des performances des transports.

Pour en savoir plus :

www.ademe.fr



Agence pour la diffusion de l'information technologique - ADIT

L'ADIT est placée sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère des Affaires Étrangères. Elle a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion des informations scientifiques et technologiques internationales en vue d'accompagner le développement des entreprises françaises. Elle contribue en particulier au développement des activités de veille technologique et stratégique dans l'ensemble du tissu industriel français, à des travaux de prospective sur l'évolution mondiale des sciences et technologies, et à la diffusion de dossiers de synthèse sur les stratégies technologiques et industrielles en France et à l'étranger.

Pour en savoir plus :

www.adit.fr



Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs - ANDRA

L'ANDRA est placée sous la tutelle des ministères chargés de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche. Son objectif est de concevoir et mettre en œuvre les filières de gestion des déchets radioactifs produits en France, pour préserver à long terme notre environnement. Pour cela, elle assure une mission de recherche (étude de stockage profond), une mission industrielle (gestion des déchets radioactifs à vie courte en surface), et une mission d'inventaire et d'information (recensement et localisation des déchets radioactifs produits en France).

Pour en savoir plus :

www.andra.fr



Agence nationale de valorisation de la recherche, dite Agence française de l'innovation - ANVAR

L'ANVAR est placée sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (secrétariat d'État aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et à la Consommation). Elle apporte financement et conseils aux PME, laboratoires et créateurs d'entreprises qui

relèvent le défi technique, commercial et financier de l'innovation. L'Anvar développe depuis de nombreuses années une pratique de travail en réseau avec tous les acteurs économiques, financiers et technologiques de l'innovation, afin d'aider les innovateurs à trouver les ressources et les partenaires indispensables à la réussite de leur projet.

Pour en savoir plus :

www.anvar.fr



Bureau de recherches géologiques et minières - BRGM

Le BRGM est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Son objectif est la compréhension des phénomènes géologiques et la gestion durable des ressources naturelles et de l'espace souterrain. Ses domaines d'activités sont les connaissances, cartes et information géologiques, les eaux souterraines, les ressources minérales, l'aménagement et risques naturels, les milieux contaminés (déchets et procédés), les systèmes d'information et de modélisation, la métrologie de l'environnement, et l'énergie (géothermie) et son stockage.

Pour en savoir plus :

www.brgm.fr



Commissariat à l'énergie atomique – CEA

Le CEA est placé sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ainsi que du ministère de la Défense. Il a été créé pour donner à la France la maîtrise de l'atome pour l'énergie (nucléaire, traitement des déchets et innovation), l'industrie (nouveaux matériaux et technologies), la santé (équipements d'analyse) et la défense (chaufferie embarquée, dissuasion).

Pour en savoir plus :

www.cea.fr



Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - CIRAD

Le CIRAD est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie. Organisme scientifique spécialisé en recherche agronomique appliquée aux régions chaudes, le CIRAD contribue au développement rural des pays tropicaux et subtropicaux. Ses domaines d'activité

sont plus particulièrement l'agronomie (culture et élevage), l'exploitation forestière, les territoires et acteurs de l'environnement (agricultures familiales et systèmes irrigués), mais aussi la santé animale (écosystèmes naturels et pastoraux, productions animales, santé animale), et l'amélioration des méthodes pour l'innovation scientifique (agroalimentaire, agronomie, biotechnologies et ressources génétiques végétales, économie, politiques et marchés, protection des cultures).

Pour en savoir plus :

www.cirad.fr



Centre national d'études spatiales – CNES

Le CNES est placé sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de la Défense. Il propose et met en œuvre la politique spatiale française par la participation aux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA), et la réalisation d'un programme national très largement ouvert à la coopération multilatérale visant à garantir la compétitivité internationale. Ses domaines d'activité sont l'accès à l'espace (Ariane et l'élaboration de lanceurs), l'observation de la Terre (satellites), les télécommunications (localisation, système de navigation), la connaissance de l'Univers, la réalisation d'expériences scientifiques et technologiques dans

l'espace, les activités liées aux besoins de la Défense.

Pour en savoir plus :

www.cnes.fr



Centre scientifique et technique du bâtiment – CSTB

Le CSTB est placé sous la tutelle du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. Il prépare le futur de la construction dans un esprit pluridisciplinaire : santé, environnement, prévention des risques, confort et ambiance (acoustique, éclairage, thermique), technologies du bâtiment et des équipements, évaluation de la qualité des produits et procédés innovants, industries de l'information et économie et sociologie (coût des produits, acteurs de la construction, requalification des quartiers urbains).

Pour en savoir plus :

www.cstb.fr



Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - IFREMER

L'IFREMER est placé sous la tutelle conjointe du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, et du ministère de l'Équipement, des

Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. C'est l'Institut français de recherche pour l'exploitation durable de la mer. Ses quatre grandes missions sont : la recherche (océanique pour la gestion des ressources vivantes et de l'environnement littoral), l'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer), la mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique), le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités. Parmi ses priorités actuelles figurent l'étude des climats, hydrosystèmes et écosystèmes océaniques, la connaissance des fonds océaniques (pétrole profond), la prévision des stocks de pêche et amélioration de la sélectivité des engins de pêche.

Pour en savoir plus :

www.ifremer.fr



Institut national de l'environnement industriel et des risques – INERIS

L'INERIS est entièrement placé sous la tutelle du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Il a pour missions de mentionner et prévenir les risques accidentels ou chroniques pour l'homme et pour l'environnement liés aux installations industrielles, aux substances chimiques et aux exploitations souterraines (expertise,

certification et recherche en partenariat). Ces risques peuvent être chroniques (risques sanitaires et environnementaux à long terme des substances chimiques), accidentels (prévention et expertise des risques liés aux activités industrielles (explosion, incendie) et aux moyens de transports (tunnels, ports) des matières dangereuses), du sol et du sous-sol (géotechnique).

Pour en savoir plus :

www.ineris.fr/

IRSN

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – IRSN

L'IRSN est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Défense, de l'Ecologie, de l'Industrie, de la Santé et de la Recherche. C'est le premier expert français dans le domaine des risques nucléaires et radiologiques et le leader européen de la recherche sur le risque nucléaire. Il rassemble plus de 1500 experts et chercheurs qui couvrent des disciplines très diverses, depuis les sciences de la vie, jusqu'à la physique nucléaire. Il assure la sûreté des installations nucléaires, des déchets et des transports de matières radioactives et fissiles, la protection de l'environnement et de la santé de l'homme contre les rayonnements ionisants, la protection et le contrôle des matières nucléaires et des produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes, la protection des installations et des transports contre les actes de malveillance, et gestion de la

crise.

Pour en savoir plus :

www.irsn.org



Office national d'études et de recherches aérospatiales – ONERA

L'ONERA est placé uniquement sous la tutelle du ministère de la Défense. Par ses missions de recherche et d'expertise, ses objectifs sont de mieux comprendre les phénomènes physiques et de valider l'évaluation des performances des systèmes complexes aérospatiaux. Il assiste les services de l'État chargés de conduire la politique aéronautique et spatiale, tant civile que militaire, et favorise aussi le lancement et l'établissement de projets dans les PME/PMI innovantes du secteur de la Défense. Il participe aux grands programmes aéronautiques et spatiaux européens (Airbus, Ariane...). Ses domaines de compétence sont l'aérodynamique, la mécanique du vol, l'énergétique, la résistance des structures, les matériaux, l'optique et laser, l'acoustique, l'électromagnétisme, l'électronique, les systèmes, la robotique et le traitement de l'information.

Pour en savoir plus :

www.onera.fr

Etablissements publics à caractère administratif-EPA



Centre d'études de l'emploi – CEE

Le CEE est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. Il développe des instruments d'analyse de l'emploi axés sur les entreprises et les personnes, en complément des travaux macroéconomiques réalisés à partir d'appareils statistiques lourds, et mène des enquêtes, études et recherches pour éclairer les pouvoirs publics et les acteurs économiques et sociaux sur l'évolution de l'emploi en liaison avec l'évolution des marchés et des technologies, sur les politiques publiques d'emploi et leur évaluation, sur le fonctionnement du marché du travail et sur la situation et les comportements de la population active. La comparaison internationale est un outil de base pour la plupart des travaux du CEE, c'est pourquoi il participe à plusieurs programmes de la Commission Européenne.

Pour en savoir plus :

www.cee-recherche.fr



Centre informatique national de l'enseignement supérieur – CINES

Le CINES est un établissement récent, créé par décret du 20 avril 1999 et situé à Montpellier. Il est placé sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et fait suite au CNUSC (Centre National Universitaire Sud de Calcul). Avec l'IDRIS (unité du CNRS, Orsay), le CINES met à disposition de la communauté scientifique de la recherche publique des moyens informatiques exceptionnels (deux supercalculateurs à architecture parallèle IBM SP et SGI) pour le calcul numérique intensif. Le CINES contribue à la mise en place et à l'exploitation de services en réseaux utilisant des bases de données au profit des organismes de recherche publique ou d'établissements d'enseignement supérieur qui le demandent, le plus souvent dans le cadre de projets pilotés par les Directions de la Recherche, de la Technologie ou de l'Enseignement Supérieur / sous la direction des bibliothèques. Notamment, en partenariat avec l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES), le centre héberge et exploite les équipements du Système universitaire de documentation. Le centre abrite aussi des données numérisées : textes, images, vidéos,... et y donne accès via Internet (plus de dix sites). Enfin, le CINES a un rôle

d'expertise et de formation en matière de réseaux informatiques.

Pour en savoir plus :

www.cines.fr



Centre national de recherches météorologiques - Météo-France

Le CNRM, assure l'essentiel des activités de recherche et coordonne l'ensemble des actions de recherche et développement orientées en priorité par les besoins du service public en matière de météorologie : prévision météorologique, physique et dynamique de l'atmosphère, connaissance du climat, interactions entre l'homme, le climat et l'atmosphère. Les domaines de recherche couverts s'étendent aux frontières de la météorologie avec la chimie de l'atmosphère (pluies acides, ozone), l'océanographie de surface, la physique et la dynamique du manteau neigeux, l'hydrologie de surface, ... Ces recherches sont conduites en coopération étroite, au niveau national avec les laboratoires de recherche atmosphérique du CNRS et des Universités, au niveau international avec des services de recherche étrangers. Pour assurer sa mission, le CNRM accueille 270 personnes (1/3 de chercheurs), travaillant dans huit centres ou divisions spécialisés : le «Groupe de Modélisation pour l'Assimilation et la Prévision» (GMAP - Toulouse), le «Groupe de Météorologie à Moyenne Echelle» (GMME - Toulouse), le «Groupe

de Météorologie de Grande Echelle et Climat» (GMGEC - Toulouse), le «Groupe de Météorologie Expérimentale et Instrumentale» (GMEI - Toulouse), le «Centre d'Aviation Météorologique» (CAM - Brétigny), le «Centre de Météorologie Marine» (CMM - Brest), le «Centre d'Etudes de la Neige» (CEN - Grenoble) et le «Réseau d'Etudes et de Transfert Interne des Connaissances» (RETIC Toulouse).

Pour en savoir plus :

www.cnrm.meteo.fr



Institut géographique national-IGN

L'IGN est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministre de l'Écologie et du Développement Durable. Il a une mission de service public, pour conduire les actions de recherche dans le domaine de l'information géographique, assurer la formation initiale et continue de ses agents, et tenir à jour la documentation géographique institutionnelle. Au-delà de ces activités transversales, il a pour mission fondamentale d'assurer la production, l'entretien et la diffusion de l'information géographique de référence en France.

Pour en savoir plus :

www.ign.fr



Institut national de recherche pédagogique – INRP

L'INRP est placé sous tutelle du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a pour rôle d'éclairer la réflexion et l'action des enseignants, des formateurs et des décideurs administratifs et politiques. L'établissement conduit des recherches en éducation et en formation, valorise les résultats des recherches, en particulier en direction des praticiens, et contribue à leur diffusion. Il contribue à la conservation, au développement et à la valorisation des collections patrimoniales (Musée national de l'éducation, Bibliothèque). Ses principaux domaines d'études concernent les didactiques des disciplines, les approches institutionnelles (histoire de l'éducation, éducation et politiques...), les usages des nouvelles technologies en éducation.

Pour en savoir plus :

www.inrp.fr

Les fondations liées à la recherche et la technologie



Fondation Jean Dausset / Centre d'étude du polymorphisme humain - CEPH

Le laboratoire de recherche Centre d'Étude du Polymorphisme

Humain (CEPH) a été créé en 1984 par le Professeur Jean Dausset (Prix Nobel de médecine et physiologie, 1980). Ce laboratoire élabore des cartes du génome humain. À l'origine, l'idée du Professeur Dausset était de fournir à la communauté scientifique des ressources de cartographie du génome humain. Son site internet est essentiellement destiné aux chercheurs. En 1991, le CEPH et l'AFM (Association Française contre les Myopathies) créent le Généthon, institut à but non lucratif. Le Généthon est un centre de recherche et d'application sur les thérapies géniques qui intègre également ses activités de recherche autour des cellules souches. Fournisseur de vecteurs pour les laboratoires, il se donne aussi les moyens de collaborer à la recherche clinique. Le CEPH et le Généthon sont aujourd'hui indépendants. Depuis avril 1993, le CEPH est la Fondation Jean Dausset - CEPH.

Pour en savoir plus :

www.cephb.fr/



Institut Curie

La prévention contre les cancers, la prise en charge des malades (hôpital privé) et la recherche contre le cancer sont les objectifs de cet institut. La recherche s'articule autour de la biologie cellulaire et biologie du développement, la biophysique moléculaire, la génétique humaine en cancérologie, la génotoxicologie, la pharmacochimie,

la physicochimie du vivant, et la signalisation cellulaire.

Pour en savoir plus :

www.curie.fr



INSTITUT PASTEUR

Institut Pasteur

L'institut Pasteur conduit une recherche scientifique pour la prévention et la lutte contre les maladies infectieuses, contribue à l'enseignement et rend des services de santé publique (consultations médicales, vaccinations, centres de références...). Ses domaines d'activité sont la microbiologie, la bactériologie et la mycologie, la biologie moléculaire, la virologie (SIDA et rétrovirus, notamment), la physiopathologie, la neurobiologie mais aussi la génomique et la post-génomique plus particulièrement en immunologie, et l'écologie. Il existe un réseau de 20 laboratoires dans le monde qui collaborent avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Pour en savoir plus :

www.pasteur.fr

Les groupements d'intérêt public liés à la recherche et la technologie



Agence nationale de recherches sur le sida – ANRS

L'ANRS soutient des recherches

dans les pays en développement (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal, Vietnam, Cambodge, Brésil) sur le VIH/sida dans tous ses aspects mais aussi sur d'autres rétrovirus dès lors qu'elles sont utiles à la compréhension de la physiopathologie de l'infection par le VIH et sur les hépatites B et C dans tous leurs aspects. Les sites ANRS.

Pour en savoir plus :

www.anrs.fr



Bureau national de métrologie – BNM a vu ses missions transférées au laboratoire national d'essais - LNE

Le LNE est au cœur du dispositif français et européen pour la métrologie, la qualité et la conformité technique aux normes et aux directives européennes. Il offre aux entreprises un large éventail de services (mesurer, essayer, certifier et former) qu'il met en oeuvre à tous les stades de la vie des produits. Ce bureau effectue des programmes d'essais, normalisés ou sur mesure, dans de nombreux domaines comme la métrologie et instrumentation, les matériaux, les produits de consommation, la santé et les dispositifs médicaux, les équipements et composants industriels, la logistique et emballage, l'énergie et l'environnement.

Pour en savoir plus :

www.lne.fr



Consortium national de recherche en génomique - CNRG

Genopole® fait partie du Réseau national des génopoles. Ce Réseau, le Centre national de séquençage et le Centre national de génotypage sont regroupés au sein du groupement d'intérêt public Consortium national de recherche en génomique (CNRG). Le CNRG a pour mission de participer à la politique nationale de génomique et de génomique fonctionnelle en mettant à la disposition de la communauté scientifique française de grands équipements technologiques de niveau international. A ce titre, le CNRG est chargé notamment de séquencer des génomes, de mettre en œuvre des moyens nécessaires au développement de la génomique fonctionnelle et d'animer et coordonner la politique scientifique et de transfert de technologies des génopoles régionales. Il élabore également une charte déontologique et mène des actions d'information scientifique et technique dans le domaine de la génomique.

Pour en savoir plus :

www.genopole.org/index_flash.htm



Institut polaire français Paul Emile Victor – IPEV

L'Institut polaire français Paul Emile Victor (IPEV) est majoritairement tributaire du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies (budget essentiel), du ministère des Affaires Étrangères et du CNRS (personnel à disposition). L'IPEV est une agence de moyens pour la recherche polaire au service des laboratoires nationaux rattachés à des structures dont la vocation est la recherche scientifique: université, CNRS, CEA, INRA... Sa mission principale est de mettre en œuvre des programmes scientifiques dans les régions polaires et subpolaires des deux hémisphères par la mise à disposition d'infrastructures d'accueil pour les scientifiques dans les régions polaires (gestion et entretien de bases scientifiques, acquisition et maintenance d'équipements scientifiques fonctionnant dans ces bases) et l'organisation des expéditions (recrutement du personnel nécessaire sur le plan scientifique et technique, affrètement de navires pour acheminer ces personnels sur les sites d'études, organisation globale des missions de la métropole jusqu'au terrain). L'Institut met également en œuvre des programmes d'océanographie à bord du Marion Dufresne, navire scientifique et ravitailleur des terres australes et antarctiques françaises.

Pour en savoir plus :

www.ifremer.fr/ifrtp/pages/institut_polaire.html



L'Observatoire des Sciences et Techniques (OST)

L'OST est un Groupement d'Intérêt Public renouvelé régulièrement, et qui existera pour le moment jusqu'en 2014. L'OST produit des indicateurs qui permettent aux acteurs de la science et de la Technologie au sens large de débattre de la politique de Recherche et d'élaborer leur stratégie. Ses travaux sont destinés aux responsables des institutions publiques et privées de recherche, et plus généralement à ceux qui s'intéressent à la recherche, à la technologie et à l'innovation, aux échelles nationales, régionales, locales, européennes et internationales. Les travaux de l'OST contribuent à apporter un éclairage sur les politiques de la Recherche. Ils concernent tous ceux, chercheurs ou non, qui s'intéressent à l'avenir des sciences et des techniques. L'OST est constitué de 13 membres (cinq ministères et huit organismes de recherche).

Pour en savoir plus :

www.obs-ost.fr/

Organismes à connaître



La guilde des doctorants

La guilde est une association loi 1901 qui agit pour l'amélioration des

formations doctorales et la promotion de la formation par la recherche. Pour cela, elle permet aux doctorants, aux jeunes chercheurs et aux associations de mutualiser des informations et des outils communs via le réseau Internet.

La Guilde s'inspire par son fonctionnement du monde du logiciel libre.

Les activités de la Guilde concernent plusieurs sujets qui vont de l'information des étudiants de maîtrise à l'insertion professionnelle des docteurs en passant par la mutualisation de l'information scientifique.

Parmi les nombreux services offerts sur ce site, le guide du doctorant proposé est particulièrement complet (avec en prime un chapitre spécial pour les étudiant de second cycle et Master).

Pour en savoir plus :

<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/>



Confédération des Jeunes Chercheurs

La Confédération des jeunes chercheurs est une association qui a pour but de représenter les doctorants et nouveaux docteurs au niveau national. Elle est une force de proposition sur les questions de recherche, d'enseignement supérieur et de formation doctorale. Les principaux adhérents de la CJC sont des associations locales. Elles définissent les priorités et font avancer les réflexions de la Confédération.

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>